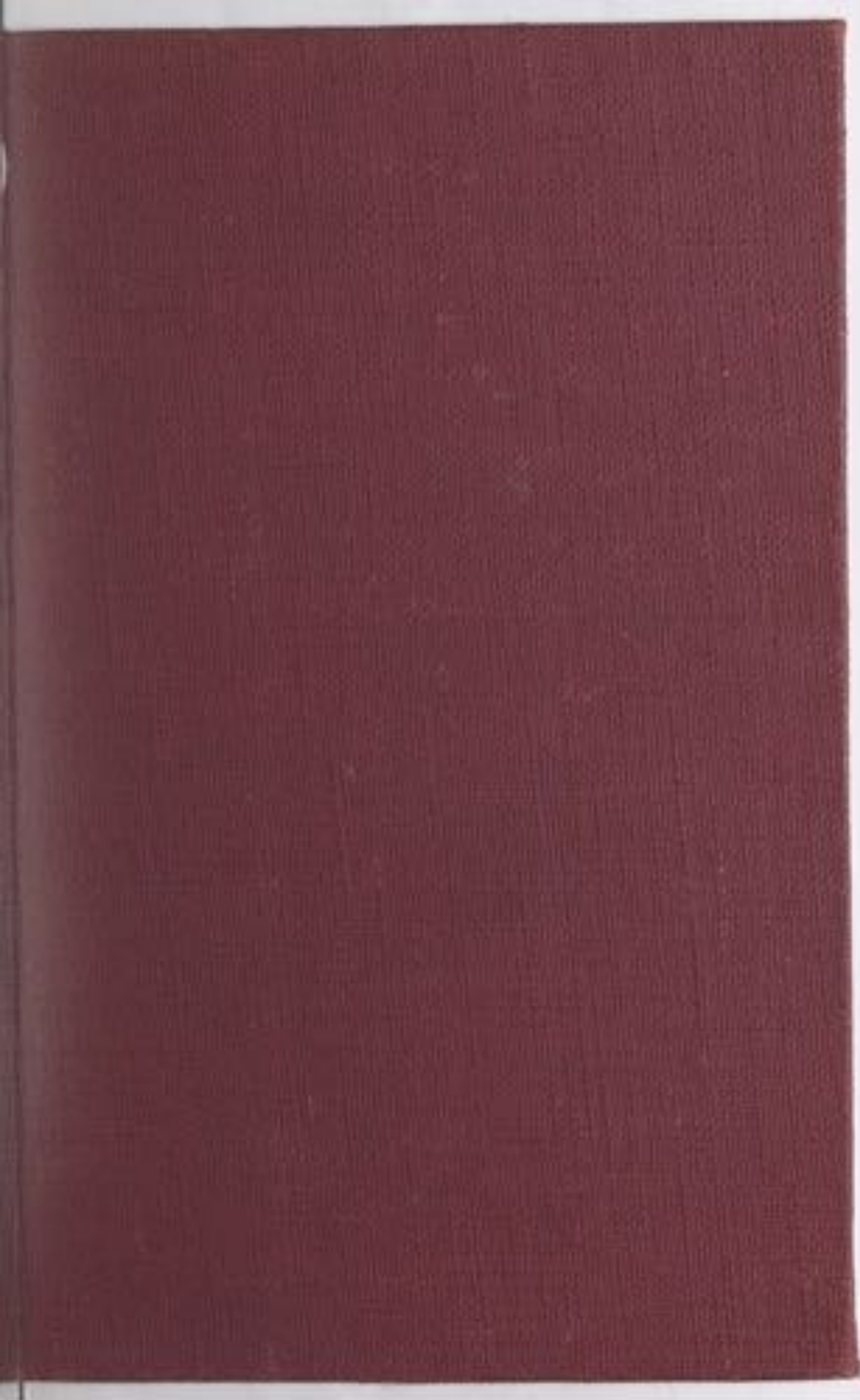
L'église et la femme / Colette Yver







Colette Yver

L'ÉGLISE ET LA FEMME



Editions Spes - Paris

L'EGLISE

et

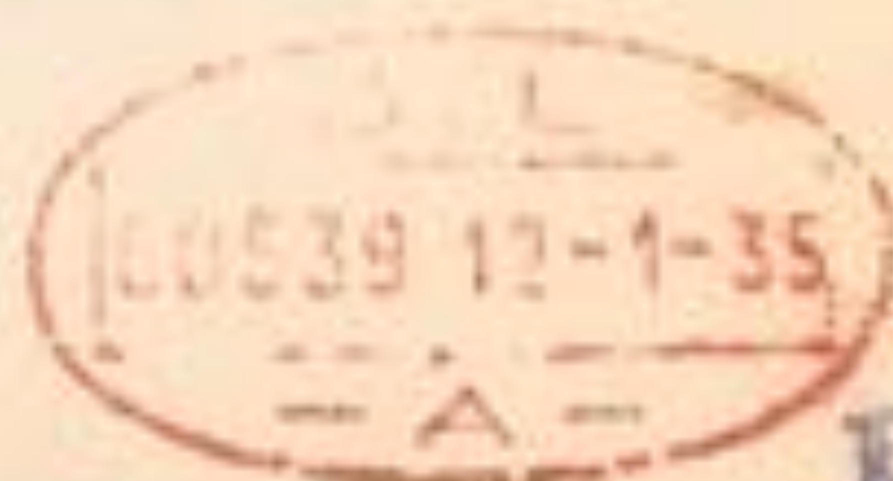
LA FEMME

COLETTE YVER



L'ÉGLISE
et
LA FEMME

ÉDITIONS SPES
17, rue Soufflot, Paris-5e
1934



CHAPITRE PREMIER

LES OPINIONS TOUTES FAITES

1° Le fameux Concile.

Vous n'avez pas prononcé le nom de ces deux entités, l'Eglise, la Femme, que les visages se relèvent, une lueur de malice ou d'ironie dans les yeux, et que vous entendez l'exclamation inévitable, automatique et d'ailleurs, attendue :

— Ah! oui, ce fameux concile du Moyen Age, qui a nié que les femmes eussent une âme!

Car il est encore courant aujourd'hui que l'Eglise a méprisé la femme, qu'elle l'a asservie, diminuée, humiliée. Et si l'on scrute tant soit peu les dits du monde, surtout ce pavé opiniâtre du nébuleux concile que les non sympathisants du Catholicisme ne manquent jamais de vous asséner chaque fois que la situation de la Femme dans l'Eglise vient en question, il semble bien que cette

querelle se soit cristallisée, vers 1841, autour de la phrase qu'un écrivain de bon esprit, M. Aimé Martin, publiait dans son livre : l'*Education des Mères de Famille :*

« On va presque jusqu'à mettre en doute l'existence de leur âme. »

Allusion au concile mystérieux dont tout le monde parle sans le connaître.

Il y eut, là-dessus, pendant trente ans, discussions, écrits, polémiques, alimentés de discours au Parlement, d'articles dans le *Correspondant*, la *Revue des Deux Mondes*. Aujourd'hui, la question devrait être tranchée par l'explication définitive qu'en a donnée M. Georges Goyau. Mais le furet continue de courir les esprits à la faveur de l'ignorance.

En réalité, il s'agit d'une grande anecdote qui s'étale sur quatorze siècles, ce qui l'étoffe singulièrement en majesté, mais dont le sujet est menu, presque apocryphe. Il importe néanmoins de la conter dès le frontispice de cette modeste étude, pour balayer d'une projection de vérité toutes les obscurités malsaines que sa brume a répandues sur les consciences.



Non pas au Moyen Age, comme on le croit généralement, mais en pleine époque barbare, le

23 octobre 585, eut lieu à Mâcon une réunion d'évêques. Ce fut le concile incriminé. Etaient présents quarante-trois pasteurs de France dont celui de Châteaudun, Promotus; celui d'Agde, Fornaninius; Priscus de Lyon; Bertechram de Bordeaux. Enfin, l'évêque de Rouen, Pretextatus, qui devait être assassiné quelques années plus tard par la perfide reine franque, Frédégonde.

Le procès-verbal officiel de ce synode publié par Hefelé dans sa grande Histoire des Conciles ne mentionne, concernant les femmes, que les deux Canons suivants :

Canon 12. Les évêques doivent protéger les *veuves* et les orphelins contre les juges civils. Ces derniers ne peuvent, sous peine d'excommunication, décider des affaires des veuves sans en avoir auparavant donné connaissance à l'évêque pour que l'archidiacre ou un prêtre assiste au procès ou au jugement.

Canon 16. La veuve d'un sous-diacre, d'un exorciste ou d'un acolyte, ne peut se remarier, sous peine d'être enfermée dans un couvent.

Voilà pour le compte rendu officiel recueilli par Hefelé. Mais celui-ci ajoute :

— « Enfin un évêque ayant prétendu que les femmes ne pouvaient être appelées *Homo* dans tous les sens du mot, fut réprimandé par le concile. »



Ce dernier détail, Hefelé ne l'a pas trouvé dans les rapports du concile de Mâcon mais dans l'*Histoire Ecclésiastique des Francs*, de Grégoire de Tours.

Le vieil historien en étant arrivé à relater le concile de Mâcon, dit ceci :

« Dans ce concile, il y eut un évêque pour dire que la femme ne pouvait être appelée *Homo*. Mais pourtant les évêques lui ayant fourni une explication, il y acquiesça, car le livre sacré de l'Ancien Testament enseignant que Dieu créa l'homme au commencement, dit : Il les créa époux et épouse — mâle et femelle — et il les appela du nom d'Adam ou *homo terrentus*, homme de la terre. Ainsi donc, il appela la femme comme le mari, car il les nomma l'un et l'autre homme (utriusque enim hominem dixit). De plus, le Seigneur Jésus est appelé Fils de l'Homme, parce qu'il est le fils d'une vierge, c'est-à-dire d'une femme. Eclairés par d'autres témoignages encore, cette question fut terminée. »

Voilà comment Grégoire de Tours démontre que demeura bouche close l'évêque intempestif qui prétendait que la femme ne méritait pas le même nom que l'homme.



Tout repose donc sur cette page de l'évêque de Tours que ne confirment pas — mais n'infirment pas non plus — les textes officiels des vieux grimoires. Grégoire de Tours est parfois sujet à caution. Néanmoins, on n'a généralement pas douté de sa piquante anecdote. Nous allons donc la traiter comme véritable, encore qu'elle ne soit pas absolument certaine.

Quelle idée de derrière la tête avait cet évêque anonyme quand il voulut dénier aux femmes le droit d'être appelées *Homo?* On a dit que c'était du point de vue grammatical qu'il s'offusquait. Savoir !

Nous comprendrions mieux la donnée du problème si nous possédions en français un mot qui désignât les individus humains, quel qu'en soit le sexe, comme la langue allemande, qui ayant déjà *Mann* et *Veib* pour traduire *Vir* et *Femina* en latin, *Andros* et *Guné* en grec, se sert encore du mot *Mensch* pour signifier tout être humain, c'est-à-dire équivalent à *Homo* en latin, *Anthropos* en grec.

On cite quantité d'exemples classiques ou néo-latins, où le mot *homo* est appliqué à une femme.

Dans les « Acta Sanctorum », il est dit de sainte Gertrude qu'après sa mort les religieuses la portèrent sur son lit à l'église pour que, dans ce lit où la sainte avait coutume de délasser ses membres fatigués, aucun autre homme (homo) ne pût oser se reposer.

Grégoire de Tours lui-même parle d'une femme malade qui n'était pas maîtresse de sa parole, mais qui avait un mugissement comme un animal et non la voix d'un homme (*Homo*).

Mais il y avait une règle édictée par Flavius Sosipater Charisius, grand grammairien du Ve siècle en même temps que préfet de Rome, qui déclarait que *Homo* devait toujours rester du genre masculin, même lorsqu'on l'employait pour une femme. (De même quand il s'agit d'un lièvre femelle vous ne dites pas une grosse lièvre.) Charisius ordonnait donc : « S'il s'agit d'une femme dites : *bonus homo, malus homo*, et non pas *bona homo, mala homo.* »

Or, cette règle n'était plus suivie.

Grégoire de Tours lui-même, qui écrivait un très mauvais latin, et s'en excusait, commettait le solécisme. Il disait très bien par exemple en parlant de la veuve du roi Charibert, Ingoberde, à laquelle il rendit visite : « Accessi fateor, visi *hominem timentem* Deum *quæ* cum me benigne excipisset. »

Que nous serions obligés de traduire textuelle-

ment ainsi : Je vis cet homme, ...laquelle avec moi, etc.

Les chartes seigneuriales, parlant des vassales, font dire à leurs suzerains : *Homo mea. Homo nostra. Illa Homo.*

Selon M. Godefroi Kurth, professeur à l'Université de Liége au siècle dernier, chez qui j'emprunte ces exemples, « cet évêque n'admettait pas que *homo* pût être traité comme un mot épicène et désigner indifféremment des individus de l'un ou l'autre sexe ».

Peut-être s'agissait-il, en effet, d'un évêque grammairien ou simplement puriste. Il en est toujours. Mais avouons qu'il y a quelque chance pour qu'il ait été simplement mysogine; ce qui peut également arriver. La façon dont il lui fut répondu prouverait assez que le collège épiscopal avait à laver la femme d'une imputation blessante qui la déclarait indigne d'appartenir à la même espèce que l'homme. Le bon évêque n'a jamais dit que nous n'eussions pas d'âme. Mais je crois bien qu'il entendait que l'homme seul est l'archétype du genre humain par sa force, par la puissance de son esprit. A côté de lui, sa fragile compagne ne représenterait, malgré tous ses dons, qu'une espèce secondaire, auxiliaire, appelée seulement à la perpétuation de la race de l'homme.

Mais ceci était justement l'opposé de tout ce que l'Eglise soutenait, depuis que le Christ était

venu manifester, par un traitement indiscutablement semblable, l'égalité spirituelle de la Femme et de l'Homme, et, le premier, avait considéré la femme indépendamment de son rapport avec l'homme, en dehors de sa fonction de génitrice, c'est-à-dire dans l'absolu, comme personne humaine.

Ainsi, aperçoit-on plus clairement la façon dont le collège des vieux évêques a réagi. D'un bond, ils remontent à la création, à cette mystérieuse et obscure aventure de la *Genèse*, à Dieu même qui a créé l'homme mâle et femelle.

Pour cet être géminé il a forgé un seul nom. C'est l'homme de la Terre, sans distinction pour la femme. Dans son rapport avec Dieu, la femme ne sera pas moins que l'homme. C'est entre eux deux que, pour l'ordre, il établira une hiérarchie. Lui, Yaveh, ne distinguera pas comme l'évêque du concile de Mâcon. La compagne de l'homme est digne du même nom que lui, qui était Adam. A l'unanimité, les évêques se lèvent pour le proclamer. Et le misogyne, l'auteur de l'objection singulière, celui qui avait sous-estimé la dignité de la femme « acquiesça, dit Grégoire de Tours, aux explications qu'on lui fournit ». Et l'évêque-historien ajoute : « Eclairée par bien d'autres témoignages encore (ce qui prouve que la réfutation fut copieuse, et sans doute, passionnée), la question fut terminée. »



Ainsi disait l'historien des Francs.

Il ne se doutait pas que la question citée par lui rebondirait de siècle en siècle, et qu'au XXe encore les gens branleraient du chef en disant : « L'Eglise, on sait le cas qu'elle faisait des femmes! Au Moyen Age, elle allait jusqu'à leur refuser une âme immortelle semblable à celle de l'homme! »

On a, paraît-il, du XVIe siècle, une plaquette que je n'ai pas pu voir, mais qui serait intitulée : *Mulieres non esse Homines :* « Les femmes ne sont pas des hommes. » Elle serait sensiblement humoristique et attribuée à un jeune homme du nom d'Aidalius, converti au catholicisme.

Il est probable que l'indéracinable reliquat de l'incident de Mâcon continuait de traîner au fond des esprits. Et de temps à autre, des saillies en jaillissaient.

Mais actuellement, comme je le disais plus haut, nous nous ressentons encore des polémiques du siècle dernier.

Tout semble partir du livre d'Aimé Martin : l'*Education des Mères de Famille* et de ces mots lapidaires qu'on y trouve : « On va jusqu'à mettre en doute l'existence de leur âme. »

Les députés Laurent, de l'Ardèche, et Cré-

mieux, font état de cette phrase à la tribune de l'Assemblée Nationale. M. Henri de Riancey réplique dans deux journaux catholiques : *la Voix de la Vérité* et *l'Ami de la Religion*, de juillet 1851.

En 1866, dans un livre intitulé *la Défense de l'Eglise*, Gorini réfute la phrase d'Aimé Martin, ce doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, théologien renommé, qu'il accuse d'être en opposition avec sa propre doctrine : « Si au jugement des théologiens les femmes n'avaient été que des machines sans âme, dit-il, d'où venaient donc tant de soins pour en faire des saintes! »

La *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1868 publiait un article d'Etienne Vacherot, intitulé *la Guerre des Textes*, où l'auteur signalait d'un ton acide la pauvreté exégétique des réfutations faites à la *Vie de Jésus* de Renan (qui venait de paraître), ou aux critiques de Strauss, par les écrivains catholiques. Il ajoutait que M. Aimé Martin (l'auteur de *l'Education des Mères de Famille* et de la fameuse phrase), paraissait destiné, par la profondeur de son instruction classique et théologique, le tempérament scientifique de son esprit, de son caractère, à entreprendre mieux cette tâche d'exégèse et d'apologétique.

Le 1ᵉʳ mars 1869, dans la *Revue des Deux Mondes* également, le Père Gratry lui répondait :

« ...Enfin, monsieur, vous ne craignez pas de

répéter contre l'Eglise des assertions que nous aurions le droit de qualifier plus durement encore. ...Vous prenez l'un des grands bienfaits historiques de l'Evangile, l'émancipation de la femme, vous retournez le fait et vous dites : « *Qui ne connaît les dures paroles de l'Eglise du Moyen Age sur la faiblesse et la perversité native de la femme! L'Eglise rabaisse la femme au rang d'un être inférieur dans un langage dont on rougirait aujourd'hui.* »

« Ici, monsieur, je vous pose une question : Pourquoi n'avez-vous pas cité ces « dures paroles » et ce « langage »? Que signifie la note que je rencontre ici : « *Voir la collection des conciles et particulièrement du Concile de Trente?* » J'ai interrogé professeurs et théologiens. Personne ne connaît cela.

« Feriez-vous allusion peut-être à ce concile qui discuta la question de savoir si la femme a une âme? C'est une pure facétie. Gorini l'a déjà démontré contre M. Henri Martin. » (Le P. Gratry commet ici un lapsus en confondant Aimé Martin avec Henri Martin.)

Etienne Vacherot reconnut effectivement « qu'une voix isolée ne prouverait rien quant à l'opinion du concile lui-même. Dans quelle intention, ajoute-t-il, l'évêque dont parle Grégoire de Tours a-t-il demandé si le mot *Homo* était plus applicable à la femme que le mot *Vir?* C'est ce

qu'il est inutile de rechercher, du moment que les Annales des conciles n'offrent pas trace de cet incident ».

La *Revue des Deux Mondes* qui ouvrait alors une tribune libre à ces discussions d'apologétique et de critique rationaliste, insérant avec une neutralité courtoise attaques et ripostes sous le titre : *La Crise Religieuse*, eût peut-être continué longtemps ces tournois. Mais pendant ces luttes d'écoles les événements marchaient et ce fut 1870...



Il est assez curieux, dirons-nous pour résumer l'affaire, que l'un des conciles les plus décriés par les accusateurs de l'Eglise, et le plus suspect d'avoir déconsidéré la Femme, soit justement l'un des plus féministes dans l'Histoire Ecclésiastique, puisque non seulement il insista sur le point que l'évêque et le clergé devaient servir les intérêts et prendre la défense des femmes sans soutien, mais qu'encore, si nous en croyons l'historien des Francs, on y proclama avec une certaine dépense d'éloquence l'égalité de la femme et de l'homme devant Dieu, qui les avait faits de la même espèce.

2° Notion sur l'Eglise.

Nous pouvons être certains cependant que les mêmes critiques, issues des mêmes erreurs, continueront jusqu'à la fin, car tout bois demeurera bon qui fera des flèches contre l'Eglise entre les doigts de ceux qui seraient peut-être bien incapables de la définir.

Venons-en au fait et posons la question : Qu'est-ce que l'Eglise?

« C'est, dit le catéchisme, la Société des Fidèles gouvernée par le Pape et les évêques, qui lui sont soumis. »

Il ne faut donc pas isoler le gouvernement de l'Eglise, malgré son pouvoir absolu, de la masse innombrable qu'il régit, masse humaine et misérable, masse indigne en maintes de ses parties, mais cependant corps mystique du Christ et dans laquelle circule par les Sacrements la vie du Sauveur. C'est ce que nous enseigne Jésus lui-même dans le discours après la Cène : « Comme le sarment ne peut porter de fruits s'il n'est uni à la vigne, ainsi vous ne le pouvez si vous ne demeurez uni à moi. Je suis la vigne et vous êtes les sarments. » (*Jean*, XV, 4, 5.)

Et saint Paul :

« Et lui-même (Jésus) est la tête du corps de l'Eglise. » (*Colossiens*, I, 18.)

Encore de saint Paul :

« Dieu a mis toutes choses sous ses pieds et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise qui est son corps et la plénitude de Celui qui est complété en tous pour toutes choses. » (*Ephésiens*, I, 22, 23.)

L'Eglise, expliquent les commentateurs catholiques, étant le corps de Jésus-Christ est le complément de son Chef, comme le corps humain est le complément de la tête. (*Drach.*)

Enfin, saint Paul appuyant de nouveau sur sa définition, ajoute autre part :

« Comme dans un seul corps nous avons beaucoup de membres, mais tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi, quoique très nombreux nous sommes un seul corps en Jésus-Christ et tous membres l'un de l'autre. » (*Romains*, XII, 4, 5.)

Voilà l'Eglise, alors que, du dehors, à beaucoup d'esprits elle apparaît sous les espèces d'un recueil desséché de Canons, comme un aréopage de théologiens abscons, comme une cour pontificale ou règne un Chef inaccessible en qui elle se résume tout entière. Lorsque ces esprits ignorants imaginent ces Papes, ces Pères, ces synodes contempteurs de la Femme et acharnés à l'écraser comme une ennemie, ils perdent totalement de vue l'Eglise vivante et innombrable, serrée et docile sous la houlette de ses pasteurs, parcourue tout entière du sang de Jésus-Christ et où les femmes, ce

sexe pieux, comme dit la liturgie, forment l'élément le plus abondant, le plus sensible à la grâce et le plus respecté.

L'Eglise a des offices spéciaux pour célébrer la mémoire des saintes Femmes. Elle en a de particuliers pour les Veuves, pour les Vierges, pour les Martyres. Elle n'imagine pas de mots assez délicats et assez gracieux pour les louer. Elle en emprunte à la poésie orientale de l'Ancien Testament :

« Qui trouvera une femme forte! Elle est plus précieuse que les biens qu'on apporte de l'extrémité du monde!

« Celle-ci était ravissante entre toutes les femmes de Jérusalem. »

« Ecoutez, ma fille, et prêtez l'oreille, car le Roi est épris d'amour pour votre beauté.

« Les Filles des Rois forment votre cortège. La Reine elle-même se tient à votre droite vêtue d'une robe brodée d'or. »

Elle leur chante des hymnes enthousiastes :

« Louons tous cette femme au cœur viril dont la sainteté a rendu la gloire universelle.

« Après avoir châtié son corps par les jeûnes et nourri son cœur de l'aliment si doux de la prière, elle parcourut avec courage le dur chemin du Ciel. »

Ou bien :

« O Jésus, couronne des Vierges, vous qui mar-

chez entre les lys environné du chœur des Vierges.

« Les Vierges vous suivront partout où vous allez. Elles s'empresseront à votre suite en chantant des hymnes mélodieux. »

Telle est la note du grand concert qui s'élève de l'Eglise Universelle, à la mémoire des femmes bénies ayant terminé leur héroïque ascension vers le Ciel. Cette note donne le diapason de l'harmonie latente dans l'Eglise et de la tendresse secrète dont cette immense Communauté enveloppe le plus spiritualiste d'elle-même : la Féminité.

Cette note — non plus que la sollicitude qui règne chez les Pères à l'égard du « Sexe Pieux » — ne s'accorde guère avec la misogynie que le monde prête à l'Eglise.



Au cours de cette étude où nous chercherons le rapport vrai entre l'Eglise et la Femme, il nous arrivera bien de trouver dans tel ou tel Canon, chez tel ou tel Père une sévérité inopinée et des duretés quelquefois déconcertantes. De même qu'il ne serait pas difficile de rencontrer des représentantes de notre sexe qui les auraient méritées.

Par exemple, quand Tertullien s'écriera dans son *De Cultu Feminarum :* « Femme, tu devrais toujours être vêtue de deuil et de haillons,

n'offrant aux regards qu'une pénitente noyée de larmes et rachetant ainsi la faute d'avoir perdu le genre humain. Femme, tu es la porte du Démon. C'est toi qui as corrompu celui que Satan n'osait pas regarder en face. C'est à cause de toi que Jésus-Christ est mort... », quand Tertullien parle ainsi, nous sommes en droit de penser qu'il dépasse un peu la mesure. Ce qui est justement un des traits fréquents de Tertullien — aussi l'Eglise s'est-elle gardée de le suivre totalement; elle n'a retenu que ses premiers écrits, car il sombra dans l'hérésie. Ne nous méprenons pas cependant sur le vrai sens de ces imprécations qui recèlent, dans leur excès même, les éléments d'une doctrine sur le Péché et l'Incarnation. Nous y reviendrons en étudiant l'attitude des premières communautés chrétiennes vis-à-vis de la Femme, où il sera important de placer, à côté de telles invectives, l'idéal que Tertullien, par ailleurs, se faisait de la Femme chrétienne.

Mais ici encore, l'effet obtenu reste identique. De même que, dans le concile de Mâcon les ironisants n'ont vu que la question saugrenue d'un évêque isolé (qui ne fut d'ailleurs pas pris au sérieux par le collège épiscopal), et l'ont confondu avec l'Eglise tout entière, de même de Tertullien ne retenant qu'un mot : « Femme, tu devrais aller en haillons », ils ont imaginé ces premiers siècles de l'Eglise acharnés à écraser la femme par

rancune contre le pouvoir redoutable de sa séduction défendue.

Ainsi se fonde, non sur la législation générale de l'Eglise Universelle et vivante, non sur son esprit véritable, non sur ses coutumes, mais sur quelques cas d'espèces, sur une anecdote, parfois sur un mot d'auteur ecclésiastique dont l'originalité a frappé, cette opinion toute faite que l'Eglise a honni la Femme, a essayé de la diminuer, en a fait une inférieure.

3° *L'Etat pré-chrétien.*

Avant d'entreprendre l'examen de la véritable action que l'Eglise eut sur la Femme, il faut aussi nous mettre en garde contre une autre opinion, également passionnée et non moins dépourvue de sens critique que la précédente, mais localisée celle-là chez les gens pieux. Elle consiste à tenir pour misérable et vile la condition légale de la femme dans le monde, jusqu'au jour où l'Eglise vint la libérer. A les entendre, l'Eglise aurait ramassé dans les bourgades palestiniennes, sur les voies romaines, aux gynécées grecs, dans les klans barbares, une malheureuse esclave, un être humilié par la société, un paria et l'aurait dressé sur un piédestal, en aurait fait un être civique rivalisant avec l'homme.

C'est un langage courant qu'on emploie sans indiquer suffisamment en quoi consiste la réhabilitation de la Femme dont le Christianisme fut l'auteur. Ce qui ne manque pas d'attirer les protestations des historiens, des juristes, des critiques — lesquels ont de quoi prouver que dans les civilisations orientales ou occidentales, aux temps messianniques, la femme, ni juridiquement, ni du point de vue des mœurs, ne pouvait être traitée d'esclave, mais qu'elle y était au contraire particulièrement honorée.

Oui, le piédestal fait à la femme par le Christianisme est véridique. Oui, l'Eglise a transformé la personnalité de la femme. Oui, l'Eglise, loin de mépriser la femme, l'a magnifiée. Mais cette révolution opérée par le Christianisme, l'une des plus profondes des siècles, a passé inaperçue. Sa nature même n'était pas de l'ordre des choses tangibles. Sa matière appartenait à l'invisible.

Il y eut aussi dans le même temps un bouleversement dans la masse des esclaves plus grand que ne devait l'être jamais l'abolition même de cette classe. Et pourtant on n'a pas constaté que l'esclavage cessât d'exister. Pendant des siècles encore on vit les esclaves peiner dans leur condition misérable. Aucun signe légal d'un changement d'état chez cette marchandise humaine. Aucune marque d'un affranchissement matériel quelconque.

« Si une femme, dans un mouvement de colère, frappe une servante avec des étrivières, et que celle-ci en meure au bout de trois jours, dit le concile d'Elvire, tenu en Espagne en 324, et si c'est intentionnellement, que cette femme subisse une pénitence de sept ans. Sinon, au bout de cinq ans elle pourra être admise à la Communion. »

Voilà où en était une esclave au IVe siècle de l'Eglise, et comment il fallait la défendre.

Cependant, en vérité et en esprit, dans le sein de l'Eglise, un esclave était vénéré et chéri à l'égal du plus puissant. On le voyait affranchi dans son âme, réhabilité spirituellement dans la société des fidèles et le frère de celui dont il recevait les coups.

Les libérations légales qui devaient venir ultérieurement sur le plan humain, — et qui ne furent efficaces qu'à cause de celle-là — ne paraîtront jamais aussi formidables que cette libération spirituelle.



De même ordre, celle qui allait transformer la condition morale de la femme.

Les femmes ne connurent pas d'avantages apparents. Du point de vue temporel, elles ne reçurent aucun regain de considération, d'égards, de respect. Nous allons, dans les pages qui suivent,

chercher quel était l'état privé et social de la femme à la veille des temps où l'Eglise allait naître. Attendons-nous à ne pas la trouver si malheureuse qu'on l'a dit. Là encore la révolution accomplie par l'Evangile ne crève par les yeux, ne bouleverse pas les apparences. L'appareil des lois ne change guère; celui des mœurs non plus. Souvenons-nous de la parole du Christ :

— Mon Royaume n'est pas de ce monde.

Le monde va continuer de rouler sa houle selon les us et coutumes d'autrefois, malgré les gigantesques remous de races qui précipitent les multitudes, à l'heure voulue, vers le berceau gallo-romain de l'Eglise d'Occident, entre la Loire, l'Ebre et la Sicile, comme des troupeaux chassés par la sécheresse s'acheminent en désordre, conduits par une science obscure, vers le lieu des eaux vives. Les lois des peuples les plus opposés vont se chevaucher, les mœurs se fondre, les sangs se mêler. Des peuples nouveaux vont naître. La femme barbare et la femme latine vont se tempérer l'une l'autre. Elles garderont et échangeront les privilèges de leurs origines si diverses. Et sur cette gigantesque chimie ethnique, l'Eglise va réciter l'Evangile du Christ, dominer, veiller, légiférer. L'état de la femme reste sensiblement, vu de l'extérieur, ce qu'il était selon sa race, à l'origine. Un ordre s'établit pour elle qui se sert des vieux éléments.

Et pourtant le moins qu'on puisse dire est que, dans l'histoire de l'Humanité, il y a deux visages de la femme : la femme avant l'Eglise, la femme depuis l'Eglise.

En quoi consiste donc cette mystérieuse révolution?

CHAPITRE II

DANS QUELLES CONDITIONS L'ÉGLISE A-T-ELLE TROUVÉ LA FEMME?

1° *La femme juive.*

L'Eglise naissante, dans son berceau de Jérusalem, fut entourée de femmes, humbles et augustes nourrices, servantes silencieuses de la communauté à peine formée, aussi ignorantes et en même temps aussi assurées de la sublimité de ses Destins que le sont les mères et les aïeules devant un petit enfant à l'obscur avenir. Elles veillaient et soignaient avec une foi transcendante et aveugle la germination du grain de sénevé mystique jeté en terre avec le Christ enseveli. Dès ce moment, elles ont introduit dans l'Eglise, dans la société des rudes Apôtres, une note nécessaire de tendresse que nous percevons encore aujourd'hui.

Ces femmes étaient des Juives.

Il est juste qu'à ces premières chrétiennes nous donnions la première place, et qu'avant tout, puisque les Juives ont soigné de leurs mains le corps nouveau-né de l'Eglise, nous étudions la condition de la femme dans Israël et recherchions dans quel état se trouvaient tenues celles avec qui l'Evangile eut ses premiers contacts.



Comme beaucoup de peuples, Israël a médit des femmes, a chanté leur fragilité, leur a reproché une âme d'esclave, le défaut d'intelligence, des manquements à la loyauté — ce qui ne l'a pas empêché, dans le privé, de manifester la plus haute considération pour la compagne de ses jours et la mère de ses enfants. Mais dans les poésies nationales n'en va-t-il pas toujours ainsi?

N'oublions pas non plus que nous nous occupons ici d'un peuple oriental et que la Palestine, en dépit de la haute civilisation établie dans ses limites par le culte d'un Dieu unique, appartient cependant à cette terre d'Asie où la femme est considérée comme inférieure.

Salomon s'écrie dans *l'Ecclésiaste :* « J'ai trouvé plus amère que la mort la femme dont le cœur est un piège ou un filet; dont les mains

sont des lacets. Celui qui est agréable au Seigneur lui échappe. Mais le méchant est pris par elle. »

« Voici ce que mon âme cherche encore et qu'elle n'a point trouvé : J'ai trouvé un homme entre mille, mais je n'ai pu trouver une femme entre toutes. »

Nous connaissons tous un roi de France qui en disait autant sous une autre forme. Le jugement n'est donc pas spécifiquement judaïque. Cependant il semble bien ressortir de la législation mosaïque, des coutumes, des mœurs, des écrits, que la personne même de la femme aux yeux des Juifs était loin de jouir d'une considération égale à celle de l'homme, ni du point de vue moral, ni surtout du point de vue religieux.

Paul Gide, le juriste, dans son livre si important sur *la Condition privée de la Femme*, fait remarquer que : « lorsque la famille était souveraine chez les Juifs, comme dans l'époque patriarcale, l'influence de la femme était considérable. Mais que le jour où le père de famille a dû abdiquer devant le monarque, la femme prêtresse et reine avec son époux a dû abdiquer avec lui. »

La seule polygamie, d'ailleurs, coutume qui semble presque imposée par l'Orient et qui fut de règle dans le judaïsme, est une sorte de négation de la personnalité de la femme en laquelle apparaît seulement la fonction de génératrice. Et c'est bien, en effet, la référence la plus assurée que nous

ayons de cette sous-estimation de la femme par les Juifs.

Tous les grands personnages de la Bible sont polygames. Un roi pouvait se permettre dix-huit femmes. Les particuliers quatre seulement. Mais il y avait bien des moyens de tourner la loi. Pour Salomon, son harem fut innombrable. Roboam n'a bien que dix-huit femmes, mais il y adjoint soixante concubines.

Toutes ces licences accordées à l'homme sont justifiées par le souci de s'assurer une descendance puissante. Un grand devoir s'impose. Celui de donner à la race la plus nombreuse postérité possible. De cette multiplication des Hébreux la femme sera, avant tout, l'instrument. Ne cherchez pas ailleurs sa raison d'être. Si elle est stérile, tous les droits seront conférés au mari pour la répudier. Une lettre de divorce, et la femme inutile s'en ira sans plus de cérémonie.

Tant qu'elle n'eut pas d'enfants, Anne, qui devait devenir la mère de Samuel, fut injuriée et vilipendée par l'autre femme légitime d'Elkana son mari, qui avait des fils et des filles. (*Juges*, I, 5, 6, 7.)

Si malgré la polygamie un homme meurt sans laisser d'enfants, la loi du Lévirat va jouer, et voici ce qui va se passer : La veuve fait partie de la succession de son mari et elle tombera avec les biens du mari entre les mains du frère de celui-ci

qui héritera la femme du mort en même temps que ses richesses. Mais, ainsi que le précise la loi de Moïse, *pour susciter une descendance au défunt* et sous réserve que l'enfant qu'elle aura de son nouveau mari seront attribués légalement à l'ancien et inscrits sous le nom du premier dans le registre généalogique.

La loi du Lévirat agissait encore au temps de Jésus-Christ puisque saint Matthieu nous rapporte qu'à Jérusalem, trois jours avant l'arrestation du Sauveur, les Sadducéens qui lui tendaient des pièges dans le temple lui posèrent cette question : « Maître, Moïse a dit : « Si un homme meurt « sans laisser d'enfant, que son frère épouse sa « femme pour lui susciter des enfants. » Or, il y avait parmi nous sept frères. Le premier prit une femme et mourut, et comme il n'avait pas d'enfant, il laissa sa femme à son frère. La même chose arriva au second, puis au troisième, jusqu'au septième. Après eux tous, la femme mourut. Au temps de la résurrection, duquel des sept frères sera-t-elle la femme? »

On connaît la réponse de Jésus. A la résurrection, il n'y aura ni épouse ni mari, mais tous seront semblables à des anges dans le Ciel.

Cette réponse, qui met exactement sur le même plan, au jour des récompenses éternelles, les deux éléments du couple humain spiritualisé, contraste avec les données mêmes de la proposition saddu-

céenne où la femme, envisagée comme instrument de procréation, passe automatiquement d'homme en homme à l'égal d'une valeur héréditaire.

Le principe de la loi du Lévirat s'appliquait encore au cas de l'homme qui mourait ne laissant qu'une fille. C'était à elle qu'il appartenait d'assurer une postérité au mort. Comme la veuve léviratique, cette fille passait avec la succession à l'héritier du père. Et le premier enfant mâle qu'elle mettait au monde n'était pas inscrit dans les livres généalogiques sous le nom de son mari, mais sous le nom de son père.

Comme on le comprend, du même coup il était défendu à l'orpheline d'épouser qui que ce fût en dehors de la famille paternelle et d'apporter l'héritage à un mari de son choix.



A la période messiannique encore, le témoignage de la femme n'était pas reçu en justice, considéré comme indigne de créance (*Josèphe*, IV, 8). Elle ne pouvait s'engager, même par son serment et son vœu, qu'avec l'autorisation de son père ou de son époux, alors que le fils s'obligeait seul.

Pourtant, en ces jours-là, on ne voit plus de traces dans le peuple de cette polygamie qui paraît avoir sévi surtout au temps des Juges. Depuis

la captivité jusqu'au jour de l'Evangile, les exemples s'espacent de plus en plus. C'était un abus qui tombait de lui-même.

Tout l'enseignement du Christ au sujet du mariage, les disputes qu'il daigne soutenir avec les Pharisiens sur la question — j'y reviendrai plus tard — laissent entendre qu'il ne s'agissait, à ce moment que de monogamie. La preuve, l'insistance du Maître à prohiber le divorce parce que le divorce permettait au mari libéré de contracter un nouveau mariage du vivant de sa femme.

Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'à l'époque, Hérode lui-même eut dix femmes, et que tous les principes relatifs à la polygamie demeurèrent inscrits dans le Code de Moïse. Seuls les contacts avec l'Occident, la dispersion des Juifs dans les pays de monogamie, le rayonnement de Rome sur la Syrie-Palestine devaient agir insidieusement sur la coutume, sans que le texte fût touché.



La femme juive eut-elle une personnalité religieuse reconnue, en plus de sa mission de génitrice qui lui assurait certes les hommages dus à la mère, l'autorité sur les enfants égale à celle du père, mais en même temps un asservissement à ce pri-

mordial devoir de donner à la Nation, à l'Etat, à la Famille, le plus d'enfants possible?

On ne peut complètement le nier.

Bien que la Juive ne participe à l'alliance de Yaveh que par sa filiation avec le père ou, encore indirectement par son union avec l'homme seul marqué dans sa chair du signe de cette alliance, tandis qu'à sa naissance à elle, nulle cérémonie n'a indiqué qu'elle appartînt en particulier au Dieu d'Abraham, Moïse montre d'une façon précise qu'elle fait partie de cette alliance personnellement et que toute sa vie spirituelle y est fondée :

« Comparaissez tous aujourd'hui devant l'Eternel votre Dieu, les chefs de vos tribus, vos anciens, vos officiers, et tout homme d'Israël, et vos petits enfants, et *vos femmes*, et l'esclave qui coupe votre bois, qui puise votre eau, afin que vous entriez dans l'alliance que l'Eternel votre Dieu contracte en ce jour avec vous. » (*Deutéronome*, XXIX, 11.)

Il est vrai que la femme vient là après les petits enfants et seulement avant l'esclave. Mais il est certain que sa qualité religieuse est affirmée dans ce texte, sans restriction.

Ce qui n'empêche pas le principal auteur juif du Moyen âge, Maimonides, qui vivait à Cordoue, au XIIe siècle, de nous affirmer que la femme, de même qu'un esclave ou un jeune en-

fant, n'est pas en mesure d'étudier la loi sainte parce que les âmes de femmes sont incapables. Et à cause de l'infirmité (*imbecillitas*) de leur intelligence, elles trahiraient le sens hyperbolique des Paroles de la Loi (*De Doctrinæ Legis*).

Ce rapprochement de la femme et de l'esclave est fréquent en Orient. Et si nous voulons nous représenter exactement ce qu'était la femme en Palestine au temps du Christ, et comment on la considérait, il faut tenir compte de cette idée indéracinable qui se cachait à l'arrière-plan des égards même dont elle était entourée.

Voici encore un exemple manifeste du caractère religieux qu'on pouvait accorder à la femme grâce à sa relation avec un homme sacerdotal. Il s'agit de la consommation des objets saints du sacrifice :

« La fille du sacrificateur mariée à un étranger ne mangera pas de choses saintes offertes par élévation. Mais la fille d'un sacrificateur qui sera veuve ou répudiée sans avoir d'enfants et qui retournera dans la maison de son père comme dans sa jeunesse, pourra manger de la nourriture de son père. » (*Lévitique*, XXXII, 12, 15.)

Il est bien entendu que femme et fille de prêtre peuvent participer aux nourritures saintes. Mais on voit par ce texte que, détachée par un mariage étranger de la famille sacerdotale, la femme perd les droits religieux qui lui étaient conférés. Il lui

faut, tous liens brisés avec l'étranger, revenir à la table paternelle pour y renaître à sa dignité spirituelle. Il y a donc toujours, dans la vie religieuse de la femme juive, une certaine relativité, une dépendance.

L'homme seul est religieux d'une manière absolue.



Au foyer juif où s'accomplissent tous les rites religieux, les prières au commencement et à la fin des repas, l'oblation de la coupe, la cérémonie du chandelier à sept branches, etc., l'homme seul est prêtre. C'est le père de famille qui officie. Le père disparu, c'est le fils qui le remplace. N'aurait-il que treize ans, l'âge de l'initiation religieuse auquel il lui est permis de lire la loi, c'est lui qui priera, qui allumera les cierges, qui offrira le vin à l'Eternel au nom de sa famille, de ses frères et sœurs, de sa mère même qui sera soumise au ministère de cet enfant, ministère qu'elle n'est pas digne d'exercer.

A la synagogue, même encore aujourd'hui, l'assemblée pourrait comprendre mille femmes : s'il ne s'y trouve dix hommes bien comptés — chiffre nécessaire à l'office religieux — la célébration de cet office n'aura pas lieu, l'assistance féminine étant tenue pour nulle dans le culte dû à Dieu.



Aux temps messianniques, le mariage même, le fait pour l'homme d'élire sa compagne et de consacrer publiquement l'union ne comportait qu'une cérémonie civile. Moïse n'en avait pas fait un acte religieux. Prendre femme était loin de paraître un acte saint, bien qu'on y récitât quelques formules de bénédiction. On mettait pour ainsi dire le Très-Haut devant le fait accompli : au sabbat suivant, on allait solennellement à la synagogue, le mari conduit par ses invités, la jeune épouse par les femmes.



Si le sentiment religieux de la femme a été, en somme, pris en très petite considération et sous-estimé par les Juifs, il est pourtant certain que l'âme féminine d'Israël, vue de notre époque, avec la vérité que lui confèrent l'éloignement et la délivrance des contingences, nous apparaît pieuse et élevée. Les masses féminines si humbles qui assistaient le samedi aux réunions de la synagogue, celles qui s'acheminaient vers Jérusalem pour la Pâque et qui s'agenouillaient sur leurs parvis, au

Temple, nous pouvons être sûrs qu'il en montait un parfum de prières près de quoi la contemplation tâtillonne d'un Pharisien ne devait guère compter devant Yaveh. Toutes ces saintes veuves qui, dégagées de la relativité masculine, prenaient, si l'on peut ainsi dire, la religion à leur propre compte et dont quelques-unes surgissent à nos yeux de la foule anonyme comme Anne la Prophétesse qui servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière, ou comme cette autre veuve que Jésus loua car elle s'était sévèrement privée pour apporter son offrande au Temple, toutes ces saintes veuves étaient en réalité des créatures religieuses totales et complètes.

Sur le point de son âme, la femme juive était donc victime d'une injustice. Magnifiée dans sa destinée maternelle, rabaissée dans sa destinée personnelle. Estimée dans la mesure de sa fécondité, personnage sans rôle lorsqu'elle est stérile. Rattachée seulement par l'homme au commerce de l'Eternel, indigne de l'initiation légalement.

Au demeurant, créature faible et passive.



Néanmoins, il n'est pas permis de dire que la femme juive connût une condition affreuse.

Il est même étonnant que l'Orientale qu'elle était jouît de tant de prérogatives, de libertés si

étendues et d'une considération qui lui était assurée par des préceptes légaux.

On trouve dans la loi quelques articles qui montrent chez Moïse une sollicitude presque tendre, surtout apitoyée, envers la femme. Il n'a certes aucune idée de l'émanciper, de lui créer même un autre but que celui de la maternité, sa seule fin, sa seule dignité. Mais il protégera sa faiblesse, son infériorité, son immense incapacité :

« Si un homme ayant pour concubine une esclave juive épouse une autre femme, il ne retranchera rien de la nourriture de l'esclave ni des devoirs conjugaux qui lui sont dus. » (*Exode*, X.)

« Lorsque tu iras à la guerre contre tes ennemis, si l'Eternel les livre entre tes mains et que tu leur fasses des prisonniers, peut-être verras-tu parmi les captives une femme belle de visage et auras-tu le désir de la prendre pour épouse. Alors, tu l'amèneras dans l'intérieur de ta maison. Elle se rasera la tête et se fera les ongles. Elle quittera les vêtements qu'elle portait quand elle a été prise et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois. Après cela, tu iras avec elle et elle sera ta femme. Si elle cesse de te plaire, tu la laisseras aller où elle voudra. Tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent ni la traiter en esclave. »

Un pareil dispositif, situé dans l'époque où il parut et sous cette latitude, indique plus de respect encore que de contemption envers la Femme.

Dans le *Lévitique*, en de nombreux textes que leur rude crudité rend difficiles à citer, toutes les précautions sont prises par le moraliste si humain qu'était Moïse, pour assurer chez le peuple de Dieu, entouré, cerné de nations aux mœurs infâmes, l'inviolabilité de la femme au milieu de ses proches, le respect de son honneur conjugal et de son honneur propre.

« Ne vous souillez par aucune de ces choses, car c'est par toutes ces choses que se sont souillées les nations que je vais chasser devant vous », conclut le texte. (*Lévitique*, XVIII, 24.)

D'autre part, du point de vue juridique, ses droits avantageaient souvent sur sa sœur d'Occident la femme juive.

Par exemple, les Docteurs accordaient à la fille majeure — âgée de douze ans et un jour — de se refuser à une union qui lui déplaisait, même si ce mariage était déjà réglé par ses parents.

La femme avait le droit d'exiger dix choses de son mari :

La nourriture, le vêtement, le devoir conjugal, les soins dans la maladie, le rachat dans la captivité, la sépulture après la mort, l'entretien aux frais du mari, le domicile, même après la mort du mari, la nourriture de ses filles jusqu'à leur mariage, la part d'héritage et la dot pour ses fils.

Pour la femme, ses obligations envers le mari étaient bien moindres. Elles ne portaient que sur

quatre points. Elle devait à son mari le fruit de son travail, sa présence habituelle, la jouissance des biens qu'elle possédait et, après sa mort, le droit de posséder ces biens avant tous les autres.



Mais bientôt va paraître Celui dont Isaïe disait :

Sur ceux qui habitaient le pays de l'ombre et de la Mort une lumière resplendit.

Car un Enfant nous est né, une lumière nous a été donnée.

On l'appellera : Admirable. Conseiller. Dieu Fort. Père Eternel. Prince de la Paix. (Isaïe, IX, 1, 5.)

Celui dont le bref passage ici-bas allait marquer la fin de l'Etat d'Israël :

Femmes insouciantes! disait encore Isaïe, *levez-vous, écoutez ma voix.*

Filles indolentes, prêtez l'oreille à ma parole.

Dans un an et quelques jours, vous tremblerez indolentes.

Soyez dans l'effroi, insouciantes.

Tremblez, indolentes.

Déshabillez-vous, mettez-vous à nu.

Et ceignez vos reins... (Isaïe, XXXII, 9, 10.)

Un autre sort attendait les filles d'Israël.

2° La Romaine.

Lacordaire parlant de ce grand mystère qu'est la naissance de l'Eglise dans le monde, écrit à un jeune homme : « C'est à Jérusalem qu'a commencé le drame surnaturel. C'est à Rome qu'il se termine après avoir passé par Athènes et Corinthe. »

Mais, Athènes et Corinthe, dans la seconde moitié du premier siècle où leur fut prêché l'Evangile, c'était encore Rome, affinée seulement — et aussi amollie — par la douceur grecque. De même Carthage et Alexandrie, où l'Eglise se propagea avec une rapidité fabuleuse, en cinquante ans, présentaient-elles l'aspect de la civilisation latine. On peut donc dire que la femme type à laquelle l'Eglise va s'adresser dans sa douloureuse, sa sanglante, sa prestigieuse conquête, la femme qui lui fournira l'étoffe sublime de la martyre, c'est la Romaine.

Aussi nous faut-il d'abord voir ce qu'était la femme à Rome pour savoir, en général, dans quelles conditions vivaient les femmes dans l'Empire en ces temps où l'esprit si religieux du plus grand des peuples n'avait pour s'inspirer et se nourrir que les entités de l'Olympe, tandis que l'Eglise du Nazaréen voguait silencieusement vers l'Italie dans le

vaisseau qui portait Simon-Pierre. — Claude régnant au Palatin.



Humainement parlant, la Romaine avait la part belle dans la cité, il ne faut pas craindre de le dire.

Ce peuple, qui montra toujours les vues si claires, ne lui avait pas accordé, il est vrai, l'égalité des Droits. Rien ne prouve qu'il n'ait eu raison en cela. Il n'a pas cru qu'il y eût égalité entre l'esprit, entre le *mens* de l'homme et le *mens* féminin. Il n'a pas cru que l'on pût au général et d'une façon absolue livrer la femme à elle-même, dépourvue de tout gouvernement masculin sans qu'il n'y eût risque de désordre. Que d'autres donnent tort à cette sagesse de la conception latine.

Mais l'excellence du sens de ce peuple, par contre, apparaît dans le souci qu'il eut de reconnaître une certaine équivalence morale entre la femme et l'homme.

Cette fameuse « Tutelle » sous le régime de laquelle, depuis l'Antiquité de Rome, la femme vivait, eut des raisons complexes que nous allons démêler tout à l'heure. Mais à côté d'incapacités légales dans le domaine de l'héritage ou du testament, la Romaine jouissait d'une considération

encore supérieure à celle que connut la femme juive.

Caton l'Ancien disait : « Partout les hommes gouvernent les femmes ; et nous, qui gouvernons les hommes, ce sont nos femmes qui nous gouvernent. »

La matrone romaine était une souveraine. Chacun dans la maison, le mari lui-même comme les enfants et les esclaves l'appelaient « *Domina* ». Elle collaborait avec le père à l'augmentation de la fortune et elle a tout l'air de s'y être entendue. Elle possédait une puissante influence politique qu'elle exerçait indirectement, à travers l'homme, jusqu'au Forum, jusqu'au Sénat. Aux repas, toutes les places d'honneur étaient réservées aux femmes. Bien différentes des usages grecs, les coutumes romaines les admettaient au cirque, au théâtre, dans les voies de la ville où, sur le passage de la mère de famille, le consul et les licteurs devaient se ranger.

Sous la République, c'est-à-dire sous Rome vertueuse, la femme cependant restait volontiers à la maison. Elle se terrait généralement dans l'atrium. Cette pièce, telle que nous la dépeint Paul Gide, correspondait à ce que, dans nos habitations provinciales on appelle la salle, la salle commune.

Près du foyer on y voyait avant tout l'autel des dieux lares qui consistait en une figurine de

bois qu'abritait une niche. Il y avait là aussi le lit nuptial, le coffre qui contenait la fortune familiale. Des masques modelés sur le visage des morts représentaient les ancêtres. Le rouet et les fuseaux de la matrone, les toiles qu'elle cousait animaient cette pièce qui servait aussi pour les réceptions. On y introduisait les amis, les étrangers en visite.

Dans ce sanctuaire, c'était la femme qui devait veiller à ce que le feu ne s'éteignît pas. Aussi bien que le père de famille, elle pouvait offrir les libations aux dieux lares.

C'est la femme qui s'occupe de l'éducation des enfants, fils et filles, jusqu'à l'adolescence.



Les coutumes matrimoniales à Rome sont en même temps que la protection la preuve de cette pieuse révérence à l'égard de la femme.

La monogamie qui a toujours régné, en effet, chez les Latins, implique le cas que l'homme fait de sa compagne et garantit à celle-ci la vie personnelle la plus élevée. Cette monogamie est fortifiée à son tour à Rome par l'impossibilité de légitimer les enfants naturels.

Même, sous l'ancienne Rome, le mariage était indissoluble.

En cas d'adultère la femme, comme l'homme d'ailleurs, ne voyait pas son scandale étalé devant

les tribunaux publics. Une sorte de Conseil de Famille nommé Tribunal Domestique, la jugeait. Jusqu'à l'Empire, la femme demeurait soumise toute sa vie à ce Tribunal de la famille qui souvent arrangeait les conflits conjugaux et maintenait la femme en dignité.

Voilà de quoi compenser ce que la Tutelle romaine de la femme pouvait avoir d'humiliant.



Cette tutelle remonte aux origines obscures de la race, à l'époque patriarcale. Et il me faut dire un mot de cette source pour mettre ensuite dans sa pleine lumière une conception nationale et secrète qu'a eue de la femme la race latine et qui fut, comme chez les Juifs, la substruction inavouée de tout l'édifice des mœurs. Ce que justement l'Eglise allait ruiner.

Au commencement de tout, quand le père de famille mourait, il devenait le dieu du foyer.

Voilà la base de la société latine.

On l'enterrait dans l'enceinte des terres patrimoniales. Le culte commençait à son égard. Il survivait grâce à ce culte que ne pouvaient lui rendre que ses fils, c'est-à-dire des procréateurs capables d'éterniser sa descendance et d'assurer ainsi la perpétuité de sa survie.

De leur côté, les descendants avaient tout inté-

rêt à se conserver un protecteur mystique dans la personne de ce père, de cet aïeul défunt dont leur dévotion entretenait la vie éternelle par des offrandes de lait, de miel à son tombeau; par des sacrifices d'animaux dont on grillait la chair, par des libations au foyer.

Mais on comprend aussi que le père de famille avait tout à gagner d'une postérité nombreuse qui lui gagnait sa subsistance funéraire après sa mort. C'était une chaîne solidement forgée et scellée à ses deux bouts.

La génération, dans une telle race, devait être forcément sacrée.

Mais la femme, issue d'un autre ancêtre et qui n'appartenait au nouveau foyer que par l'intermédiaire de son mari, ne se prêtait que comme un instrument étranger à cette génération. Le mari seul était considéré comme procréateur, le rôle de la femme demeurant passif. Elle ne transmettait pas la vie. Il ne le fallait pas! Il ne fallait pas qu'elle pût apporter dans la famille de l'époux les hérédités et le sang de la famille étrangère! Avec les nouveaux ancêtres qui l'agrégeaient à leur descendance, elle connaissait de nouveaux dieux et un nouveau culte.

A cause de quoi la fille n'héritait pas les biens de son propre père, ce qui eût été inique puisqu'elle n'héritait pas son sang.

Fustel de Coulanges nous dit :

« Elle ne tient pas sa religion de naissance. Elle y a été initiée seulement par le mariage. Elle a appris de son mari la prière qu'elle prononce. Elle ne représente pas les ancêtres puisqu'elle ne descend pas d'eux. Elle ne deviendra pas un ancêtre. Mise au tombeau, elle ne recevra pas un culte spécial. *Mater familias*, oui. Mais elle ne le sera plus si son mari meurt. Sa dot appartient sans réserve à son mari. Elle ne la reprend même pas en devenant veuve. »

Naturellement, les seuls parents véritables étaient les consanguins, ceux qui tenaient à la famille par le côté des hommes, par les frères du père, les frères du mari ou les fils de ceux-ci. C'étaient les seuls héritiers, les *Agnats*, les autres, ceux qui venaient du côté de la mère, du côté de la sœur, oncles maternels, neveux utérins, les *Cognats* ne comptaient pas.

Platon dit dans ses Lois : « La parenté, c'est la communauté des dieux domestiques. »



A travers ces mœurs si lointaines que l'antiquité n'en est pas même strictement appréciable, la femme ne peut pas apparaître autrement que comme l'auxiliaire indispensable, mais secondaire,

de la génération. Une pièce détachée dans l'organisme familial et social, ne valant que par l'homme : ne tenant que de lui son existence morale. Elle est dès le mariage « la fille de son mari ». Toute sa vie elle est placée sous la tutelle de ses *agnats* qui surveillent ses biens, les gèrent... les héritent finalement.

Voilà pourquoi Gaïus pouvait dire encore au IIIe siècle de notre ère :

« L'opinion vulgaire est que les femmes doivent être régies par des tuteurs parce qu'elles ont l'esprit trop léger pour se gouverner elles-mêmes. Mais cette raison est plus spécieuse que solide. Cette tutelle a été établie dans l'intérêt des tuteurs eux-mêmes afin que les femmes, dont ils sont les héritiers présomptifs ne puissent leur ravir leur héritage par testament, ni l'appauvrir par des aliénations et des dettes. »

Néanmoins on n'a jamais cessé d'attribuer cette tutelle à la fragilité du sexe féminin.

Avec la Loi des XII Tables, l'autorité du mari a beau s'atténuer, et Rome, de familiale devenir politique, jamais la femme ne pourra se défaire de ce sceau de minorité qui l'a marquée au commencement. Le mari ne pourra plus ni la tuer ni la vendre. Fille, elle aura le droit de souscrire un engagement valable sans l'autorisation de son père. Ses tuteurs ne s'occuperont pas de sa conduite. Libre à elle de choisir l'époux qu'elle vou-

dra ou d'en avoir des enfants, puisque les enfants n'hériteront pas d'elle, mais, eux, tuteurs. Elle pourra même acquérir des biens, faire du commerce...

Voici l'époque de Cicéron :

Il lui sera permis de paraître devant les tribunaux, comme témoin ou représentante d'autrui.

« Le tuteur, dit Paul Gide, se contente de se tenir près d'elle. Il ne se substitue pas à elle. C'est la femme qui prononce la formule juridique. C'est elle qui accomplit le rite solennel qui touche de la baguette symbolique l'esclave affranchi, qui frappe du lingot d'airain le plateau de la balance, qui dans la *Conventio in manu* se vend elle-même à l'époux. »

La voilà vraiment libre, dirait-on. Avec l'Empire elle va conquérir une plus grande indépendance encore, se libérer de la tutelle et de la puissance (*manus*) du mari. Plus de tribunaux domestiques. Les conflits conjugaux sont jugés par le magistrat. On peut dire que la religion nouvelle qui pénètre en ces jours à Rome, secrètement, par le faubourg de la Porte Capène, a trouvé la femme romaine en pleine émancipation.

Mais cette émancipation d'une créature considérée trop longtemps comme le rouage passif de la procréation, sans autre rôle que l'enfantement et dont l'âme religieuse ne comptait pas, va ressembler aux affranchissements en masse des es-

claves et perdre ces êtres qui n'étaient pas préparés à la Liberté.

Les ruines de Pompéi sont encore aujourd'hui les témoins tragiques de la révolution accomplie dans les mœurs déjà sous Auguste. L'architecture grecque a fortement influencé le style de la maison, ajoutant l'art et l'élégance à la géométrie romaine. Mais surtout l'âme de la demeure est métamorphosée. L'atrium d'autrefois est remplacé par une salle à ciel ouvert, sans recueillement ni intimité, pavée de mosaïque, embellie d'un bassin où coule perpétuellement l'eau d'une fontaine de marbre. Plus de foyer, plus d'autel ni de dieux lares, ni de portraits d'ancêtres. Mais des tables de bronze ouvragé et des statues d'argent ou de marbre, œuvres des artistes de la décadence grecque. « C'est là, dit Paul Gide, que le Romain couché reçoit chaque matin la foule de ses clients et de ses solliciteurs. »

Qu'est devenue la Matrone de jadis dans cette transformation?

Par une loi d'Auguste, le père est forcé de doter sa fille. Le divorce est autorisé. Auguste prescrit qu'il sera prononcé par le « Tribunal des Mœurs » devant sept témoins. En cas de divorce, la femme reprend sa dot et devient indépendante.

Jamais la femme n'a été si riche. Jamais on ne l'a vue afficher un luxe si extravagant. « C'est un fléau qu'une femme opulente », dit Sénèque.

Enhardies par cette assurance que donne le pouvoir de l'argent elles envahirent la vie publique. Grâce à leurs nouveaux droits, elles plaidaient, emplissaient, dit-on, les tribunaux du tumulte de leurs cris. Elles répandaient l'agitation dans la ville, se réunissaient, conspiraient, forçaient les portes du Sénat, exigeaient les proscriptions des gens qui avaient cessé de leur plaire.

Les cas d'adultère de la femme étaient si nombreux qu'il fallut les frapper de pénalités sévères. Il ne s'agissait plus comme autrefois de verser alors, dans de tels cas, une offrande sur l'autel de Cérès, mais de payer une amende calculée sur le montant de la dot. De plus, la femme qui avait trahi son mari ne pouvait plus témoigner en justice, ni contracter un autre mariage légitime, ni surtout être instituée héritière.

C'était de bien gros ennuis pour un péché si fréquent! Aussi, pour y échapper, raconte Suétone, vit-on des matrones romaines faire publiquement métier de prostitution, car, en tant que prostituées, elles n'encouraient pas d'amendes.

Il était courant également que les femmes ôtassent à leurs maris le soin de faire fructifier leur dot pour le confier à des intendants dont le rôle n'était douteux pour personne. Les maris se gardaient d'ouvrir les yeux à cause du profit qu'ils en tiraient. La honte des familles était scandaleuse.



L'âme religieuse de la Romaine existe-t-elle vraiment au milieu de cette corruption?

On vous répond : « Oui, les femmes de Rome étaient religieuses : regardez les Vestales! »

En effet, ce sacerdoce féminin nous présente de grandes figures mystiques de créatures arrachées au monde et élevées à un ordre surnaturel puisqu'elles n'étaient pas seulement les servantes ou les prêtresses de Vesta (la déesse du feu familial qui a résumé le culte disparu des ancêtres) mais sa propre représentation, ses statues vivantes, recevant à sa place les hommages de la vénération publique.

Cependant il ne faudrait pas imaginer cet « Atrium de Vesta » dont on aperçoit encore au Forum la masse de briques rouges, avec ses chambres suintantes d'humidité s'accotant aux pentes abruptes du Palatin, comme un couvent comparable aux nôtres où l'on voyait les jeunes filles romaines se précipiter en foule pour se consacrer à la Divinité.

Elles n'étaient que quatre. Sous la décadence, leur nombre fut porté à six. Puis ces vierges païennes n'obéissaient pas en se retirant du monde à une voix intérieure leur dictant ce renoncement :

Le Grand Pontife était le seul auteur de cette

vocation religieuse. Avec le consentement des parents, il choisissait vingt petites filles de sept à huit ans, et parmi celles-là on tirait au sort celle qui serait Vestale. L'enfant choisie par la chance pour remplacer un jour la Vestale morte ou la Vestale sortante (elles quittaient l' « Atrium de Vesta » à quarante ans et pouvaient alors se marier, bien que ce fût pour la Romaine l'âge du déclin), était alors amenée dans ce collège sévère, sous l'autorité de la Grande Vestale et du Grand Pontife. C'est là que s'accomplissait la transformation de cette petite fille en prêtresse hiératique. Cette initiation semble toute formaliste et ne point porter sur une conception métaphysique de la Déesse — s'il en existait une. Ce devait être surtout l'éducation de la pureté absolue, symbolisée par la flamme qui détruit toute corruption.

Car il ne s'agissait pas seulement de virginité gardée, mais de chasteté profonde et rigoureuse. On pourrait dire de chasteté chrétienne si cette vertu ne s'était confondue ici avec l'orgueil démesuré de paraître à la vénération des foules comme la figuration même de la Bonne Déesse, lors des sorties en procession à travers Rome. Ici rien ne s'oppose à la recherche de soi-même. C'est la religion sortie du cœur de l'homme qui appelle le surnaturel par ses moyens naturels. Pour éclairer la différence il faudrait mettre en parallèle, par exemple, une Vestale et la jeune Carmélite de

Lisieux. L'orgueil ingénu de l'une, l'absolu détachement de l'autre.

Cependant cette pureté devait s'emparer vraiment de toute leur vie et de leur conscience. On cite le cas de l'une d'elles, Portunia, qui fut mise en accusation devant le collège des Pontifes du fait d'avoir violé son vœu de chasteté. Or cette vierge païenne n'avait pas commis d'autre faute que de s'être montrée légèrement coquette, et dans sa mise et dans ses attitudes. Elle ne fut pas punie, mais sommée par les Pontifes d'observer mieux désormais la sainteté de son état.



On se demande comment a pu venir aux Latins l'idée de prélever sur les femmes, ces mineures dépourvues de fin en elles (alors que l'homme est à lui-même un but qu'il poursuit encore dans sa postérité), quatre vierges pures dont le prestige spirituel devenait immense et devant lesquelles l'homme, abdiquant tout orgueil, devenait faible et suppliant.

C'est bien la seule circonstance où l'on voit le Romain discerner dans la femme une essence spirituelle et libre, égale à la sienne. C'est bien la première fois qu'il perd de vue en elle l'instrument de la procréation — comme dans l'antiquité, —

ou l'objet de son plaisir — comme dans la décadence. En même temps que le célibat était juridiquement traité comme délictueux chez les femmes, les rendant par exemple incapables d'hériter, on voyait ici la virginité offerte à l'adoration des foules.

Etincelle de lumière surnaturelle jaillie dans l'âme religieuse de ce grand peuple?

Cicéron dit :

« Les vierges président au culte de Vesta afin que les femmes comprennent que le tempérament féminin est à la hauteur de la chasteté absolue. »

D'ailleurs le même Cicéron, ayant à plaider pour le frère d'une Vestale, Fonteius, n'hésite pas à faire vibrer la grande note de piété que rendent ces vierges, et à rappeler en pleine Basilique la sainteté de cette sœur du coupable : « Elle tend vers vous des mains suppliantes, celles-là mêmes qu'elle a appris à lever vers les dieux immortels. Il y aurait danger à repousser celle sans les prières de qui Rome ne saurait subsister... »



Jusque sous Constantin continuèrent d'habiter, dans la maison des Vestales, six prêtresses vêtues de blanc, coiffées de longues tresses qui enroulaient plusieurs fois la tête, retenues par un ban-

deau en diadème et couvertes comme d'un voile, par le pan rabattu du manteau. Elles y étaient recluses et n'en sortaient qu'étant malades pour se faire soigner dans leur famille.

On pouvait les voir aussi, escortées des flamines, lors des cérémonies religieuses du 1er mai, fête de la Bonne Déesse, où elles se rendaient à son temple; et le 7 juin, pour les fêtes exclusivement féminines, où les épouses de la ville venaient implorer Vesta en faveur de leur ménage. Les Vestales seules officiaient, offraient la *Mola salsa*, graines de céréales grillées et broyées à la meule par leurs soins.

En temps normal elles s'occupaient à la préparation des objets de sacrifice : la saumure rituelle, la mola salsa, la cendre obtenue par la combustion des veaux morts-nés, et le sang du « cheval d'octobre ».



Nous devons avoir le plus grand respect pour ces quelques femmes de choix qui observèrent si scrupuleusement leurs vœux, même au milieu d'une société féminine déréglée. On ne connaît en effet que vingt Vestales selon les uns, douze selon les autres, qui dans la longue suite des âges aient trahi leur promesse.

Le châtiment, il est vrai, paraissait redoutable. Jusqu'à Tarquin l'Ancien, l'infidèle devait être frappée de verges jusqu'à ce que la mort s'ensuivît. Depuis lors, voici comment elle devait périr : traînée sur une claie jusqu'au Champ des Scélérats, elle subissait les verges, puis on l'enfermait avec une lampe et un peu de nourriture dans un cachot que l'on murait. Néanmoins on peut penser que le seul patriotisme — leur vertu étant, dans la croyance générale, fonction du bien de l'Etat — suffisait à la maintenir dans les chaînes de leur vœu.

Mais cette sélection si minime de femmes à la spiritualité transcendante ne peut pas prouver que, dans la grande masse des Romaines, l'élément immortel et religieux, qui constitue l'âme de la femme, fût pris en considération par la société dont l'homme était l'arbitre, ni honoré au même titre que l'âme masculine.

Les affections humaines, constructives de la famille, ont pu assurer à la matrone romaine une place enviable dans sa vie privée. Rien ne fera que du fonds de cette race latine, à la froide intellectualité, aux raisonnements impassibles, ne se dégage une négation de la parité spirituelle entre la femme et l'homme. Seul le génie de l'Espèce, comme nous le verrons tout à l'heure chez les Grecs, l'a valorisée. Mais le génie religieux, chez ces mêmes peuples, l'a méconnue.

3° La femme grecque.

Bien que les femmes touchées par l'Eglise à travers le ministère de Paul en Asie Mineure, en Macédoine, à Corinthe, à Athènes même, vécussent sous le proconsulat romain, elles demeuraient Hellènes de race, de mœurs, ces Macédoniennes qui priaient au bord d'une rivière, dans la banlieue de Philippes, lorsque Paul se mit à leur parler du Christ. Entre autres, cette marchande de pourpre nommée Lydie, qui crut et offrit sa maison à l'apôtre. Et aussi cette Athénienne du nom de Damaris qui écouta pieusement Paul, alors que le groupe des intellectuels, curieux mais légers, de l'Aréopage s'en allaient ironiques : « ...Si tu veux nous t'entendrons sur ce sujet une autres fois... » (*Actes* XVII, 32, 35.)

C'est pourquoi il nous est utile de connaître ce que la civilisation la plus raffinée et la plus séduisante qu'il y ait eu sur terre avait fait de la femme.



Platon prononce dans le « Banquet » une phrase désinvolte qui en dit plus long que tout commentaire sur le cas peu reluisant que les Grecs faisaient des femmes :

« Nous ne sommes pas, dit-il, naturellement portés au mariage. Il faut des lois pour nous y contraindre. »

Sans tenir compte même des égarements auxquels il leur plut de conférer une élégance, ce mépris du lien conjugal apparaît inévitable dans ce peuple lorsqu'on y voit que la femme idéale, celle qui satisfait seule chez les Athéniens cette émouvante avidité qu'ils ont de la Beauté, du charme des formes humaines, de l'harmonie matérielle, même des jeux enivrants de l'esprit, c'est la courtisane. Belle, riche, majestueuse, poétesse, philosophe, supérieurement intelligente souvent, accessible à tous, comment n'aurait-elle pas attiré en foule ces adorateurs futiles d'Apollon satisfaits d'une belle ligne, d'une proportion parfaite, d'un vers mélodieux?

Le type en restera toujours l'inégalable Aspasie qui se partagea entre la pléiade de ceux dont les seuls noms font vibrer tout ce qui est en nous d'humanisme : Socrate, Alcibiade, Phidias, Périclès. Elle fut l'inspiratrice même de ces génies, participait à leurs entretiens, jouissait elle-même d'une éloquence merveilleuse, et l'on dit qu'elle lança Périclès dans l'aventure du Péloponèse.

Mais ces femmes d'exception ne sont pas « la Femme ».



La vraie Grecque vit cachée dans le gynécée. Issue, comme la Romaine, d'un patriarcat qui lui a créé, de par la religion des ancêtres, les mêmes exclusions du Culte et la même minorité sous la tutelle de ses héritiers, la femme hellène a bien peu d'éclat au foyer à côté des brillantes prostituées qui rayonnent dans la ville.

« Pour elle, disait Platon, la vertu se réduit à garder la maison, s'occuper du ménage, obéir à ses parents, à son mari. »

On lui apprenait seulement, étant jeune fille, à danser et à chanter afin de figurer dans les chœurs lors des fêtes religieuses, aux jours où la Loi lui permettait de sortir du gynécée. Car les lois de police, à Athènes, réglaient toute la conduite des femmes, les cas où elles pouvaient être vues dehors, les vêtements et ornements qu'elles devaient porter. Et il existait, pour surveiller les femmes, des magistrats spéciaux.

Ses tuteurs — c'est-à-dire ou son père, ou l'héritier soit légitime, soit testamentaire de son père, ou, à défaut de parents, l'Etat, représenté par un fonctionnaire public — la mariaient de bonne heure. Sans quoi ils eussent été poursuivis d'après les lois contre le célibat. Ils la mariaient à leur gré, sans même consulter le sien. D'ailleurs, où

aurait-elle rencontré le fiancé de son choix, gardée comme elle l'était de toute société masculine? Ils la dotaient, sans quoi le futur époux ne l'aurait pas prise, sans quoi aussi il l'aurait répudiée trop facilement. Manquaient-ils d'argent pour constituer cette dot? L'Etat s'en chargeait automatiquement.

Le Grec, en principe, était monogame; ce qui ne l'empêchait pas de prendre des concubines et de légitimer les enfants qu'il en avait.

D'ailleurs, toutes les lois d'Athènes concernant le mariage tendent à favoriser l'abondante procréation. Ainsi le mari pouvait-il subir une amende s'il délaissait sa femme légitime pendant plus d'un mois.

Une fois mariée, la femme était de nouveau confinée dans le gynécée. Alors que son mari et ses frères menaient la vie la plus extérieure et la plus brillante, fréquentaient les philosophes, discouraient sur l'Agora, recherchaient la compagnie des Précieuses grecques ou des artistes, couraient au théâtre pour des tragédies qui devaient être éternelles, les humbles créatures qui, d'après Xénophon, « devaient avant tout savoir ne parler, n'entendre ni voir que le moins possible », demeuraient à la maison. Si, par hasard, l'époux invitait un ami au repas pour prolonger quelque dialogue commencé sous le Portique, — et l'on sait, depuis Platon, que les plaisirs de la table sont

favorables à l'éloquence, — l'épouse, les filles devaient disparaître de la salle et se réfugier au gynécée car les femmes étaient exclues de tout banquet.

Dans ce gynécée à peine les plus proches parents avaient-ils le droit de pénétrer.



Tout contrat, que ce fût acquisition, obligation ou créance, était défendu à la femme si l'opération dépassait seize drachmes (environ 15 francs).

Le mari pouvait disposer de sa femme à son gré. C'est-à-dire, en la répudiant, conclure un accord avec un autre et la lui donner comme épouse. Dans le cas où elle se serait laissée séduire, il possédait le droit de la vendre comme esclave.

Veuve, elle retournait à sa famille paternelle pour y trouver ses tuteurs d'autrefois.



Nous ne pouvons nous défendre d'un peu de pitié pour cette claustration de la femme grecque, alors qu'au-dehors le soleil dorait l'Acropole et qu'une vie intellectuelle, demeurée depuis lors incomparable, coulait en fleuve bouillonnant sur ces places publiques et ces parvis encore aujourd'hui

sacrés pour l'esprit humain. Pourquoi les avoir si cruellement privées, ces femmes antiques, de toutes les délices de l'intelligence?

Cependant Paul Gide nous console :

« Gardons-nous, dit-il, d'assimiler malgré tout le gynécée au harem. Ce serait méconnaître le caractère généreux, si tendre même, des Grecs. Ils traitaient avec douceur jusqu'à leurs esclaves. Mais la femme était considérée comme un être incapable qu'il fallait protéger... »

Combien diraient de nos jours « merci! » pour une telle bonté!

On voit que, si l'on ne pouvait l'estimer malheureuse, cette prisonnière, à qui l'on avait bouché les yeux et les oreilles, paraît bien diminuée auprès de la Romaine qui, à cette époque, — la fin de l'ère antique, — « remplissait les basiliques et les prétoires du vacarme de ses cris, et les places publiques de son agitation vaine ». Celle-ci valait sans doute, au fond, moins que celle-là.

Mais si nous posons la question : Quelle idée l'homme se faisait-il de l'âme immortelle de la femme dans ce peuple où le Philosophe expirant renvoyait sa compagne aux cuisines afin de pouvoir mourir en paix et en beauté, où les plus vertueux restent à nos yeux ceux qui se contentaient de leurs concubines? il faut bien répondre que le Grec n'avait nul souci de cette âme et n'en tenait même pas compte.

Hors l'enfantement, pas plus qu'en Palestine et moins encore qu'à Rome, la femme ne comptait à Athènes.

4° La Germaine.

Mais nous ne pouvons faire silence, en révisant ces temps où l'Eglise va paraître, sur ce qui se passe alors dans les noires forêts du nord de l'Europe, au moment où ces peuplades grouillantes et guerrières, mues par un instinct mystérieux, vont toutes ensemble se ruer vers l'Empire, traînant après elles les hordes de leurs blondes et vigoureuses compagnes qui viendront ainsi, sans le savoir, au-devant de l'Eglise, et qui seront le plus notoire élément féminin de la conquête évangélique.

Comment pénétrer l'obscurité de la vie germanique et les conditions de la Barbarie quand un sauvage silence les enveloppe depuis des siècles?

Nous avons, Dieu merci, deux explorateurs merveilleux, César et Tacite, qui vont nous renseigner sur cet inconnu nordique.



Les peuples germaniques et scandinaves en sont encore au stade qui ne se retrouve qu'aux origines

nébuleuses de Rome et de la Grèce : le Patriarcat. Religion des ancêtres. Dieux domestiques. Autorité de la famille. Nul pouvoir extérieur groupant politiquement les foyers. Juxtaposition des foyers autonomes. Dans la guerre, obéissance à un seul chef. Dans la paix, indépendance et égalité de tous. Puissance sur la femme exercée par le mari et qui porte le même nom qu'à Rome : La Main — Mund — Hand.

Nous croyons trouver dans ces clans la Germaine soumise à une condition affreuse. Quoi! pendant que l'Athénienne comblée par sa race de dons ignorés mais réels (dons intellectuels qui ne devaient pas être l'apanage de la liberté de mœurs chez certaines) est maintenue dans un véritable esclavage, la Barbare ne serait pas écrasée sous la force brutale de ces hommes issus d'un sang si sauvage?

Eh! bien, il nous faut le reconnaître avec Tacite, — moins étonnés sans doute que ce Latin nourri du dogme de l'infirmité et de la légèreté féminines, — c'est dans ces forêts sauvages seulement que l'on a ouvertement admis, attesté et honoré l'âme de la femme — indépendamment de sa mission maternelle.

Elle possède une personnalité légale et morale indéniable, celle que le guerrier mourant en pleine bataille appelait ou nommait, — mère, sœur, épouse, — avec la croyance que ce seul nom pro-

noncé le protégerait contre les divinités ennemies. Celle qui présidait aux festins et versait la bière dans les coupes, celle qui lors des sacrifices se tenait près de l'autel, assistant le prêtre.

Il ne semble pas qu'hormis un surcroît de forces physiques, l'homme s'attribue sur elle de supériorité. C'est parce que dans ces tribus guerrières le métier des armes compte seul — toutes les autres industries sont rudimentaires et partagées entre les gens du clan — que la Barbare impropre à guerroyer est privée, en apparence, des privilèges qui ne s'acquièrent, et ne se défendent, que par la flèche ou la framée. « Mais, dit Tacite, elle est incapable de fait et non de droit. » A ses côtés, il y aura toujours un mandataire qui prendra sa place de quelque manière et agira pour elle. Le jour où elle aura été dépossédée de quelque bien, ou injuriée, ou offensée de quelque manière que ce soit, elle trouvera un champion qui, dans un combat singulier, contraindra l'offenseur à la restitution du bien volé, ou à la réparation par amende du préjudice causé, de l'injure faite. Et la justice ainsi rendue, aucune question d'épices pour ce justicier : celui qui a combattu pour une femme lui restituera intégralement le prix du forfait arraché au coupable. « Il était rare, dit l'historien latin, qu'il en retint quelque parcelle. »

Lorsque les débats d'un litige se déroulent pacifiquement devant le tribunal du clan — si elle

ne peut venir elle-même défendre son cas, la femme sera encore représentée par son mari ou un parent. Mais le plus remarquable est encore que, s'il ne s'agit que d'un procès sans trop d'importance, elle sera autorisée à paraître devant le tribunal et à le plaider elle-même. Et ce qui nous éloigne bien de la Loi romaine, c'est que ce mandataire, ce délégué, la femme barbare l'a choisi elle-même et peut aussi le révoquer à sa guise. Si c'est un tuteur légal dont les directives ne la satisfont pas, elle peut se plaindre de lui au Tribunal du Foyer et le faire destituer.

On voit qu'à l'encontre de la femme grecque, cette fière créature avait le droit de voir, d'entendre, de parler.



Dans les lois relatives au mariage, ce ne sont pour elle qu'attentions et prérogatives.

La Germaine, qui héritait de son père comme les enfants mâles, était, en mariage, achetée, ainsi que la Romaine, *par coemptio*. Mais ce n'était pas aux parents que le prix était payé, c'était à la fiancée même; et ce don constituait le douaire qui, passant plus tard dans la loi franque, joua un si grand rôle dans l'histoire de nos mœurs.

Nantie de ce douaire qui lui assurait l'indépendance pécuniaire après la vie de son mari, cette

fille recevait en plus, obligatoirement, une dot que son père, sa mère, ses frères étaient tenus de lui verser et qui consistait en armes, chevaux et biens immobiliers.

Maîtresse de ses biens, s'entendant à les faire défendre par procuration, capable de traduire son mari infidèle devant le tribunal de ses parents personnels qui obligeaient l'infidèle à payer une composition, laquelle finalement allait augmenter soit la dot, soit le douaire, ou bien le poursuivaient les armes à la main, la femme du Nord nous apparaît comme une créature parfaitement assise en ses droits et l'égale de l'homme. Il est vrai que la monogamie des Germains et des Scandinaves était sacrée et que de cruels supplices punissaient la femme adultère. Mais de telles lois ne vont pas à l'encontre de la grandeur même de la femme; elles témoignent au contraire de la haute idée qu'une race a conçue de l'Epouse.



Il y avait loin de cette Barbare à la douce Juive si soumise aux duretés de la Loi conjugale, à la Romaine minorisée sous la tutelle de l'homme, à l'Athénienne belle esclave résignée d'une race de philosophes et d'artistes légers. Celle-ci, la liberté court dans son sang. Elle redresse la tête. Si elle ne sait pas tuer elle-même, c'est que les

armes sont trop lourdes, mais le sang est loin de lui faire peur. Elle en a le goût secret, et, comme ses rancunes ont la violence des éléments de la nature, elle ne les satisfera complètement que dans la mort de ce qu'elle déteste; et elle tuera par procuration.

Nous la retrouverons dans quelques siècles aux prises avec l'Eglise dans le royaume des Francs, frémissante, ivre de rage parfois sous les entraves que la morale évangélique veut imposer à cette tigresse; parfois domptée, apaisée sur les dalles de quelque monastère. Mais toujours mystique, prompte à la prière autant qu'à la vengeance, toujours puissante sur l'homme émerveillé. Elle nous fait penser à ce grand insecte troublant qu'est la mante religieuse, dans le Midi. Les lents mouvements hiératiques de la mante, son attitude de mains jointes, sa tête enturbannée de vert l'ont fait appeler en Provence le *priga Diou* et le peuple dévot a changé cette bête singulière, longue et verte comme une herbe, en une sorte d'orante-fétiche. Mais que vous livriez une abeille à cet insecte pieux, les mains automatiques du « prie-Dieu » vont s'en emparer, la porter lentement à ses mandibules et l'abeille sera férocement déchiquetée, tandis que, dans un mouvement inconnu chez les autres insectes, son bourreau inquiet et nerveux tournera la tête de droite et de gauche, comme saisi par l'anxiété du crime.

La Barbare à l'âme religieuse se délectera longtemps encore dans l'assouvissement de ses vengeances.

Mais qu'elle ne nous apparaisse pas seulement caractérisée par sa violence sauvage cette femme qui, la première, a entendu la note de l'hommage profond dans le chant dominateur de l'homme. La première à qui l'on ait reconnu une sagesse secrète et particulière, non pas réfléchie et discutée comme celle du père et du mari, mais inspirée, comme le croyaient fermement ceux-ci.

Aussi Tacite nous dit-il qu'elle était interrogée, consultée dans les circonstances graves. Les hommes s'inclinaient devant ses oracles.

Elle n'est pas tutrice de ses enfants, mais elle dicte ses avis sur les actes de tutelle. Si la force musculaire lui manque pour porter les armes et prendre part aux combats, elle y suivra néanmoins les hommes, toujours derrière les soldats pour soutenir leur bravoure par ses clameurs terribles et se gendarmer — c'est bien le mot — en cas de panique pour les empêcher de fuir en les invectivant.

Etroitement mêlée aussi aux rites religieux.

Les Germains ont élevé la femme au rang de prêtresse. Et il ne semble pas que la prêtresse barbare ait le caractère exceptionnel de la Vestale à Rome, par exemple, ni de la Pythonisse en Grèce. Toute vierge, toute mère de famille vertueuse pou-

vait, si elle se distinguait par sa piété, se livrer à l'étude du culte et être associée au sacerdoce. « Dans le temple, dans la famille comme dans la tribu, dit l'historien, dans les assemblées populaires comme sur les champs de bataille, nulle résolution importante ne se prenait sans l'intervention de la Prêtresse. C'était elle qui tirait les augures avant les souveraines déterminations. »

Cette dernière information a donné raison de croire que les prêtresses devaient être initiées à la mystérieuse écriture des Scandinaves et des Germains, à l'alphabet des runes, puisque le sort se lisait en jetant pêle-mêle, dans un « linceul sans tache », des caractères runiques dont l'agencement dû au hasard créait les mots annonciateurs de l'Avenir. Mais on va plus loin. Ce qui porterait à croire que cette étude des runes était générale et enracinée chez les femmes du Nord, c'est que plus tard, après quelques siècles d'Eglise, sous les Mérovingiens, alors que seules les femmes étaient cultivées, des canons ecclésiastiques défendirent la lecture des livres runiques dans les monastères des religieuses — sans doute à cause de l'esprit d'idolâtrie qui s'y conservait.

Ainsi se révélait déjà l'intellectualité de la femme nordique.

Donc sanguinaire et farouche, forte et violente, s'imposant à l'homme par un élément qui ne sera ni la puissance physique, ni l'attrait sexuel, cette

Barbare seule dans le monde d'alors se verra reconnaître ce que l'histoire romaine appellera une personnalité juridique, et nous, une âme.

Cette âme avait encore tous les caractères instinctifs de ce qui est purement féminin; mais l'homme n'a pas été insensible néanmoins à son prestige spirituel. Et nous allons voir d'ailleurs ce que l'Eglise a fait de cette âme alors toute convulsée de passions et de haines.



Telle était, dans ses grandes lignes, la condition des femmes dans le monde lorsque le Christ parut et que naquit l'Eglise.

chrétienne restera dans le monde ce qu'est [illegible] en qui l'homme [illegible] et aussi une sœur.

Cette idée a été reprise dans les conditions nouvelles de [illegible] l'homme n'a pas été [illegible] à son [illegible] spirituel. La même chose vaut d'ailleurs et que l'Église a fait de cette femme [illegible] de [illegible] et de bonté.

*

Telle était, dans ses grandes lignes, la condition des femmes dans le monde lorsque le Christ parut et que naquit l'Église.

CHAPITRE III

LE CHRIST ET LA FEMME

1° *L'ordre nouveau.*

C'est de maintes rencontres entre Jésus et les filles de Palestine que l'Eglise, dominée par ces sublimes images, a tiré le signe même du rapport qu'elle devait établir entre elle et la femme. C'est parce que Celui qui a pris le nom de Fils de l'Homme a le premier regardé la femme avec des yeux que ne troublaient ni l'orgueil, ni la sensualité, que l'Eglise a connu l'âme d'une créature dont le but principal n'était ni le plaisir de l'homme, ni l'enfantement, ni le service du foyer, mais d'aller à la rencontre de son Créateur, de le poursuivre, de le trouver enfin dans le Royaume du Ciel, égale en cela, et en cela seulement, à celui qui la dominait depuis des millénaires.

C'est parce que Celui qui a aimé l'humanité d'un amour demeuré un mystère, n'a pas, dans sa

recherche des âmes, établi de différence entre l'homme et la femme, que la femme, dès la naissance de l'Eglise, a connu cette révolution qui allait renverser tous les vieux concepts des peuples de l'Orient.



Dans l'ordre nouveau que le Christ va instaurer sur la Terre, va-t-on voir des Juives, des Grecques, des Romaines affranchies? Ces mineures vont-elles s'émanciper? Y aura-t-il des lois pour leur assurer la capacité juridique, l'égalité avec l'homme dans la Cité? Auront-elles plus d'honneur au foyer, plus d'autorité sur leurs enfants, plus d'indépendance vis-à-vis de leurs maris?

L'ordre nouveau que va faire régner l'Eglise n'aura pas à connaître de ces révolutions des lois et des coutumes. Sa plasticité s'accommodera des caractères spécifiques des nations où elle plantera la Croix. Si elle prend part à la législation civile, d'aventure, ce sera sur les points mêmes où le temporel touche l'éternel, principalement sur le code du mariage, mais toujours dans le sens national, qu'elle siège au Nord ou au Sud.

Non! la révolution sera bien autre.

Nous allons étudier ce que l'Eglise a fait de la personne religieuse de la femme, de la dignité de cette personne, des droits de cette âme, et de

la relativité de sa vie spirituelle avec celle de l'homme.

Si les âmes conservent un sexe, l'Eglise ignorera toute subordination de l'âme religieuse de la femme à celle du mari. Entre leurs âmes, il n'y aura évidemment pas similitude mais équivalence.

Bien plus! C'est la femme qu'on va voir s'emparer du flambeau de la piété.

2° *La Chananéenne.*

Matthieu raconte l'épisode en son chapitre XV. Mais Marc, le plus concis cependant, mais qui écrivait pour les Grecs et l'Eglise de Rome, doit à ses lecteurs plus de détails topographiques et plus d'abondance. Voici comment les deux évangélistes, se complétant, nous le présentent :

Après la multiplication des pains et la tempête sur le lac, Jésus était venu dans le territoire de Gennesar, la grande plaine parfumée de fleurs au bord des eaux. C'est là qu'une délégation d'intellectuels juifs, appartenant au mouvement pharisien, fut envoyée de Jérusalem pour sonder son enseignement sur les rites extérieurs. C'est là que le Sauveur les traita sévèrement d'hypocrites, leur appliquant la parole d'Isaïe : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi! »

Aussitôt après cette altercation, Jésus quitta

Gennesar et se dirigea sur la frontière de Tyr et de Sidon, c'est-à-dire du pays de Chanaan, vers une bourgade où il venait vraisemblablement prendre du repos, puisqu'il se retira dans une maison, recommandant à ses disciples de ne pas révéler le lieu de sa retraite. Mais il ne put se cacher longtemps.

De l'autre côté de la frontière même, on apprit sa présence et une femme se mit en route pour le voir. C'était une Grecque, mais sans doute par son mariage, car saint Marc précise encore et la dit Syro-Phénicienne d'origine. Sa naissance l'avait donc vouée aux idoles. Mais Rome hellénisée ayant colonisé son pays, quelque trafiquant venu d'Italie et parlant grec avait trouvé belle sans doute cette fille de Chanaan et l'avait épousée. Des enfants qu'il lui avait donnés, l'une était en proie à des crises horribles : un cas de possession par l'esprit du mal comme il en fut tant durant le passage du Christ sur terre. Ayant su que le Prophète se trouvait dans la région, elle était accourue. Il fallait une confiance bien étrange pour la pousser ainsi dans le pays des Juifs ennemis et s'exposer à leur hostilité.

Elle rencontre Jésus escorté de ses disciples dans une des rues du village. On le lui désigna. Alors de loin, quand le groupe passa, elle apostropha le Maître : « Fils de David! ayez pitié de moi! Ma fille est cruellement tourmentée par un

démon. » Mais Jésus passa sans avoir l'air d'entendre. La pauvre créature désappointée suivait le groupe, un peu en arrière, continuant ses litanies à la mode orientale. Si bien que les disciples se penchant à l'oreille de Jésus lui dirent avec énergie : « Elle nous ennuie à crier ainsi derrière nous! Chassez-la! » Jésus répondit « qu'en effet il n'avait été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël ».

Il est vrai que le Christ n'a évangélisé que ceux du peuple de Dieu. Les Gentils qui devaient être élus le furent par le ministère des apôtres et n'ont point connu son visage. Cette femme fut, avec quelques officiers de l'armée romaine, l'une des rares personnes de la gentilité que toucha directement le Sauveur. En entendant cette rude restriction, l'humble Orientale, habituée aux rebuffades, s'élança vers lui, tomba à genoux et, le front dans la poussière, écrasée à ses pieds, ne lança qu'un mot :

— Maître, exaucez-moi!

— Il n'est pas juste, reprend Jésus pour éprouver la confiance chez cette femme frémissante, si assurée, si certaine de la puissance qu'il détient, il n'est pas juste de prendre le pain des enfants pour le jeter aux chiens!

Touche bien cruelle du divin Artisan qui essaie le métal d'une âme, mais qui va arracher à la pauvre païenne un des plus beaux cris de l'humi-

lité féminine qu'après vingt siècles on répète encore avec admiration :

— Il est vrai, Maître, mais les petits chiens mangent au moins, sous la table, les miettes du pain des enfants...

Si nous sommes émus de cette douce réplique sans orgueil, sans révolte, sans une tache d'égoïsme mais si ingénieuse, si sensible, — et l'on voit en même temps le sourire implorant de ce visage qui se relève vers le Maître, — toute la féminité! — Jésus le fut plus que nous.

On sent sa voix trembler quand il s'écrie alors :

— O femme! votre foi est grande!



C'est le premier tête-à-tête connu du Sauveur avec Celle dont l'humanité et les religions avaient considéré jusqu'ici l'âme sinon comme nulle, du moins comme négligeable; Celle que les lois civiles et religieuses avaient spécialement cherché à réduire d'une main brutale : la créature d'instinct. Eh! bien, nous ne pourrons jamais oublier désormais cette exclamation, cette admiration de Jésus devant l'âme religieuse de la Chananéenne. Il n'a pas dit : « Votre amour maternel est immense, votre courage est surprenant d'être ainsi venue chez l'ennemi. » C'est à la vertu primordiale, au premier

mouvement religieux de l'âme, à cette foi qu'il va quêtant parmi les foules, que s'adresse sa louange émerveillée. Or, la foi des femmes, qui s'en inquiétait jusqu'ici? Pourvu qu'elles suivissent leur père ou leurs maris dans certaines pratiques rituelles et qu'elles missent au monde beaucoup d'enfants, on les tenait quitte de l'élévation de leur vie spirituelle. C'était à l'homme qu'était réservé le commerce de l'Eternel.

— O femme! votre foi est grande!

Cette humble foi de la païenne, loin d'en faire fi, Jésus la recueille pieusement, l'offre en exemple aux générations. Et sur l'heure, ainsi, nous savons que la sainteté de la femme ne lui sera pas moins désirable que celle de l'homme, ni moins précieuse sa conversion.

Profond étonnement de la bande qui le suit. Simon, Jacques, Jean, Matthieu, etc., devant l'éloge de cette étrangère. Jésus a ajouté : « A cause de cette parole vous pouvez retourner chez vous, votre fille est guérie. » Le miracle passerait encore. Mais la louange! Mais l'exclamation! Ce n'était guère l'habitude juive de s'extasier devant la foi d'une femme. Simon-Pierre cependant a reçu la leçon. Il ne l'oubliera plus. Douze ou quinze ans plus tard nous le retrouverons, organisant l'Eglise à Antioche, à Rome, faisant de la foi féminine une colonne du nouveau temple, y parlant de la femme en termes délicats et touchants.

3° La Samaritaine.

Il était environ midi. Une troupe de voyageurs qui venaient du Sud arrivèrent en vue de la ville de Sichaar, en Samarie. L'un d'eux, fatigué par la marche, car ils cheminaient ainsi depuis la Judée, s'assit sur la pierre d'un très vieux puits qui se trouvait là, dans la campagne, pendant que les autres continuaient jusqu'à la ville pour des provisions.

Le puits était historique. On disait que Jacob lui-même l'avait creusé pour ses troupeaux. Et le voyageur qui se reposait sur la margelle effritée était Jésus.

Seul, dans le silence d'un soleil ardent, il demeurait immobile, quand une femme de Sichaar vint chercher de l'eau au puits.

Voici la seconde circonstance connue où le Christ se trouve en face d'une femme.

Si la scène était purement juive, nous pouvons être assurés que le Maître impassible laisserait cette créature secondaire accomplir sa besogne, remonter la cruche au bout de la chaîne ruisselante sans y prendre garde. Au surplus, il s'agit d'une Samaritaine, c'est-à-dire qu'elle appartient

à une race religieuse ennemie, et, pire encore, elle mène une vie dissolue. On n'avait jamais vu que les Prophètes ou les Rabbis, en Israël, initiassent les femmes aux mystères de leur enseignement ou même les tirassent de l'usage à quoi elles sont destinées.

Mais le Sauveur dit à celle-ci :

— Donne-moi à boire! (*Jean*, IV, 7.)

Elle sursauta, étonnée tout d'abord. Cependant, d'allures hardies, la parole libre, comme celles que rien ne retient, elle ne se gêna pas pour lui répondre :

— Comment toi, qui es Juif, me demandes-tu à boire à moi qui suis une Samaritaine? Tu sais pourtant que les Juifs n'ont pas de commerce avec ceux de Samarie? (*Id.*, IV, 9.)

Eh bien! l'âme de cette irrégulière, Jésus en a soif autant que de celle des purs petits enfants, autant que de l'âme des jeunes Juifs fiers et virils qu'il appelait au Royaume de Dieu. Jean nous le rapporte. Il va, pour convertir cette femme, déployer non seulement les divins artifices de sa parole, mais jusqu'aux filets subtils de la plus profonde mystique. Sachant bien qu'il y a en elle l'étoffe d'une apôtre, il va prendre la peine de lui révéler les secrets de la vie spirituelle dont il est la source, il va l'étonner, la galvaniser, l'élire en somme comme il a élu Matthieu ou Jean.

— Si tu connaissais le Don de Dieu et quel

est celui qui te dit : « Donne-moi à boire », tu lui aurais toi-même demandé à boire et il t'aurait donné de l'eau vive!

— Mais, réplique-t-elle ironique, encore toute matérielle, toute positive, toute objective, toute sensuelle, tu n'as rien pour puiser et le puits est profond. D'où aurais-tu tiré cette eau vive? Es-tu plus grand, Rabbi, que notre père Jacob qui a creusé ce puits et y a fait boire ses enfants et ses troupeaux?

Remarquons avec quelles précautions Jésus transpose cet entendement féminin du plan matériel au surnaturel :

— Quiconque boira de cette eau-ci aura soif encore, dit-il; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif, et l'eau que je lui donnerai coulera en lui comme une source vive jaillissant en vie éternelle.

Ah! que s'est-il passé chez la pécheresse? Voilà que le ton change dans sa bouche. Cette espèce d'arrogance provocante du vice dont elle narguait les gens se tait soudain :

— Rabbi, dit-elle humblement, donne-moi à boire de cette eau afin que je n'aie plus soif, afin que je n'aie plus besoin de venir puiser ici.

Le travail qui s'opère en elle sous le rayon direct du Christ ne lui a pas encore ouvert le langage spirituel. Mais déjà toute hargne s'éteint dans son âme. Alors Jésus trouve la minute pro-

pice pour l'amener à la confession de ses péchés, lui Docteur de l'Humilité et du Repentir :

— Va-t'en chercher ton mari et ramène-le ici, dit-il.

La Samaritaine baisse la tête.

— Je n'en ai pas, de mari...

Nous ne saurons jamais assez nous arrêter à la patience qu'a apportée le Maître à la conquête de cette âme féminine. Des gens arrivent là-bas et qui restent confondus : ce sont les disciples qui reviennent de Sichaar chargés de vivres. Ils voudraient bien savoir, laisse entendre Jean, — qui en était, — de quoi Jésus pouvait parler avec cette femme. Pareille condescendance ne s'est jamais vue d'un Rabbi.

Et le Seigneur pendant ce temps disait :

— Non, tu n'en as pas de mari car tu en as déjà eu cinq, et celui que tu as maintenant, il n'est même pas ton mari! Tu dis vrai.

Quand elle vit sa pauvre conscience percée à jour et que le Prophète connaissait sa conduite, d'elle-même elle gagna le plan surnaturel où elle ne s'était pas aperçue qu'il l'avait amenée. Elle s'excusa en quelque sorte de n'être pas Israélite, d'adorer sur la Montagne au lieu de chercher Dieu dans le Temple de Jérusalem, d'être séparée du Rabbi par les formes de sa religion. Mais Jésus dut sourire :

— Femme, dit-il, crois-moi. Le temps vient où

ce ne sera ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père. Vous adorez ce que vous ne connaissez pas. Nous adorons ce que nous connaissons car le salut vient des Juifs. Bientôt, les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité. — Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit.

Et la femme illuminée peu à peu par le rayon divin, déjà convertie, bien autre qu'à son arrivée, pose une question dérobée, hésitante, tremblante :

— ...Je sais que le Messie doit venir... Celui qu'on appelle le Christ... quand il sera venu il nous annoncera toute chose...

Jésus la confirma dans ce qu'elle pressentait :

— Je le suis, moi qui te parle...



Voilà le soin, l'application, l'ardeur pressante que met Jésus à faire d'une femme son disciple. Et la foi de cette femme sera comme une torche qu'il va lancer flambante dans la Samarie.

En effet, nous la voyons si bouleversée qu'elle abandonne cruche et eau sur la pierre et s'enfuit en hâte vers Sichaar ne pouvant plus retenir ce grand secret qu'on lui a confié : « C'est le Messie qu'elle a vu. » « Il m'a dit tout ce que j'ai fait. » Et les

Samaritains étant venus vers Jésus, le prièrent de demeurer dans le pays. Et il y demeura deux jours. Et ils disaient à la femme : « Maintenant, ce n'est plus sur ce que vous nous avez dit que nous croyons, car nous l'avons entendu nous-mêmes et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde. » (*Jean*, IV, 39-43.)



Samaritaine! Samaritaine! qu'êtes-vous devenue par la suite, une fois rentrée — après avoir traversé ce champ de lumière sur l'écran de l'Evangile — dans l'ombre de votre cité? Pénitente, sans doute; missionnaire ardente, précédant les Pharisiens ritualistes et les honnêtes femmes orgueilleuses sur le chemin céleste; martyre peut-être de vos coreligionnaires quand l'Eglise fut formée et qu'aussitôt la persécution commença.

En tout cas témoin irrécusable, partout où cet Evangile sera prêché, du cas insigne que fit le Sauveur non seulement de votre pauvre âme fragile de femme perdue, mais de l'âme même de la Femme, en face de cet Orient contempteur de la féminité et de l'Occident qui n'en a pas mieux connu l'essence spirituelle.

4° La femme adultère.

On l'avait prise en flagrant délit, le lendemain de la fête des Tabernacles (des Tentes), au milieu de l'agitation qu'amenait cette grande affluence de peuple à Jérusalem.

Jésus, après s'être recueilli dans le jardin des Oliviers, était remonté au Temple où les gens le pressaient de parler, d'exposer jusqu'au bout toute sa doctrine. Les Pharisiens trouvèrent belle l'occasion de lui tendre un piège et ils commandèrent aux sbires d'amener la coupable sur le parvis où la foule se massait autour du Maître. De l'enseignement de Jésus ils étaient assez intelligents pour avoir déduit la tendance d'indulgence et d'amour. Or Moïse disait : « Si un homme commet un adultère avec la femme de son prochain, l'homme et la femme seront punis de mort. » (*Lévitique*, XX, 10.) Mais depuis la domination de Rome l'exercice de la peine de mort n'appartenait plus aux Juifs et l'on jugeait sur la coutume romaine actuelle qui, nous l'avons vu, ne punissait la femme infidèle que d'une amende. Il était intéressant, pour ces contradicteurs tâtillons, de mettre le Docteur suspect dans l'alternative de condamner Moïse — alors, quel scandale! — ou de condamner cette pécheresse et de se mettre ainsi comme un séditieux, en opposition avec Rome.

— Maître, dirent-ils donc hypocritement, cette femme vient d'être surprise en adultère. Moïse, dans la Loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes. Vous donc, que dites-vous?

Jésus se pencha sur le sol et y traça des caractères mystérieux : énigmatique écrit que nul n'a jamais déchiffré. Symbole de la Loi nouvelle, peut-on penser, et de la reconstitution de tout ce qui allait se faire.

Agacés, les Juifs le tourmentaient pour qu'il se prononçât. Alors le Sauveur se redressa et leur lança cette hautaine et terrible condamnation qui résonne encore aujourd'hui au fond de toutes les consciences trop promptes à juger autrui :

— Que celui d'entre vous qui est sans péché jette contre elle la première pierre.

Et, sans leur porter plus d'attention, il s'agenouilla de nouveau pour continuer sur les dalles du parvis son simulacre d'écriture.

Du seul point de vue humain, ce duel des polémistes cauteleux et finassiers avec le Maître qui se joue d'eux et leur échappe à la manière orientale en leur infligeant la plus magnifique leçon, est d'une ironie incomparable.

Quand il releva la tête, tout le monde avait disparu. Clandestinement et feignant l'indifférence, les plus âgés, les plus chargés de fautes, et des plus cachées, s'étaient éclipsés d'abord. Les jeunes ensuite. Plus personne sur le parvis, sinon la pau-

vre femme abreuvée de honte qui tremblait devant Jésus.



Or Celui qui en maintes circonstances a consacré, si l'on peut ainsi dire, les possibilités de l'âme chez la femme, n'a jamais proclamé l'égalité absolue chez les deux éléments du couple humain. Visiblement, à ses yeux, l'un et l'autre ont le même prix. Mais qui mieux que Celui « par qui tout a été fait » connaît le balancement et l'équilibre mutuel de ces deux créatures, le jeu de complément qui se joue entre elles et la subordination de l'une à l'autre établie par les lois mêmes de ce jeu? Nulle théorie égalitaire n'ira jamais contre l'antinomie de la force et de la faiblesse.

Mais le Christ n'a marqué cette différence entre l'homme et la femme que par une indulgence plus sensible envers la faiblesse. Les marchands du Temple ont été fustigés de ses mains et les femmes de mauvaise vie absoutes. Il a été terrible aux docteurs impitoyables qui ne commençaient point par se châtier eux-mêmes, et d'une clémence éclatante aux courtisanes qui les précéderaient à la porte du Royaume. « Race de vipères! » crie-t-il aux Pharisiens et il stigmatise les Scribes qui promènent de longues robes riches, prennent les premières places à la synagogue et dévorent les

maisons des veuves sans défense — mais dans l'instant même il s'arrête, en admiration devant l'âme d'une femme bien humble : c'est la Veuve du Temple qui a mis deux petites pièces dans le tronc. « C'était son nécessaire... » explique-t-il avec une émotion visible... « tout ce qu'elle avait pour vivre. » Et il a fait cette pauvresse anonyme aussi célèbre que Cléopâtre.

Aujourd'hui, à la femme adultère qui reste seule en face de lui et attend sa sentence, il demande :

— Femme, où sont ceux qui t'accusaient? Est-ce que personne ne t'a condamnée?

— Non, Rabbi, personne.

Et Jésus lui dit :

— Moi non plus, je ne te condamnerai pas. Tu peux retourner chez toi.

Il ajoute cependant :

— Mais ne pèche plus! (*Jean*, VIII, 1... 11.)



L'indulgence du Christ pour cette femme coupable a scandalisé les peuples orientaux et même les Barbares.

Sait-on que l'authenticité de cet épisode de la Femme adultère dans saint Jean a été contestée?

En effet, les critiques du Ve siècle avaient en

main quatre des manuscrits les plus anciens, où cet épisode était supprimé. Il l'était aussi dans maints évangéliaires et dans la plupart des versions syriaques, coptes, arméniennes et même gothiques.

Saint Augustin écrit à ce sujet :

« Il est des hommes de peu de foi, ou plutôt des ennemis de la vraie foi qui, redoutant que l'impunité ne soit accordée aux péchés de leurs femmes, retrancheraient de leurs exemplaires ce que le Seigneur a fait en pardonnant à l'adultère. »

Ce texte de saint Augustin nous donne donc l'explication de cette curieuse mutilation. C'étaient des maris ombrageux, dans les communautés chrétiennes d'Afrique ou d'Asie, qui, s'offusquant du peu d'importance que le Christ semble attacher ici à la trahison conjugale de la femme, soit qu'ils n'admissent pas la véracité d'un récit qui les contrariait, soit qu'ils préférassent ne pas lui donner une publicité trop étendue, avaient obtenu de certains copistes qu'ils annulassent ce passage.

Au xe siècle encore les Arméniens durent être blâmés par saint Nicon pour avoir fait disparaître des saints Evangiles le récit de la Femme adultère, « comme nuisible à beaucoup... »

Ces maris craintifs n'avaient pas compris que le Seigneur, dans son geste de miséricorde, ne réhabilitait pas le péché mais la pécheresse. Punir semble lui avoir importé moins que guérir. Et il

savait bien, lui si attentif aux âmes subtiles des femmes, qu'il arracherait plus sûrement celle-là à la tentation par le pardon que par une amende. Bien que cette pécheresse, aussitôt apparue, soit retournée à l'obscurité de ce passé lointain tout en lumières ardentes et en ombres épaisses, qui doutera qu'elle n'ait cru au Messie et que, revenue à ses devoirs, elle n'ait fait partie plus tard à Jérusalem des premières synagogues du Christ?

En tout cas, notons en passant la fermeté de l'Eglise à maintenir et à rétablir au besoin un texte qui était pour les femmes coupables l'espérance et le pardon.



Fragilité de la femme que les Anciens avaient bien connue et si durement entravée, faiblesse, puérilité qui n'encourait jusqu'ici que du mépris de la part du législateur, le Christ a fait de toi un objet de sollicitude sachant combien les forces spirituelles rachèteraient ce que Cicéron appelait : « L'infirmité de leurs conseils et leur ignorance ».

Aux yeux du Créateur que valent les suprématies de la connaissance et du jugement, dans l'ordre naturel, auprès de la lucidité surnaturelle qui marque l'âme de la femme fragile?

5° Le mariage.

Mais c'est surtout dans la législation chrétienne du mariage, établie notoirement par Jésus lui-même, que va apparaître la garantie pour la femme de cet état de noblesse, nécessaire dans la société civile à son âme immortelle.

Nous avons vu, en étudiant le sort de la femme juive aux temps messianniques, la polygamie disparue dans le peuple de Dieu. La loi romaine de la monogamie s'imposait pratiquement, bien que les Juifs continuassent d'avoir leurs tribunaux, comme Pilate devait le leur dire à propos du Christ : « Vous avez vos lois. Jugez-le vous-même. » (*Jean*, XVIII, 31.)

Mais le droit de répudiation sévissait toujours, et largement. La loi ordonnait seulement que la femme répudiée par son mari attendît trois mois avant de contracter un nouveau mariage. Il s'agissait donc bien d'un divorce complet.

En fait, dans le monde entier, les lois du mariage, lâches et destinées seulement à accorder du mieux possible l'ordre social avec les nécessités d'une postérité nombreuse et aussi les penchants les plus impérieux de l'homme, comportaient de louables efforts et aboutissaient à un à-peu-près assez médiocre, mais à une stabilité relative dans les mœurs.

Tout à coup, un jour, à l'improviste, au hasard d'une discussion entre certains lettrés juifs et le Rabbi inquiétant qui s'acheminait vers Jérusalem pour y rencontrer la mort, apparaît aux yeux de l'humanité entière une forme idéale et splendide du mariage que jamais législateur au monde n'avait conçue. Le couple humain radieux, originel, dont la loi de perpétuation de l'espèce ne sera pas l'unique raison d'être, qui se suffit au besoin à lui-même par le seul accomplissement que ses deux éléments réalisent de l'être parfait. Ce qui fait que, dans le nébuleux et insondable récit de la *Genèse*, Adam s'écrie devant sa compagne : « Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair. On l'appellera femme parce qu'elle a été prise de l'homme! »

C'est la joie de l'homme qui a reconnu l'autre lui-même, sa substance finie, tout ce qui lui manquait pour être parachevé.

Voilà le couple type que Jésus propose aux lois du mariage dans l'Ordre nouveau.



— Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour un motif quelconque? lui demandent cette fois, à brûle-pourpoint, les Pharisiens.

— N'avez-vous pas lu, répond le Christ, que le Créateur, au Commencement, fit un homme et



une femme et qu'il dit : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. » Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.

C'est l'indivisible unité en deux personnes. Pas l'esclave et son maître, comme chez les Grecs. Pas un père puissant avec une fille débile et mineure, comme dans la loi romaine. Pas un roi de la création suivi de la *genitrix* subalterne qui assure sa postérité, comme chez les Juifs. Pas un dilettante penché sur une fleur parmi les autres dans le jardin de ses caprices, comme chez les Assyriens. Non. Mais deux consciences qui se contemplent et se complètent perpétuellement. Deux contrastes qui créent une harmonie. Deux éléments qui se subordonnent dans l'ordre du plus fort et du plus faible. De même essence, pourtant, et de même dignité.

Dès que leur rencontre les aura liés, leur unité sera définitive. La mort seule pourra les séparer, et celui qui demeurera seul sur la terre ne sera plus qu'un mutilé misérable et dolent.

Tel est le mariage selon le plan du Créateur que Jésus fait entrevoir ce jour-là sur la terre. Acte plus religieux encore que social et dont la rupture, déchirant l'œuvre divine de l'union conjugale, devient la faute inadmissible.

— Cependant, rétorquent les Pharisiens, Moïse

a bien prescrit les règles de la répudiation et il a dit à l'homme qui veut se débarrasser de sa femme de lui donner un acte de divorce et de la renvoyer.

Et Jésus explique que ces lois de Moïse étaient pleines de concessions faites au matérialisme des Hébreux qui avaient perdu la sensibilité religieuse, la tendresse du cœur, et dont, tant bien que mal, le grand Législateur réglementait la médiocrité morale. Grâce à ces lois — imparfaites cependant — leurs mœurs restaient encore exemplaires si on les comparait aux nations voisines. Mais il ne s'agissait que d'une législation de fortune, provisoire, amorce seulement de celle qui va venir :

— C'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse vous a permis de répudier vos femmes. *Au commencement il n'en était pas ainsi.*

Quel est ce commencement du Peuple de Dieu, si mystérieux, noyé dans l'histoire originelle du globe, dont parle ici le Christ? Nous l'ignorerons peut-être toujours. Gardons seulement la créance d'une époque sereine, où le mariage absolu, tel que Jésus le définit ici, était pratiqué.

— Moi je vous dis, achève-t-il, que celui qui renvoie sa femme, hors le cas d'infidélité, et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme renvoyée se rend adultère.

Ces paroles semblèrent si étonnantes à des oreilles juives qu'une fois rentrés dans la maison

avec le Maître, conte saint Matthieu, les disciples s'écrièrent :

— Eh! bien, dans ces conditions-là, il vaut mieux ne pas se marier! (*Matthieu*, XIX, 10.)

C'était en effet le rétablissement de la monogamie la plus stricte et de l'indissolubilité absolue du mariage. Loi sévère qui condamnait les passions, les divagations de l'imagination, la liberté des sens. Mais aussi révolution totale dans la condition spirituelle de la femme. L'homme n'achetait plus une compagne inférieure pour obéir à son caprice. Il accédait à un plan nouveau et supérieur de concert avec cette sœur de son être, grâce à laquelle il parferait l'être absolu voulu par le Créateur. Il s'enrichirait de tout ce que cette créature, plus fragile, plus sensible, plus subtile, lui apporterait.

Elle tempérera ses violences viriles; il endormira sur le sein de cette frêle compagne les colères de son mâle orgueil. Son impétuosité sera corrigée par les patiences natives de celle qui sait indéfiniment attendre. Si ses prérogatives de décision et de commandement viennent en aide à une sorte d'ingénuité hésitante qui marque toujours la femme seule, quel que soit son développement, il ne jouera pas les tyrans près d'une esclave. Mais tout l'effort du couple tendra, parmi la broussaille des imperfections humaines, à faire, par leur accord une entité parfaite; et la femme, même lorsqu

le mari lui imposera ses directives, sera enveloppée d'un imperceptible encens, car le besoin qu'il aura de cette associée, sa complémentaire, créera autour d'elle un honneur permanent.

Génitrice, oui, elle le sera. Mais, avant d'appartenir à l'homme comme mère de famille, à l'encontre de toute la mentalité orientale, elle sera l'épouse, le refuge, l'amie, l'os de son os, attachée à lui par les liens religieux qui ne se délient qu'à la mort.

Voilà ce que le mariage selon le Christ a fait de la Femme dans l'Ordre nouveau qui va naître.



C'était une émancipation qui ne déchaînait pas dans la Cité des femmes enivrées de leurs capacités nouvelles comme on venait de le voir à Rome. Il n'était pas question de nier les bases sur lesquelles les vieux législateurs de l'Histoire Ancienne avaient fondé la tutelle de la femme, à savoir : cette légèreté d'esprit, ce penchant au dérèglement de la pensée, cette fragilité dans la réflexion, cette émotivité, ennemie des jugements sûrs.

Le Christ n'a méconnu aucune de ces faiblesses qui seraient plutôt des relativités du cerveau fémi-

nin par rapport à la forme de la pensée chez l'homme.

Loin de brouiller les hiérarchies et d'accorder des licences dangereuses, le Christ n'a donné à la femme que de nouveaux liens. Elle n'a jamais été emprisonnée si étroitement dans le mariage. Le gynécée grec et le harem oriental n'étaient que des prisons matérielles. La chaîne rivée du mariage chrétien est plus courte, plus mordante.

Mais ces liens que Jésus prescrit sont de l'ordre moral. Ce sont les instincts qui vont être jugulés. L'homme et la femme vont fortement sentir l'entrave. Mais l'émancipation qui va s'ensuivre se passera dans le plan spirituel, là où l'on respire l'air libre des Enfants de Dieu.

C'est l'âme de la femme qui est manifestée et affranchie.

L'épouse chrétienne que nous allons voir dans les siècles qui viennent, à cause de cette parole que Jésus a prononcée en Pérée quelques semaines avant la dernière Pâque, ne jouira pas de plus d'honneurs que la matrone romaine, naguère encore. Mais si, habitant l'Empire, elle est toujours soumise aux mœurs juridiques que nous avons vues, nous savons que dans l'Eglise de Rome, de Carthage ou de la Province gauloise, elle est considérée comme l'égale de son époux et que le respect que l'on porte à son âme féminine est le même que le respect voué aux chrétiens, et que la

lumière évangélique ne distinguera pas entre les sexes :

« *Non est masculus neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.* »

« Il n'y a plus ni homme ni femme. Vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. » (*Gal.*, III, 28.)

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE NAISSANTE ET LA FEMME

1° La Révolution chrétienne.

L'Eglise est née à Jérusalem le jour de la Pentecôte dans ce qu'on appelait la Synagogue du Christ.

Les Juifs âpres à l'argent vendent leurs biens et en apportent le prix à la communauté où l'on nourrit pauvres comme riches. Jacques le Petit, fils de Klopas et de sa femme Marie (donc cousin légal de Jésus puisqu'il semble certain que Klopas, ou Cléophas, était le frère de Joseph), ce Jacques, dit le frère du Sauveur, était l'évêque de cette Eglise naissante. Pierre évangélisait Antioche, puis Rome; Paul, l'Asie Mineure et la Grèce jusqu'à Athènes. La secte est encore secrète, mal connue, confondue avec d'autres sectes de pénitents et d'ascètes juifs par des historiens qui la voient du dehors.

Cette secte comprend des femmes aussi bien que des hommes. La Mère de Jésus pendant de longues années, selon une tradition qui semble véridique, présida le collège des apôtres. Son habitation à Jérusalem est authentifiée par saint Jean. « Depuis cette heure le Disciple (lui-même) la prit dans sa main. » (*Jean*, XIX, 27.) Et par les Actes : « Les apôtres retournèrent (après l'Ascension) à Jérusalem. Ils montèrent dans la chambre haute où ils se tenaient d'ordinaire... Tous, d'un commun accord, persévéraient dans la prière *avec les femmes* et *Marie, Mère de Jésus*, et avec les frères de Jésus. » (*Actes*, I, 12, 14.)

A Antioche, à Césarée-de-la-Mer, à Corinthe, à Delphes, en quelques années, l'Eglise s'est étendue. Les femmes souvent comprennent les premières la Bonne Nouvelle. Elles sont bientôt des milliers.

C'est alors qu'on vit cette révolution du premier siècle, celle qui semble la plus inouïe parmi toutes les rénovations diverses qu'apportait le Christianisme.

Le visage de la femme ne fut plus celui que ces Orientaux, ces Grecs, ces Latins contemplaient avec convoitise. Par une réaction magnifique de l'esprit, dans ce premier siècle, l'Eglise en vint à ne plus tenir compte que de la personne morale de la femme, sans relativité sexuelle. Grâce insigne ruisselant sur nos frères de la première heure

qui ne virent plus que la chrétienne. Surnaturel parfait de ces temps miraculeux. Mais aussi, conséquence de l'honneur fait par Jésus à la Femme, et illumination soudaine de l'âme religieuse féminine.

Les femmes seront des sœurs. Rien de plus.

« *Anus ut matres, juvenculas ut sorores, in omni castitate.* » (*Timothée*, V, 2.)

« Les femmes âgées comme des mères, les jeunes femmes comme des sœurs en toute chasteté. »

Tout le secret de la considération nouvelle de la femme, de la femme fin en soi, sera là.



Et l'on verra les apôtres dans leurs travaux, dans leurs voyages, leurs missions, suivis de compagnes qui ne seront pas des épouses mais de fraternelles auxiliaires. Paul le précise bien en citant l'exemple de Pierre, de Jacques, Simon, Jude, José (ceux qu'on appelait les frères du Seigneur), les apôtres en général; se citant lui-même, — bien qu'il vînt de déclarer en ces termes qu'il gardait le célibat : « Or je dis à ceux qui ne sont point mariés qu'il leur est avantageux de rester ainsi, *comme moi-même*. » (*Cor.*, VII, 8.)

Voici le texte de saint Paul :

« N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une femme qui soit notre sœur (*mulierem*

sororem), ainsi que les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ? » (*Cor.*, IX, 5.)

Ce « Céphas » est Pierre, auquel il laisse toujours son nom araméen, tel que l'avait prononcé Jésus.

Et ces premières « Sœurs » auront aussi une mission apostolique qu'explique au IIe siècle Clément d'Alexandrie. Dans les pays grecs où nous avons vu que les femmes ne devaient pas quitter la maison, ni s'aventurer sur les places publiques, celles-là avaient maints prétextes pour pénétrer dans le gynécée et y introduire ainsi l'Evangile. Outre le devoir de veiller à la vie matérielle des apôtres, à leur nourriture, à leurs vêtements qu'elles entretenaient, ces saintes femmes avaient encore celui de prêcher l'Evangile parmi les Grecques païennes.

N'était-ce pas là une révolution considérable dans le sort féminin? On voyait l'Eglise à peine née, associer à sa mission spirituelle celles que les religions jusqu'ici avaient tenues dans un état si subalterne, et confier un ministère à la créature qui passait surtout pour la proie de l'homme. Très vite, et dès les temps apostoliques, ce ministère s'organisa et les femmes eurent l'honneur de jouer dans l'Eglise un rôle bien défini. Ce rôle fut approprié aux possibilités de leur sexe. Il n'eut rien qui fît sensation dans les sociétés juives, romaines ou grecques. La réforme ne montra pas de

ces innovations qui brouillent les valeurs entre le masculin et le féminin. Ces saintes chrétiennes ne choquèrent jamais le bon sens. On ne toucha même pas, tout en reconnaissant à la femme l'égalité spirituelle, à cette hiérarchie de la nature qui subordonne la femme à l'homme. Si ce que les féministes reprochent à l'Eglise est justement cette subordination que saint Paul surtout, mais saint Pierre également ont délicatement maintenue, qu'ils imaginent ce qui serait advenu au cas où l'Eglise, à l'encontre de toutes les sociétés humaines, aurait placé l'autorité entre les mains des femmes aussi bien qu'en celles des hommes !

Jamais l'Eglise n'a fait fi d'une supériorité féminine. Elle a écouté les saintes théologiennes et docteurs. Il y eut de grandes abbesses qui jouirent dans l'Eglise du plus grand crédit. Les éducatrices chrétiennes eurent toute sa confiance. Mais elle a toujours, avec une sagesse scrupuleuse tenu la main à ce je ne sais quoi de féminin, d'essentiellement féminin qu'on appelait autrefois du nom assez vague de modestie, qui en dit très long sur la réserve nécessaire aux femmes, nécessaire à la conservation de leur caractère spécifique.

2° *Les Diaconesses.*

« Je vous recommande Phœbé, notre sœur qui est diaconesse à l'Eglise de Cenchrée, afin que

vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez en quoi que ce soit où elle ait besoin de vous, car elle-même en a assisté plusieurs, et moi, entre autres. »

C'est dans ces termes que saint Paul présente aux chrétiens de Rome l'une des diaconesses de Corinthe, (Cenchrée était un des deux ports de Corinthe, celui qui se trouvait sur la mer Egée, gros bourg où florissait une communauté chrétienne, avec Lucius comme évêque,) cette Phœbé chargée du document sans prix qu'était l'Epître aux Romains. Elle allait, pour accomplir sa mission apostolique, affronter dans un bateau léger de l'époque cette Méditerranée si périlleuse au temps de l'équinoxe, et l'on était, d'après les recoupements sur les missions de Paul en février ou mars 58.



Qu'il y eût bien, dès ces temps nouveaux, un collège régulier de femmes exerçant un ministère dans l'Eglise, nous en voyons la preuve dans divers passages de saint Paul. Quand il dit par exemple, venant de parler des vertus nécessaires aux diacres :

— « Que les femmes pareillement — *simili-*

ler! — soient pudiques, non médisantes, sobres, idèles en toutes choses. » (I. *Timothée*, III, 11.)

Et plus loin :

« Que la veuve inscrite sur les registres n'ait as moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un nari. Qu'on rende témoignage de ses bonnes euvres : si elle a bien élevé ses enfants, exercé hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les ffligés, accompli toutes les bonnes actions. Mais carte les jeunes veuves, car après avoir vécu molment au service du Christ elles voudraient se emarier... Je veux donc que les jeunes se marient, u'elles aient des enfants, qu'elles soient bonnes ères de famille. » (I. *Timothée*, V, 9... 14.)

S'adressant à un chrétien de Philippes : — Je ie Evodie et je supplie Syntiche d'avoir les êmes sentiments dans le Seigneur. Je te prie ussi, toi mon fidèle compagnon, d'accorder ton de à celles qui ont travaillé avec moi pour Evangile, avec Clément et mes autres auxiliaires ont les noms sont dans le livre de vie. (*Philip.*, V, 2, 3.)

Cette Evodie et cette Syntiche étaient évidement deux diaconesses ayant entre elles quelque fférend, quoique également dévorées de zèle pour propagation de l'Evangile dans Philippes. On it avec quelle vénération l'apôtre parle de toutes s femmes consacrées à Dieu et le cas particulier 'il en fait.



Que le corps des diaconesses ait été officiellement reconnu, des documents postérieurs à saint Paul le prouvent encore. On en cite même un qui fut extérieur à l'Eglise puisqu'il nous vient de Pline le Jeune.

Celui-ci écrivait à Trajan, en l'an 111, qu'il avait cru devoir soumettre à la torture deux servantes du Christ honorées du titre de diaconesses.

Un peu plus tard encore, les *Constitutions Apostoliques*, publiées par Funck (Tome I) fournissent par leurs ordonnances des précisions fort intéressantes sur la hiérarchie et la consécration des ministres féminins du Culte, qui portaient tantôt le nom de veuves, tantôt celui de diaconesses, sans qu'on ait pu définir nettement la différence entre les deux ordres ou leur rapport : rien que leur simultanéité. Saint Paul lui-même ne paraît pas distinguer entre les *Viduæ* et les *Ministræ*. Au contraire, une ordonnance de *Constitutions Apostoliques* dit : « Que les veuve obéissent aux évêques, aux prêtres, aux diacres et de plus, aux diaconesses ».

Ici donc les veuves seraient considérées comm les auxiliaires des diaconesses.

Voici, d'ailleurs, d'après la même source, l mode de consécration des diaconesses :

« Qu'on prenne comme diaconesse une vierge pure ou du moins une veuve fidèle qui n'ait été mariée qu'une fois. L'évêque, avec l'assistance du prêtre, des diacres et des diaconesses lui imposera les mains. »

Or, il est formellement ajouté un peu plus loin que les veuves, elles, ne reçoivent pas l'imposition des mains.



Ce qui nous importe, c'est moins de savoir classifier ces femmes consacrées aux missions apostoliques et au service de l'Eglise, que de connaître les charges dont elles étaient investies et la valeur du rôle qu'elles jouèrent dans cette primitive Eglise. Or, les fonctions de ces saintes femmes, qui nous sont connues dans le détail, nous instruisent singulièrement sur la confiance que le gouvernement de l'Eglise accordait à celles qui, dans la loi juive et chez les païens, n'avaient été que tolérées dans les temples et dont l'être religieux comptait si peu.

Les diaconesses semblent avoir été établies pour la vie religieuse des femmes, et avant tout en vue de leur baptême.

Le baptême était pratiqué par immersion et,

dans certains pays, le fut jusqu'aux Ve et VIe siècles.

Après les onctions baptismales faites par l'évêque, qui consacrent à Dieu chacun des sens du chrétien, le néophyte entrait nu dans la piscine et quand il en sortait, le diacre le recevait et l'enveloppait du vêtement blanc des noces de l'Agneau.

L'introduction par ce sacrement dans la vie chrétienne étant le même pour la femme que pour l'homme, le ministère féminin s'imposait lors de l'administration du baptême des chrétiennes. On peut dire avec certitude que l'Ordre des Diaconesses naquit de cette nécessité.

On fut forcé d'avoir recours aux femmes pour cet office, c'est vrai. Mais on ne le fut que parce que l'Eglise ne faisait aucune différence entre l'initiation chrétienne des deux sexes.

D'ailleurs, le baptême ne fut pas la seule prérogative des veuves et des diaconesses. Sait-on qu'elles furent l'origine de nos bonnes et indispensables chaisières modernes?

Dans les lieux primitifs de réunion des chrétiens, en effet, soit dans une maison particulière comme chez Prisque et Aquila, soit plus tard dans les catacombes comme à Rome, dans les cimetières comme à Carthage (en vertu des lois funéraires qui accordaient toutes libertés à ces champs de repos), il y avait une entrée pour les hommes et une autre pour les femmes, car ils n'étaient pas

mélangés. Or, on trouvait une diaconesse à la porte des femmes, comme un diacre à la porte des hommes, pour les placer en ordre.



Non seulement les diaconesses participaient à l'administration du baptême, mais c'était encore à elles que l'on confiait la Sainte Eucharistie, pour qu'elles la portassent aux femmes malades dans ces gynécées dont aucun homme ne pouvait franchir le seuil; ou bien à ces chrétiennes épouses de païens, qui ne pratiquaient leur foi qu'en grand secret et qui, grâce à leurs sœurs zélées, pouvaient aussi recevoir le corps du Seigneur.

Qu'on se figure la prudence et l'habileté qu'il fallait à ces religieuses primitives, cachant sous leur péplum le pain eucharistique, pour sinuer dans ces voies hostiles où tant de délateurs épiaient à leur mine les membres de la secte condamnée! Qu'on se figure les risques de leur ministère lorsqu'elles pénétraient aussi, comme coiffeuses ou comme marchandes à la toilette, dans les atriums de quelque officier de César! Aussitôt à l'abri des regards, elles découvraient le pain consacré et l'offraient à leur sœur en rappelant les paroles de saint Paul : « Que l'homme s'éprouve soi-même, qu'il ne se rende pas coupable de la profanation du corps et du sang de Jésus-Christ! »

Commerce admirable entre ces premières chrétiennes qui resteront éternellement notre idéal!



La plupart du temps d'ailleurs, les diaconesses avaient été les initiatrices des femmes catéchumènes à la foi chrétienne. Car l'enseignement de l'Evangile aux femmes leur était aussi confié pour les mêmes raisons que le soin de les faire communier.

On voit par là ce que la propagation si rapide du Christianisme doit aux femmes et l'on comprend mieux l'émotion qui vibre dans les mots de Paul quand il parle d'une Phœbé, d'une Marie, d'une Evodie, d'une Syntiche « qui ont si bien travaillé pour la Foi ». Elles furent les messagères de la Bonne Nouvelle. Prudentes en ce qui concernait l'Eglise; imprudentes par rapport à leur propre vie si hasardée; discrètes quant à la foi; téméraires et hardies sur leur champ de bataille spirituel; habiles, mais en même temps amies du risque, comme savent l'être les femmes, extrêmes en tout.

C'est encore à cette milice féminine du Christ qu'étaient confiées les visites aux femmes malades. Les diaconesses consolaient celles-ci, leur appor-

taient les conseils venus de l'Eglise, les nouvelles des missions, le viatique. L'ensevelissement des mortes était encore leur tâche.

Plus tard, on les voit habiter ensemble une maison voisine du lieu de réunion des chrétiens.



Mais bien qu'elles eussent reçu l'ordination des mains de l'évêque, il ne faudrait pas assimiler le rôle de la diaconesse à celui du diacre.

Il est dit dans les *Constitutions Apostoliques :* « Le sous-diacre, le lecteur, le chantre, *la diaconesse* sont les serviteurs (ou auxiliaires) du diacre. »

Elles faisaient partie du clergé et, à ce titre, avaient droit aux nourritures bénites, mais non consacrées, appelées eulogies. Les eulogies étaient les restes de pain et de vin qui n'avaient pas reçu les paroles de la consécration pour l'oblation et la célébration des saints mystères. Elles étaient distribuées aux clercs de la façon suivante : Quatre portions à l'évêque; trois portions au prêtre; trois au diacre; deux aux sous-diacre, lecteur, chantre; une seule portion à la diaconesse.

A l'église, elles communiaient après les diacres, avant les lecteurs.

Le caractère subalterne de ce ministère féminin ne pouvait être mieux marqué.

C'est qu'une extrême vigilance depuis le commencement, depuis saint Paul, a toujours combattu toute tendance de ce collège féminin à s'immiscer dans le sacerdoce. L'autorité sainte, ce caractère même du prêtre représentant Jésus-Christ sur la terre, pouvait-il, sans déroger, apparaître sous des traits féminins, alors que par la motion même de la nature, l'apparence de la femme appelle plutôt la protection de l'homme que son obéissance?

Il n'y a ni dans l'Eglise, ni dans saint Paul de mépris pour la femme — comme on l'a tant répété — à la maintenir dans un rôle dépendant. Et ce n'est pas une injure faire à notre sexe de dire que dans l'Histoire les grandes décisions ne lui ont jamais appartenu et que son tempérament n'est pas de dicter l'ordre.

Nous verrons, en suivant dans le cours des siècles l'administration de l'Eglise, qu'il lui est arrivé de devoir sévir contre le dérèglement que les femmes apportaient par leur ingérance dans les affaires. Ce qui n'ôte rien à la considération que la même Eglise a toujours manifestée pour les femmes agissant et vivant dans le sens de leur nature et de leurs propres supériorités.



Saint Paul qui a donné, nous l'avons vu, de si

sûrs gages de son admiration, de sa tendre estime même pour les « Sœurs chrétiennes », merveilleuses abeilles dans la ruche de l'Eglise naissante, qui leur a rendu témoignage dans ses écrits, qui a publié leurs louanges, montrant aussi sans ambages la considération qu'il avait pour les femmes et la valeur insigne qu'il leur reconnaissait, a été inflexible lorsqu'il s'est agi du règlement de leurs attributions et de la barrière nécessaire à leurs prérogatives.

Ecrivant à l'Eglise de Corinthe et prescrivant des règles strictes sur la façon de donner l'enseignement et d'interpréter les textes dans les réunions des fidèles, afin que tout se passe dans le plus grand ordre, il ajoute :

« Pour les femmes, qu'elles se taisent dans les églises, car il ne leur est pas permis de parler. Mais elles doivent être soumises comme la loi elle-même le dit.

« Si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interrogent chez elles leurs maris. Car les femmes auraient honte de parler à l'église. *Turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.* (*Cor.* XIV, 34, 35.)

Chose rare, l'apôtre va même jusqu'à invoquer ici la loi juive ; et il fait allusion dans ce passage au troisième chapitre de la *Genèse* : « L'Homme dominera sur toi » (*Gen.* III, 16), de peur que gonflées par l'importance religieuse que leur con-

fère la nouvelle loi, les femmes, aisément vaines, ne s'emparent d'une autorité qui serait contraire au sens commun, à l'ordre et à cette « modestie » qui rehausse cent fois plus les femmes qu'elle ne les abaisse.

Donc les femmes, même si elles se sentent inspirées par l'Esprit et inclinées à parler sous cette impulsion (qui n'était pas rare en ces temps de grâce), comme les hommes, ce que saint Paul vient de définir par le mot *prophétiser*, mettront un pavé sur leur langue à l'église, seraient-elles ces diaconesses et ces veuves qui dans le privé catéchisaient leurs sœurs grecques ou juives, et qui nous apparaissent environnées de respect parmi les membres du clergé.



Paul écrivant à son cher disciple Timothée qui est resté à Ephèse, revient encore dans les admonitions qu'il lui adresse, sur ce sujet de la subordination des femmes.

— « Je veux que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures, sans colère ni dispute. Et les femmes pareillement, en vêtements décents, se parant avec pudeur et sobriété et non avec des torsades de cheveux emmêlées d'or et de perles,

ou avec des robes précieuses. Mais comme il convient à des femmes faisant profession de piété et de bonnes œuvres.

« Que la femme écoute en silence et avec une entière soumission.

« Car je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer sur l'homme, mais qu'elle demeure en silence. » (*Tim.* II, 8-13.)

Il paraît donc bien évident que Paul avait à cœur de retenir le zèle des femmes et leur ingérance dans le gouvernement ecclésiastique.

Sans doute, car chacun des articles si précis de ses Epîtres est motivé, avait-il quelque raison à cette insistance. Qu'on imagine combien était nouvelle cette ascension de la femme, soit juive, soit païenne à l'importance religieuse, à des fonctions apostoliques telles que celles des diaconesses ou des veuves élues! Il y avait de quoi griser, non pas les saintes, les Phœbé, les Priscille, les Marie, les Perside, les Syntiche, les Cvodie que l'apôtre tenait en tel honneur et qui n'eussent pas mérité d'être soupçonnées de ridicules vanités, — mais quelques têtes folles comme il s'en trouve dans beaucoup de groupements féminins, qui aspirent à tout régenter.

Et aujourd'hui même, après dix-neuf siècles, il n'y a pas un curé de paroisse qui ne m'entende — ou plutôt, ne comprenne saint Paul.



Eh! bien malgré les avertissements de saint Paul et les soins de son bon sens sévère à contenir les femmes dans la subordination et à restreindre leur rôle à la mesure des qualités de leur sexe, ces diaconesses ne durent pas cesser d'empiéter sur les attributions sacerdotales, puisque cent ans plus tard il fallut une intervention — si l'on en croit le document suivant attribué (bien légèrement me paraît-il, car il a l'air très postérieur), au pape Soter, dont le pontificat s'étend de l'an 165 à 174.

« Soter, pape, à tous les évêques d'Italie : « Il a été rapporté que les femmes consacrées à Dieu ou des religieuses se permettaient chez vous de toucher les vases sacrés et les saintes palles, et de faire des encensements à l'autel. Qu'une telle pratique soit abusive ou digne de répression, c'est ce qui n'est pas douteux pour un homme sage. En conséquence, et par autorité du Saint-Siège, nous voulons que ces choses soient radicalement supprimées et cela le plus tôt possible; et de peur que cette peste ne se répande davantage, nous ordonnons qu'elle soit au plus tôt bannie de nos provinces. » (Publié dans le *Décret* de Gratien, éditeur Friedberg, Leipzig.)

Authentique ou apocryphe, le document n'en indique pas moins la résistance que l'Eglise devait

opposer à cette tendance du ministère féminin : s'immiscer dans les cérémonies cultuelles.

Au IV[e] siècle, l'aimable saint Epiphane, docteur de l'Eglise grecque, à qui les femmes de son temps donnèrent du souci, eut encore à intervenir.

De grandes dames ne s'étaient-elles pas avisées de se réunir pour offrir des gâteaux à la Vierge Marie et les manger ensuite, comme le faisaient, pour Cérès, des dames païennes de leurs amies; de quoi Epiphane se fâcha car c'était de l'idolâtrie envers Marie qui n'est qu'une créature de Dieu. De plus, précisait-il, les femmes n'ont pas le droit d'être sacrificateurs. C'est un privilège masculin.

« Si les femmes, dit-il d'une façon charmante, avaient été appelées dans l'ordre nouveau du Christianisme, à exercer une fonction sacerdotale ou le ministère canonique, la première que l'on eût vue honorée de cette charge eût été la Vierge Marie. Mais non. Dieu en a disposé autrement en ne leur conférant même pas le pouvoir de donner elles-mêmes le baptême[1]. Les diaconesses n'y participent que pour la sainte garde de la décence. »

---

1. Saint Epiphane parle ici de la loi constante de l'Eglise qui restreint aux seuls prêtres le pouvoir de baptiser, en principe. Mais on sait qu'en cas de nécessité tout fidèle, homme ou femme, peut donner le baptême.



Disons en passant que saint Epiphane, ayant ainsi parlé des diaconesses, ajoute :

« Si l'on appelle « presbutides » celles qui sont plus âgées, il faut se garder de confondre ce nom avec celui de « presbytériennes » qui voudrait dire prêtresses, tandis que presbutides ne désigne que les vieilles, les plus âgées. »

Or ce mot de presbutides, rarement rencontré dans les textes de cette époque, se retrouve dans un Canon du concile de Laodicée qui se tint vers 360. Ce canon 11 décrète ceci :

« Que les soi-disant *Presbutides* ou *Présidentes* ne soient pas ordonnées dans l'Eglise. »

Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de diaconesses, comme certains l'ont interprété? Non, et loin de là, puisque nous en voyons jusqu'au VII[e] siècle et qu'en 692, dans le concile assez célèbre, dit *In Trullo*, le canon 14 décrète que : « Nulle diaconesse ne doit être ordonnée avant l'âge de quarante ans. »

Ce qui est probable, c'est que le concile de Laodicée estima que l'ordination solennelle dans l'église conférait aux femmes qui la recevaient, une tendance à s'égaler aux clercs et à outrepasser leurs propres prérogatives. Cette opinion s'appuie sur ce que, dans la suite, plusieurs autres conciles ont expressément défendu de pratiquer pour les

diaconesses une ordination qui rappelât celle du clergé. Le Concile d'Orange, en 441, le dit expressément : *Diaconæ omnimodis non ordinandæ.*



Il n'en reste pas moins vrai que pendant six cents ans, tant que dura le baptême par immersion, et sans doute quelques années après, l'Eglise, dans son organisation a confié à des femmes un ministère parallèle, sinon identique, à celui des diacres et que l'institution des diaconesses, par rapport à la conception antique des religions touchant la femme, représente une innovation bien significative et considérable.

3° Les Vierges.

Mais si l'Ordre des diaconesses a marqué à l'égard de l'âme religieuse des femmes une estime inédite, l'innovation la plus étonnante accomplie dans cet esprit d'estime par l'Eglise naissante, celle qui bouleversa surtout les dispositions païennes et juives, ce fut la glorification de la virginité.

Jusqu'ici, la femme ne rachetait ses faiblesses et ses infériorités que par la maternité. Son seul but était d'enfanter.

Désormais, sa dernière fin sera celle même de l'homme : chercher Dieu, le trouver pour vivre

en Lui éternellement. Entre les deux sexes, pas de différence sous ce rapport.

Et la femme sera maîtresse des modalités de sa vie terrestre. Si la vie surnaturelle l'appelle au point de lui faire abdiquer son rôle naturel, libre à elle. On la verra dès cette terre mener une vie céleste — ou y tendre.

Voici en quels termes le grand Paul a instauré dans l'Eglise cette réaction formidable sur la vie matérielle qu'ont été depuis cette époque les vierges chrétiennes; — et c'est à dessein que je ne dis pas seulement : « sur la vie sensuelle », car il s'agissait moins de vaincre les sens pour les vaincre que d'accéder ici-bas même à la vie céleste et d'exister par l'esprit :

« Quant aux vierges, je n'ai pas de commandements du Seigneur. Mais je donne cependant un conseil comme ayant obtenu miséricorde du Seigneur pour être fidèle. J'estime que c'est avantageux à cause des pressantes nécessités (de la vie matérielle) et qu'il est bon à l'être humain d'être ainsi.

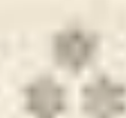
« ...Si une vierge se marie, elle ne pèche pas. Ces personnes auront pourtant tous les embarras et ennuis de la vie charnelle (c'est ainsi que saint Augustin traduit : *tribulationem carnis*, à savoir tout ce qui empêche de penser à Dieu), et c'est ce que je voudrais vous épargner.

« ...De même une femme non mariée, une

vierge pense aux choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit. Mais celle qui est mariée pense aux choses du monde et de quelle façon plaire à son mari.

« ...Si quelqu'un pense qu'il semble honteux pour lui que sa fille reste vierge (la vieille conception juive et romaine), étant plus qu'adulte et qu'il faut la marier, qu'il fasse comme il voudra ; il ne pèche pas. Que les fiancés se marient.

« Mais si celui qui a fermement résolu dans son cœur, n'ayant aucune nécessité, pleinement maître de sa volonté, a jugé bon dans son cœur de conserver sa fille vierge, il fait bien. » (*I Corinth.*, VII, 25, 37.)



Il est, d'après ce texte, faux de dire que saint Paul ait attaché une honte à l'acte de la génération. Ce n'est pas pour y échapper que tant de jeunes filles chrétiennes se refusèrent au mariage, mais beaucoup plus simplement parce qu'une femme mariée est absorbée par le temporel. Tandis que, dégagée des passions humaines, des soucis du monde, des responsabilités familiales, la vierge, plongée dans une paix complète peut, selon le terme de l'*Imitation*, vaquer au service de Dieu. Et il ne faut pas aller chercher plus loin le principe des vœux du prêtre catholique.

Bien entendu, ne pas s'attendre, aux premiers

temps apostoliques ni pendant les deux premiers siècles, à trouver des couvents de religieuses. La congrégation des vierges ne pouvait s'accommoder du trouble et du secret dans lesquels se propageait le Christianisme. De-ci de-là, dans les familles gagnées au Christ, ou mi-partie chrétiennes et païennes, des jeunes filles se consacraient au Seigneur, et leur nombre allait toujours croissant. Mais si elles se groupaient, ce n'était pas dans une habitation commune.

Au début et sous l'impulsion d'une phrase de l'apôtre : « Ne nous est-il pas permis d'avoir avec nous une femme qui soit notre sœur », beaucoup de ces vierges suivirent les anciens ou prêtres, dans leurs travaux apostoliques. D'autres se vouèrent au service des évêques, des clercs non mariés. Elles cohabitaient avec eux en toute chasteté, sans aucun lien. Elles facilitaient la vie matérielle et rendaient pratiquement possible le célibat de ces hommes isolés qui, sans elles, eussent dû interrompre le service de l'Eglise, pour des questions de cuisine ou d'habillement. Elles recevaient d'eux l'enseignement pur, transmis par ceux qui avaient vu le Sauveur. Ils les mettaient en garde contre les hérésies qui pullulèrent dès le IIe siècle. Ils se soutenaient dans la persécution.

Ces unions mystiques, admirables dans leur essence, furent la fleur de ce printemps de pureté, mais ne pouvaient subsister que dans les forceries

surnaturelles que nous apparaissent le premier et le second siècles, l'époque angélique. Elles durèrent ce que durent les roses. Assez longtemps pour laisser au monde une vision nouvelle et inattendue de la Femme. Trop peu pour avoir prouvé l'invincibilité de la nature quand elle défie trop orgueilleusement le danger. Beaucoup de ces unions idéales glissèrent du plan surnaturel pour se retrouver au niveau de tout le monde. Elles étaient très répandues, paraît-il. On en cite en Palestine, à Rome; en Afrique; en Gaule. Ce ne pouvait être que le fait sublime et périlleux de quelques êtres élus. Le grand nombre qui voulut y prétendre, y succomba.

Les gens d'Antioche, ironiques et moqueurs, avec leur coutume de donner des sobriquets ne tardèrent pas à stigmatiser ces vierges imprudentes d'un nom qui leur est demeuré; ils les appelèrent les « Agapètes », c'est-à-dire « Les Chéries ».

Vers le milieu du IIIe siècle, l'Eglise condamna l'institution de ces « mariages spirituels », tombée dans une complète décadence.



Avant de voir l'Eglise organiser la protection du vœu des vierges et avant de quitter complètement les « Agapètes », il nous faut parler encore d'une institution assez obscure, dont l'existence ap-

paraît à la fois indéniable et mystérieuse, sans qu'on soit certain, malgré Eusèbe, de pouvoir la rattacher au Christianisme. Il s'agit des Thérapeutes.

L'historien grec Philon, contemporain de Jésus et Juif d'origine, qui enseignait à Alexandrie, leur aurait consacré un long chapitre dans un livre intitulé *La Vie Contemplative et les Suppliants*[1]. On y voit décrite la vie de ces philosophes, comme il les appelle, telle qu'ils la menaient dans les solitudes de l'Egypte. Mais il n'y a pas dans son livre un mot qui rappelle la loi ou le nom du Christ, bien que la « philosophie » de ces ascètes s'accorde absolument, d'autre part, avec la morale évangélique.

Voilà ce que dit des Thérapeutes le traité sur *La Vie Contemplative* :

« Personne parmi eux ne mange ni ne boit avant le coucher du soleil. Certains sont dans une telle jouissance de contemplation, qu'ils peuvent passer un temps double sans manger. C'est à peine s'ils goûtent aux mets nécessaires tous les six jours. Il y a parmi eux des femmes, mais la plupart sont arrivées à la vieillesse ayant gardé leur virginité.

« La chasteté n'est pas pour elles une contrainte comme pour certaines prêtresses grecques ;

1. Ce livre est venu jusqu'à nous avec les œuvres de Philon mais son attribution à cet auteur paraît erronée.

elles la conservent par libre choix et parce qu'elles désirent et conservent la sagesse : Le désir d'en vivre leur fait refuser les joies du corps. Elles se perpétuent non par une descendance périssable, mais par des rejetons immortels que l'âme éprise de Dieu peut seulement enfanter.

« Ceux qui s'adonnent à cette philosophie, transfèrent d'abord leur fortune à leurs parents, puis une fois libres de tous les soucis du siècle, ils sortaient des villes, ils allaient habiter des champs à l'écart. Ils étaient persuadés que la compagnie d'hommes différents d'eux-mêmes leur était inutile et nuisible. »



Eusèbe qui vécut, on le sait, du IIIᵉ au IVᵉ siècle, n'a pas fait de doute que les Thérapeutes décrits par Philon ne fussent des premiers chrétiens. Voici les raisons qu'il en donne dans son « histoire ecclésiastique » :

« Dans chaque demeure il y a un oratoire appelé maison religieuse ou monastère. C'est là que les Thérapeutes se retirent pour accomplir les mystères de leur sainte vie. Ils lisent les livres saints et philosophent sur les doctrines de leurs ancêtres. Ils pensent, en effet, que la parole elle-

même est le symbole des choses cachées qui se manifeste dans l'allégorie. »

Tout cela est, en effet, singulièrement conforme aux habitudes des premiers chrétiens.

« Qu'est-il besoin, continue Eusèbe, de parler de leurs assemblées dans un même lieu et des occupations des hommes séparées de celles des femmes mais réunies chacune dans un même endroit? Qu'est-il besoin de rappeler leurs exercices? Ils sont encore de nos jours en usage parmi nous. Nous nous y adonnons surtout dans le temps de la Passion du Sauveur que nous passons dans le jeûne, les veilles et la méditation des Ecritures. Dans ce que l'auteur dont nous parlons rapporte, nous trouvons exactement les mêmes coutumes que nous seuls observons jusqu'à présent. Il raconte les veillées de la grande fête et les exercices qu'on y pratique. Les hymnes que nous avons l'habitude de chanter. L'un d'eux chante seul en gardant avec soin le rythme; les autres l'écoutent en silence et ne chantent qu'après lui.

« Philon décrit, en outre, l'ordre de préséance des ministères du culte ecclésiastique. Il dit les fonctions du diacre et la préséance de l'évêque élevé au-dessus de tous. Que Philon ait pensé aux premiers chrétiens et aux institutions établies dès l'origine par les apôtres, c'est ce qui est évident pour tous. »



Pourquoi ont-ils pris ce nom de Thérapeutes? Sans doute parce qu'ils se considéraient vraiment comme les véritables médecins traitants de l'âme humaine.

En tout cas, à cause de cette cohabitation des hommes et des femmes vivant dans une chasteté absolue, il ne se pouvait qu'on ne fît un rapprochement entre les Thérapeutes et les Agapètes. Et les auteurs n'y ont pas manqué.



Mais il faut noter que *La Vie Contemplative et les Suppliants* est le seul ouvrage attribué à Philon dont l'authenticité soit très douteuse.

Comme Philon, né vingt ans avant Jésus-Christ, avait certainement soixante-dix ans lorsque le Christianisme s'établissait à Alexandrie, et qu'on perd sa trace à partir de l'an 54, s'il est vraiment l'auteur certain du livre, nous sommes obligés de conclure qu'il ne s'agit nullement de chrétiens dans ses Thérapeutes.

Par contre, si l'auteur anonyme de l'ouvrage qu'on attribue au philosophe juif, a vécu postérieu-

rement, il y a des chances qu'il ait confondu avec certaines sectes ésotériques qui pullulaient dans cette Egypte hellénisée, les premières congrégations chrétiennes.

En réalité, cette chronique fixe presque certainement un fait chrétien, et justement l'un de ceux qui illustrèrent davantage le nouveau visage de la femme offert par l'Evangile et consacré par l'Eglise. Désormais, on pouvait considérer la femme en dehors de toute relativité sexuelle. Sa virginité n'était plus un opprobre mais un honneur. Avant d'appartenir à l'homme, elle appartenait à son Créateur. Avant d'être la génitrice elle existait comme personnalité religieuse. Et elle le prouvait en vivant sa vie chrétienne mêlée à ceux qui, naguère, avant l'Evangile, ne l'eussent considérée que comme un chasseur, le gibier.

La faillite de cette gageure des Agapètes ou des Thérapeutes ne prouve pas que la conception chrétienne de la femme fût erronée. La faillite ne prouve que l'audace de la gageure. La gageure échoua par excès d'audace. Mais qu'elle ait été gagée, et sur ce risque, prouve au contraire avec quel fanatisme sévissait au commencement cette conception chrétienne de la femme surnaturelle.

L'erreur avait été seulement d'aller jusqu'à nier la nature et de défier la tentation. Cette erreur procura la leçon d'où naquirent plus tard les monastères féminins et leurs règles strictes.



Quoi qu'il en soit, dès le début de l'Eglise les vœux de virginité des filles furent abondants. Les vierges semblent avoir eu une place spéciale dans les réunions. Elles étaient surveillées par les diaconesses. Combien devaient subir le martyre pour ne pas manquer à leurs vœux!

On a la preuve que dès le IIIe siècle ces vœux étaient reçus par l'évêque et qu'elles portaient un vêtement spécial, puisqu'on voit dans la catacombe Domitilla une fresque de cette époque, représentant une cérémonie de vêture où la vierge est devant l'évêque qui, d'une main, lui remet son voile, tandis que de l'autre il lui montre l'image de Marie qui doit être son modèle.

4° Les femmes mariées.

Ne pas croire que cette époque apostolique qui, par un coup de théâtre a placé la femme sur un piédestal religieux, lui donnant un rôle spirituel qu'elle n'avait jamais eu, un rôle philosophique, eût-on dit chez les intellectuels de Rome ou de Corinthe, donc une personnalité beaucoup mieux définie, ait entendu par là-même conduire aux

noces des filles émancipées, imbues de leurs prérogatives et réclamant l'égalité des droits avec l'homme.

Ne pas croire que, de l'équivalence des âmes chez l'homme et la femme, l'Eglise ait tiré le principe de la non-subordination de la femme à l'homme.

Ne pas craindre que les notions fondamentales et de sens commun qui ont présidé aux lois conjugales chez les peuples ne soient abrogées et que la hiérarchie du couple ne disparaisse.

Dans notre chapitre *Le Christ et la Femme*, nous avons vu que Jésus a simplement ramené le mariage à une stricte et définitive union, ne permettant ni l'adultère, ni la répudiation, ni le divorce, ni le droit de contracter un second mariage du vivant de l'autre conjoint, avec des devoirs égaux de fidélité pour les deux époux. L'obéissance de la femme? était-il besoin d'en parler aux Juifs!

Trente ans plus tard, saint Paul qui n'a marchandé aux femmes ni les missions honorifiques, ni les nobles devoirs, ni les marques d'estimes, se voit forcé de les rappeler à l'humilité.

Les femmes furent-elles grisées? Prirent-elles un esprit d'indépendance? Furent-elles déjà « Féministes? »

En tout cas saint Paul, dans des termes où l'on retrouve le Juif imbu de droit romain, fut très probablement forcé de les remettre à leur place

dans la vie conjugale comme il l'avait fait à l'Eglise.



Aux Corinthiens :

« — Je veux que vous sachiez que la tête de tout homme c'est le Christ, et la tête de la femme, c'est l'homme. »

« Toute femme priant ou prophétisant, la tête non voilée, déshonore sa tête car c'est comme si elle était rasée.

« Quant à l'homme, il ne doit pas voiler sa tête parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu. Mais la femme est la gloire de l'homme.

« Car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme.

« En effet, l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

« C'est pourquoi la femme doit avoir un joug sur la tête à cause des Anges.

« Car de même que la femme a été tirée de l'homme, l'homme est par la femme. Mais tout vient de Dieu. » (I *Corinth.*, XI, 3, 12.)

Aux Colossiens :

« — Femmes, soyez soumises à vos maris comme il convient, dans le Seigneur. » (*Coloss.*, IV, 18.)

Aux Ephésiens :

— « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur. (*Sicut Domino.*)

« Parce que l'homme est la tête de la femme comme le Christ est la tête de l'Eglise; il est le sauveur de son corps.

« Mais comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes le soient à leurs maris en toutes choses. » (*Eph.*, V. 22, 24.)



Aucune admonition de l'apôtre n'a été plus formelle que ce précepte de l'obéissance de la femme à son mari. C'est la dépendance sans équivoque. Bien des femmes lui en ont fait grief, préférant en se soumettant — puisque aussi bien il le faut — se rendre à des préceptes moins rigoureusement proclamés. Elles auraient aimé que l'on donnât une publicité moins fameuse à une vertu qui ne les flatte pas et qu'elles ne pratiquent qu'à leur corps défendant.

Qu'elles sachent cependant que saint Paul ne fut pas le seul à formuler si péremptoirement l'obligation de l'obéissance au mari. Simultanément, mais dans des termes d'une douceur charmante qui contrastent avec la langue d'acier de Paul, un autre apôtre lançait, de Rome, aux

femmes juives de la Dispersion, en Asie Mineure, un commandement sur ce point qui n'est pas moins strict. C'était saint Pierre dans sa première Epître dont l'authenticité ne fait plus de doute aujourd'hui.

C'est cette première Epître, la fameuse *Prima Petri* qui, se terminant par ces mots : « L'Eglise qui est à Babylone vous salue ainsi que Marc, mon fils », est la plus ancienne attestation que nous ayons de la présence de Pierre à Rome, Rome, le centre du paganisme le plus matériel, des mœurs les plus corrompues, du luxe le plus amollissant, à qui les chrétiens, dans leur langage symbolique donnaient le nom de Babylone, comme nous le donnons encore aujourd'hui à des cités en même temps splendides et libertines.

Admirons comment dans cette lettre écrite principalement aux prêtres et anciens de ces provinces grecques le Chef de l'Eglise sait cependant parler aux femmes et les persuader aimablement :

« Femmes, leur dit-il, soyez de même soumises à vos maris afin que si quelques-uns n'obéissent pas à la Parole ils soient gagnés sans paroles par la conduite de leurs femmes en voyant votre manière de vivre chaste et réservée. Ayez non cette parure extérieure qui consiste dans les cheveux tressés, les ornements d'or ou les habits qu'on revêt, mais la parure intérieure et cachée dans le cœur, la pureté incorruptible d'un esprit doux et paisible qui est

d'un grand prix devant Dieu. Ainsi se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, soumise à leurs maris comme Sara qui obéissait à Abraham en l'appelant son Seigneur. C'est d'elles que vous êtes devenues les filles en faisant ce qui est bien, sans vous laisser troubler par aucune crainte. »

Ne croirait-on pas entendre le grand seigneur qu'était saint François de Sales plutôt que le pêcheur de Capharnaüm? Il est vrai qu'il avait un secrétaire grec, Jean-Marc. Mais l'esprit du message appartient bien à la psychologie de Pierre.

L'Eglise donnait là, par la bouche de son premier Pasteur, les traits définitifs et le portrait accompli de la Femme chrétienne. Elle demeure intraitable sur le principe de la soumission de l'épouse; mais cette loi sera surtout un précepte d'humilité, mesure de précaution contre la femme vaine, orgueilleuse, dominatrice. Ce n'est pas celle-là qui se montre la plus forte. La vraie femme forte n'est pas celle qui usurpe à son profit l'autorité dans le ménage, mais celle qui accepte ses infériorités, mortifie son égoïsme, sacrifie ses caprices à la volonté de celui qu'elle appellera — comme Sara, comme les châtelaines de la Chevalerie — « mon cher seigneur », car il n'est pas douteux que, tout sujet que soit l'homme à se tromper, le principe de l'autorité est en lui.

Mais ceci admis, quelle revanche soudaine de

charme, de pouvoir pour la femme docile! C'est à ce moment que sa sagesse spéciale, celle que l'homme, plus intelligent en général, ne possède pas, va se manifester et jouer son rôle dans le couple parfait. Sagesse innocente, « moyens » un peu mystérieux, aptitude à la Connaissance que l'homme ne connaît pas, c'est ici que nous comprenons le mot de saint Paul : « La femme a été faite pour l'homme », car elle lui apporte ce qui manquait à son esprit et il n'est pas bon que l'homme, même du plus puissant cerveau, soit seul pour penser.

L'Eglise, dans cette sagesse innocente des femmes, a trouvé un entendement plus fidèle que chez l'homme de son Evangile surnaturel. Ce n'est pas comme on l'a dit parce que l'Evangile comportait de la tendresse humaine, mais parce qu'il apportait la révélation immense d'un monde inconnu échappant aux sens, où nous baignons sans le voir, que les femmes, dans les familles païennes de Corinthe, d'Antioche ou de Rome en ont les premières compris la mystique.

Ce n'est point parce qu'elles sont moins intelligentes que l'homme qu'elles ont été et qu'elles sont encore plus dociles à l'Eglise. C'est parce qu'elles accèdent plus aisément que l'homme à un plan que nous appelons céleste et dans lequel l'Eglise respire.



Admirons ici la raison profonde de l'Eglise qui n'a jamais pris ces fidélissimes ouailles pour ce qu'elles n'étaient pas... Le sexe le plus pieux n'a eu que le second rang dans la vie conjugale comme dans le sanctuaire. L'Eglise ne lui a pas confié l'autorité. Les femmes n'ont jamais été des têtes au-dessus du peuple chrétien.

Dieu! qu'en eût dit le bon sens!

Mais, par contre, quel cas elle fait de leur sagesse instinctive! Voyez quelles missions elle leur confie : Nous venons d'entendre saint Pierre : Soyez des épouses idéales, douces, paisibles, sans coquetterie et sans luxe inutile; si pures que l'essence du Christianisme transparaisse en vous. Pas de paroles, pas de discours, pas de discussions philosophiques, pas de prêches. Mais que vos maris païens disent en vous voyant : « Que ces chrétiennes sont aimables! » Et ils seront gagnés, sans paroles.

Apôtres sans paroles, les femmes de la primitive Eglise seront chargées de conquérir le monde païen en concrétisant surtout dans leur personne l'image de la vie chrétienne.



Saint Paul écrivant à Timothée, nous l'avons

vu plus haut, disait de même pour les Ephésiennes : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner et de dominer sur l'homme. Mais qu'elle écoute en silence. »

Mais venant à parler dans sa lettre aux Corinthiens de ces mariages mixtes où l'un des époux est païen il s'exprime ainsi :

« Si quelque femme fidèle a un mari infidèle et s'il consent à habiter avec elle, qu'elle ne quitte pas son mari.

« Car le mari infidèle se sanctifie par la femme fidèle et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle. »



Si les Apôtres, dès le commencement, ont maintenu la femme sous le joug, il ne faut donc pas voir dans leur attitude un parti pris d'humilier le féminin en conférant au masculin une omnipotence dont il n'est pas toujours digne.

Pierre et Paul, au contraire, ont eu soin de démontrer à l'homme que ses devoirs étaient aussi stricts à l'égard de sa conjointe que les obligations de celle-ci envers lui.

Et que vont-ils donc enjoindre qui assujettisse à l'humble compagne de sa vie cet être souverain, chef viril du foyer à qui tout semble dû?

Un seul précepte, aussi doux que fort dans la

bouche de ce grand Paul emporté, orageux et sensible et qui savait que ce mot les contenait tous : l'aimer.

Voici la femme vengée de sa soumission, de sa subordination, de ses silences, de ses patiences, de ses renoncements. Et tout à coup, celui qui nous semblait à la minute même plaider pour l'homme devient au contraire l'avocat de l'épouse ; car, que lui a-t-il demandé jusqu'ici pour son client qui soit comparable à ce qu'il exige de son client pour elle : l'amour. Et quel amour !

« Comme le Christ a aimé l'Eglise, lui qui s'est livré pour elle. »

Tel est l'amour sans mesure dont l'homme devra chérir sa compagne. Et Paul, écrivant aux Ephésiens, s'attarde à décrire les modalités de ce mouvement qui emporta Jésus vers son Eglise, c'est-à-dire vers l'Humanité :

« Il s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau, dans la Parole, afin de s'offrir à lui-même une Eglise glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et immaculée.

« Le Christ nourrit l'Eglise parce que nous, l'Eglise, nous sommes les membres de son corps, de sa chair, de ses os.

« C'est ainsi que l'homme aimera sa femme, prêt à donner aussi sa vie pour elle, quittant pour elle son père et sa mère. »



Ecoutez maintenant saint Pierre s'adressant aux maris après avoir recommandé aux épouses l'obéissance :

« Maris, montrez à votre tour de la sagesse à l'égard de vos femmes. Traitez-les avec douceur, comme les vases plus faibles. Honorez-les comme des cohéritières de la grâce. » (*Prima Petri.*)

Ce sont là des paroles bien nouvelles pour ces Juifs de la Dispersion, mais décisives et qui vont définir à jamais tout l'esprit de l'Eglise envers la chrétienne, non seulement dans le mariage, mais dans la Société des Fidèles. Et n'a-t-on pas des raisons de dire que saint Pierre fut le premier féministe d'oser proclamer devant la vieille conception judaïque des Circoncis que, dans la Nouvelle Alliance, la femme était conviée à la filiation divine, à cette fameuse adoption que le sacrifice de Jésus lui avait acquise au même titre qu'à l'homme, directement, et non plus comme chez Israël par l'entremise de l'homme. Cohéritière! Elle est ta cohéritière, Juif baptisé! Baptisée comme toi, ayant les mêmes titres à faire valoir sur les possessions de la Vie, sur les Dons d'en-haut.

La voilà, définie ici par le Chef de l'Eglise, la révolution véritable qui allait changer les destinées de l'âme religieuse des femmes dans le monde ;

et le mot qui l'expose ici est exactement le seul qui pouvait la caractériser.

Pensons à la Romaine antique dont Fustel de Coulanges nous dit : « Elle ne tient pas sa religion de sa naissance. Elle ne descend pas des ancêtres. Elle a appris de son mari la prière qu'elle prononce. Mise au tombeau, elle ne recevra pas de culte spécial. » Et dans toute l'histoire de Rome jusqu'au jour où, du faubourg de la Porte-Capène, Simon-Pierre dictait à Marc cette lettre, les femmes de la race latine, même les contemporaines si émancipées, ont été marquées secrètement de cet opprobre.

Pensons à la Grecque dont Platon disait : « Pour elle, la vertu se réduit à garder la maison, s'occuper du ménage, obéir à ses parents, à son mari. »

Pensons à la Juive stérile que le mari le plus honorable avait le droit de chasser de son foyer, ou à celles dont le juriste israélite disait : « Elles ne sont pas en mesure d'étudier la loi sainte parce que les femmes sont incapables. »

Et pesons ensuite la valeur de l'épithète que saint Pierre attribue aux Chrétiennes : Elles sont les *Cohéritières* de la Grâce!



Et ce n'est pas tout.

Je bouscule l'ordre des conseils de saint Pierre

parce qu'il fallait mettre au premier plan ce mot énorme de Cohéritière de la Nouvelle Alliance qui bouleversait les conceptions du temps sur la femme. Mais notons maintenant qu'auparavant, alors qu'il n'a pas encore affirmé ses droits religieux, il va, avec une sorte de suavité inconnue à l'égard de cette créature secondaire, invoquer les droits mêmes de sa faiblesse. La fragilité de vos épouses, ô maris, vous créera non des privilèges, mais des devoirs, une obligation de protection, de délicatesses, de soins. Ces mots de Simon-Pierre furent dans l'Eglise la semence de l'esprit chevaleresque qui ne lèvera complètement que mille ans plus tard, mais qui durant toute cette période ne cessera pas de travailler la masse chrétienne où la faiblesse de ces « vases fragiles », au lieu d'être une cause de mépris comme dans le monde païen ou juif, devient l'objet d'un culte.

Nous verrons dans le chapitre suivant de quelle poésie fut enveloppée cette créature nouvelle, la Chrétienne, la « Sœur ».

L'Eglise naissante avait réalisé cette révolution de ne tenir compte, dans la femme, que de la personne, sans relativité sexuelle. La Sœur, dès qu'elle apparaît, n'est plus envisagée dans sa mission féminine de maternité. C'est avant tout la Cohéritière de la Grâce dans la Nouvelle Alliance.

Toute sa situation dans l'Eglise est fondée sur ce concept. C'est à cause de lui qu'un ministère spi-

rituel a pu être confié à un ordre de femmes consacrées à Dieu.

C'est à cause de ce titre que nous avons vu la virginité des femmes préférée à leur fécondité dans une vie conjugale normale, ce qui affirmait tout le prix attaché par l'Eglise à la personnalité de la femme considérée en soi.

Enfin, le mariage chrétien va être, pratiquement, l'application la plus large de la conception nouvelle de la Femme, car échappant à l'arbitraire et aux caprices de l'homme par l'impossibilité de la répudiation et du divorce, l'union se fait sous le signe de l'honneur dû à cette Fille de Dieu, héritière du Ciel comme l'homme, et considérée comme telle avant et par-dessus la gloire des maternités éventuelles.

Toutes les prescriptions d'obéissance données par les Apôtres ne peuvent aller à l'encontre de cette dignification fondamentale.

CHAPITRE V

LA FEMME DANS L'ÉGLISE MARTYRE

1° Les Siècles décisifs.

Cependant, avant que les Apôtres n'eussent eu, nous semble-t-il, le temps d'achever leur enseignement — car l'homme croit toujours que sa journée n'est pas finie et rarement la mort est d'accord avec lui pour attendre que la récolte soit au grenier — voici venir, comme dans un éclatement, l'ère héroïque de l'Eglise avec la persécution soudaine de Néron, en 67.

Et désormais, ce qui manquait à l'enseignement des Fondateurs de l'Eglise — à supposer qu'ils n'eussent pas tout dit — c'est le sang des martyrs qui va le crier pour le monde et pour les siècles, aussi éloquent que le grand Paul lui-même, et ve-

nant encore aujourd'hui à nos âmes comme un enivrement de foi.

Pendant trois cents ans, contre une armée de bourreaux s'avancera, toujours croissante et renaissant de son sang même, la troupe innocente du Christ. L'Eglise est établie à Jérusalem, à Antioche, en Asie Mineure, en Macédoine, en Grèce; la voici à Rome, à Carthage, à Alexandrie, à Lyon. Puis dans tout le sud de la Gaule et dans les profondeurs de l'Egypte. Et partout c'est à la Rome impériale confondue avec son Olympe qu'elle se heurte, Rome qui sans trop savoir défend de la faillite imminente ses dieux. C'est un grand drame et le plus émouvant qu'il y eût jamais. Ces trois siècles furent pour les chrétiens des alternatives de massacres et de périodes paisibles.

Eusèbe raconte que sous Trajan (91-117) « Pline le Jeune, illustre gouverneur, *étonné* de la multitude des martyrs, écrivit à l'Empereur qu'il n'avait rien vu de criminel dans les Chrétiens. Ils se levaient avant l'aurore pour chanter des hymnes au Christ comme à un dieu. Mais l'adultère, le meurtre et les autres crimes étaient repoussés par eux ».

Comme réponse, Trajan établit en décret qu'il ne fallait pas rechercher la tribu des Chrétiens. Seulement les punir quand on les rencontrerait.

Aussi voyait-on tantôt des persécutions massives et tantôt des exécutions isolées, au hasard des

dénonciations. Alexandrie, Carthage, Rome, Lyon, connurent les plus épouvantables tueries, surtout au IIIe siècle.



Donc, dans cette période qui s'étend de Néron à Constantin, il n'y eut pas que bûchers allumés, croix dressées pour les Chrétiens, bêtes à l'amphithéâtre, glaives levés sur le col des vierges inébranlables. Des accalmies permettaient à l'Eglise de s'organiser et de prendre peu à peu sa forme définitive. Ces trois siècles sanglants furent son adolescence. C'est là qu'elle accomplit sa croissance miraculeuse se développant, par un prodige, d'autant plus qu'elle était écrasée. C'est là qu'elle eut ses grands docteurs, Justin, Irénée, Origène, et cet homme extraordinaire que fut Tertullien, caractère si extrême dont la profonde culture fut une des plus vives lumières chrétiennes tant qu'il ne s'érigea pas contre l'Eglise dont la sagesse pouvait seule tempérer ses dérèglements, et qui sombra dans de ridicules hérésies. C'est là que l'Eglise unifia les cérémonies de son culte, que se dessina toujours plus nettement la prépondérance de l'Eglise de Rome sur les autres Eglises.



Avant donc d'étudier la femme martyre, et pour

plus de logique, il nous faut rechercher ce que fut la femme dans l'Eglise en ce temps-là qui va jusqu'à la reconnaissance officielle du Christianisme par l'empereur Constantin.

Des textes abondants et des provenances les plus diverses nous renseigneront et nous la montreront disciplinée et distinguée par l'Eglise, sévèrement conduite et singulièrement honorée, enfin jouant dans la vie chrétienne d'alors son rôle effacé et touchant.

2° *Quelques médaillons.*

Le Ier siècle paraît avoir fait grand cas des filles de Philippe qui auraient reçu le don de prophétie.

Il n'était pas rare que dans ce printemps miraculeux de l'Eglise, encore imprégné de la présence humaine à peine évanouie de Jésus, les premiers chrétiens fussent inspirés. Le fait était assez courant même pour que saint Paul donnât là-dessus des instructions générales. Il le fait dans sa première épître aux Corinthiens, où il est obligé de réglementer pour les assemblées le droit de parler qu'avaient les Prophètes ou Inspirés, ces chers premiers Chrétiens ayant une tendance à se faire entendre tous à la fois. Il leur recommande donc, si l'Esprit leur suggère quelque enseignement, de parler l'un après l'autre.

Philippe, le diacre, avait quatre filles auxquelles ce don avait été accordé. Le premier qui en parle est saint Luc dans les *Actes* (XXI, 8).

« Nous partîmes le lendemain (de Ptolémaïs) et nous arrivâmes à Césarée. Etant entrés dans la maison de Philippe, l'évangéliste, qui était l'un des sept, nous logeâmes chez lui. Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient. »

« L'un des sept » signifie sans conteste l'un des sept diacres. Ces quatre jeunes filles n'avaient donc pas pour père Philippe, l'un des douze, comme l'a dit un historien. Elles eurent l'insigne bonheur de recevoir et de traiter à table saint Paul « pendant plusieurs jours », d'entendre ses entretiens avec le diacre, leur père. Lorsque quelques semaines plus tard, Paul revint de Jérusalem ici, sous bonne escorte, et fut emprisonné pour deux années à la forteresse, les quatre jeunes filles obtinrent sans doute le privilège de visiter l'illustre prisonnier et de recevoir encore ses leçons. Quelles femmes à tel régime ne seraient devenues parfaites! Celles-ci atteignirent vraisemblablement à la sainteté. Il existe, en effet, du IIe siècle, un texte de l'écrivain Papias dans les *Explications des Sentences du Seigneur*, grâce auquel on connaît deux miracles dus à ces Prophétesses. Un certain Barrabas avait pris un poison mortel, mais les filles de Philippe intervinrent, et le breuvage qui devait tuer cet homme ne lui fit aucun mal, « pas

plus que de l'eau claire ». Il dit également qu'elles accomplirent la résurrection merveilleuse d'un mort.

Ce Pappias qui est assez connu comme écrivain médiocre avait un immense mérite : il était disciple de Polycarpe, dont il ne se lassait pas d'entendre les souvenirs sur saint Jean.

Si nous connaissons très peu de détails sur ces quatre saintes, même pas leur nom, nous pouvons être sûrs de leur célébrité dans l'Eglise primitive, car un autre écrivain cité par Eusèbe, Polycrate, évêque de l'Eglise d'Ephèse, écrivait au Pape Victor (l'évêque des Romains), à la fin du IIe siècle : « De grands astres se sont couchés en Asie qui se lèveront au jour dernier, lors de la venue du Sauveur, quand il viendra du Ciel avec gloire pour chercher les saints : Philippe, l'un des douze apôtres (on voit la confusion que fait Polycrate), qui repose à Hiérapolis ainsi que deux de ses filles qui ont vieilli dans la virginité; et l'autre qui, après avoir vécu dans l'Esprit-Saint, a été ensevelie à Ephèse. Jean aussi, l'Apôtre qui a dormi sur la poitrine du Sauveur, qui, prêtre a porté la lame d'or, a été martyr et docteur, a aussi son tombeau à Ephèse. »

Mais quant à la sépulture des Prophétesses, Eusèbe contredit Polycrate qui prétendait avoir dans son diocèse et dans sa ville même, Ephèse, le tombeau de l'une d'elles, près de celui de Jean.

Eusèbe, en effet là-dessus, cite aussitôt le « Dialogue entre Gaïus et Proclus » :

« Proclus est de notre avis en ce qui concerne les filles de Philippe. Il parle ainsi : « Il y eut à Hiérapolis en Asie, quatre prophétesses, filles de Philippe, leur tombeau est là ainsi que celui de leur père. »



Il ne faut pas entendre strictement ce nom de prophétesses dans le sens d'annonciatrices de l'avenir. Il s'agit plutôt d'une grande sagesse inspirée par l'esprit de Dieu qui habitait ces âmes. Les Commentateurs qui ont eu à expliquer le verbe *prophetare* dans la traduction latine de saint Paul, lui attribuent le sens d'une heureuse et juste interprétation des Ecritures, des exhortations efficaces aux Fidèles, du don de convaincre, du don de ferveur dans les louanges à Dieu.

Sans doute, les diaconesses citées par saint Paul, Phœbé, Marie, la très chère Perside, Syntiche, Evodie, étaient-elles plus ou moins dans ce sens, des Prophétesses. Mais il faut que les filles du diacre Philippe aient singulièrement marqué sur l'esprit de leur temps pour que leur mémoire et jusqu'au lieu de leur sépulture aient ainsi occupé les générations chrétiennes qui suivirent. On a tout lieu de croire que ces vierges enflammées de l'Es-

prit divin travaillaient grandement à la conversion des Juifs à Césarée.

Après la prise de Jérusalem, émigrant sans doute de Judée vers la Phrygie, c'est à Hiérapolis qu'elles exercèrent leur zèle pour la foi du Christ, non point dans les assemblées des fidèles, car Paul a défendu aux femmes de se faire entendre à l'église, mais dans le privé, de femme à femme, et en illustrant leur enseignement de ces charismes qui se perpétuèrent parmi les premiers Chrétiens jusqu'au IIe siècle : guérison de malades, résurrections de morts, signes surnaturels, grâces exceptionnelles accordés dans cette époque extrême à ces fiers soldats chargés de vaincre à tout prix. Leurs figures, quoique bien brouillées, pareilles à ces fresques des catacombes qui ne s'inscrivent plus sur la muraille effritée que par quelques taches de couleur éparses, nous montrent cependant, au frontispice de l'Histoire Chrétienne, l'activité religieuse si nouvelle de la femme dans l'Eglise.



Dans la première Apologie sur les Chrétiens[1] que saint Justin, le philosophe, qui enseignait dans

1. Cette première Apologie nous est conservée dans *Eusèbe*.

une école privée, sur le Viminal, au milieu du IIᵉ siècle, adressait à l'empereur Verus, qu'il me soit permis encore de détacher, pour la placer en médaillon, la figure bien significative d'une dame romaine, si en relief et caractéristique de son époque, qu'elle exige de comparaître ici.

Rome était plongée dans le plus brillant matérialisme, luxe que les lois se voyaient obligées de réprimer, déploiement insensé des fortunes féminines. « C'est un fléau qu'une femme opulente », avait dit Sénèque naguère. Honte des familles, désordres des femmes encouragés par les maris. (*Cui vivit adultera conjux Papia lex placuit* », disait Ausone.) Orgies dans les riches villas de l'Aventin entre grandes dames et esclaves...

L'une de celles-là, et des pires, — d'après Justin — sans doute bel esprit, devint curieuse de la secte nouvelle. Cent ans après la mort de Jésus, le Christianisme était assez répandu à Rome, pour que notre auteur, on le voit, ait ouvert une « didascale » dans la Ville, sous le signe de la Croix. Dès le règne de Trajan, quarante ans plus tôt, Pline le Jeune se plaignait déjà que la religion nouvelle se répandît chez ses concitoyens, que les sacrifices fussent troublés, les temples abandonnés. Enfin le fait est là : elle alla trouver un certain Ptolémée, chrétien assez notoire pour que Justin, le nommant, ne donne aucun détail signalisateur, prêtre sans doute, et qui l'instruisit.

Aussitôt, sous l'illumination, cette pécheresse s'effondre dans le repentir le plus fervent. Elle croit. Elle a compris le royaume du Ciel. Elle connaît la pureté, la charité, l'humilité, le détachement, l'amour du Christ. Cette grande voluptueuse ignorante de tout frein devient tout à coup une Chrétienne.

On a peine à concevoir cette personnalité nouvelle, ou du moins qu'une même personne puisse soudain prendre à nos yeux un si différent visage. Les opérations de la Grâce sont ainsi et ne s'expliquent pas.

Notre Romaine anonyme, une fois enivrée de vérité, voulut éclairer à son tour le compagnon de ses débauches et lui transmettre les enseignements qu'elle avait reçus. Mais, d'après Justin, celui-ci ne voulut rien entendre quand elle lui parla des châtiments qui attendent ceux dont la vie se passe dans l'impureté. Il railla la Chrétienne et continua de se conduire comme par le passé. Alors, cette fière créature se demanda si ce n'était pas une impiété de demeurer encore sa femme, et possédée par l'Evangile au point qu'elle ne pouvait vivre qu'en s'y accordant étroitement, elle résolut de quitter ce mari. « Ses proches » la supplièrent. Elle se fit violence et resta, dit Justin. « Cependant, son mari partit pour Alexandrie et elle apprit qu'il se conduisait plus mal encore. Aussi, pour ne pas devenir complice de ses crimes, lui

donna-t-elle ce que vous appelez vous autres Romains[1], le *Repudium*, et se sépara de lui. »

Voilà donc cette femme libre de s'adonner à la vie mortifiée des chrétiennes, à leur charité, à leurs visites des malades et des pauvres, à leurs réunions du matin dans les hypogées.

Pendant ce temps, que fit le mari, là-bas, à Alexandrie, où il continuait ses désordres? Furieux du « repudium » de sa femme, il écrivit aux tribunaux romains et la dénonça comme chrétienne. En conséquence de cette vengeance odieuse, elle est poursuivie.

Mais le surnaturel l'avait trop attirée vers ces régions paisibles où les épreuves et les souffrances ne vous atteignent que dans une sorte de narcose, pour qu'elle craignît les supplices et la mort. C'est ici que cette Romaine convertie nous apparaît dans la pleine métamorphose que le Christ accomplissait chez ses fidèles. Voici la belle Chrétienne de cette race noble; la voici héroïque, sereine, sans plaintes, sans regret, sans nervosité, sans terreur. Se sentant proche de son Dieu qu'elle va enfin posséder, elle songe à mettre de l'ordre dans sa fortune. Nous avons vu que, si la femme, à Rome, ne pouvait disposer sans son tuteur des biens patrimoniaux, maisons des champs, esclaves, bêtes de trait, labours, elle pouvait acheter toutes espè-

1. Justin était originaire de Syrie-Palestine.

ces de biens et en disposer. Celle-ci avait peut-être à prendre sur les propriétés dont elle était maîtresse des dispositions concernant les pauvres.

Vraisemblablement alors, elle vint trouver le philosophe de Viminal qui paraît bien la connaître, lui confiant son désir de mettre en ordre ses affaires avant de comparaître devant ses juges.

Et Justin, dans son *Apologie*, glissa une supplique en faveur de cette chrétienne qui ne demandait rien qu'un délai pour disposer encore de ses propres avant de mourir, — grâce à quoi sa mémoire a surnagé les obscurités des siècles pour venir jusqu'à nous.

« Elle te présente à toi, Empereur, une requête et elle exprime le désir qu'il lui soit donné d'arranger ses affaires, promettant que celles-ci terminées elle viendrait répondre à l'accusation, si tu y consentais. »

On sait le sort que fit Antonius Verus à l'*Apologie* de Justin. Marc-Aurèle, neveu de l'Empereur, sur qui l'auteur avait tablé pour s'intéresser du point de vue philosophique, qui était le sien, à la secte chrétienne, ne daigna pas prendre au sérieux son confrère du Viminal, et le Palatin tout entier opposa à l'*Apologie* un méprisant silence.

Nous ne savons pas ce qu'il advint de la Chrétienne évoquée dans le célèbre document et qui, malgré cette pénombre, semble obsédante tant elle synthétise toutes ces grandes libertines de

l'aristocratie romaine qui passèrent alors, et de la même manière, à l'Eglise. Si avant de subir le martyre elle régla ses affaires comme elle le désirait tant — et combien ce trait de la race pratique à laquelle elle appartenait me paraît saisissant ! — nous l'ignorerons. Nous connaîtrons seulement l'épilogue que donne Eusèbe de l'histoire et qui est que le mari, dans sa fureur, dénonça aussi Ptolémée qui l'avait faite chrétienne, et le livra aux tribunaux.



Que l'Eglise ait attaché un grand prix à la perfection de l'âme de la femme, nous en avons d'innombrables exemples.

Pourquoi ne pas citer encore avec Eusèbe, à ce sujet, Chrysophora, « sœur très fidèle », Grecque et probablement Athénienne, à qui, en l'an 177, Denys l'Aréopagite, évêque d'Athènes, prenait la peine d'écrire une lettre — laquelle existait encore, paraît-il, au début du IV[e] siècle quand Eusèbe composait son *Histoire Ecclésiastique* — lettre où Denys « lui donnait les avis qui correspondaient à sa situation et lui présentait l'aliment de vérité qui lui convenait ». On voit, par ces termes mêmes, quels soins un évêque encore si proche du paganisme mysogine, prenait de l'âme, de l'entendement d'une femme, jusqu'à chercher pour

elle les arguments spéciaux que requéraient sans doute les particularités de son esprit.

Eusèbe ne dit-il pas plus loin, d'ailleurs, à propos d'Origène, que tout jeune homme il annonçait la parole de Dieu non seulement aux hommes mais aux femmes, et que c'est la raison pour laquelle il poussa la crainte de la tentation jusqu'à l'héroïsme.



Tertullien a tracé un portrait idéal de la femme chrétienne telle qu'on pouvait la voir à Carthage au IIe siècle. Le morceau est si beau qu'on ne peut en défaire une ligne :

« Elle va visiter ses frères dans les réduits les plus pauvres. Elle se lève la nuit pour prier et assister aux solennités de l'Eglise. Elle se rend à la table du Seigneur et pénètre dans les prisons pour baiser les chaînes des martyrs, pour répandre de l'eau sur les pieds des saints. S'il vient un frère étranger, elle prépare sa maison pour lui donner l'hospitalité. Dans les festins, loin d'elle les hymnes profanes et les chants de volupté. Bien différente de ces espèces de bacchantes qui, gorgées de viandes ou de vin, ne peuvent digérer qu'à force de neige ou qui vont vomir leurs repas pour en recommencer un autre, elle invoque Jé-

sus-Christ et se prépare à la tempérance par la salutation divine.

« On ne la voit pas aux spectacles et aux fêtes des Gentils. Elle reste chez elle et ne se montre dehors que pour des motifs graves, pour visiter les frères malades, assister aux Saint-Sacrifice, écouter la Parole de Dieu. Point de bracelets pour la main qui doit porter le poids des chaînes. Point de perles ni d'émeraudes pour orner une tête que menace l'épée de la persécution. »

Sévère, excessif comme tout Tertullien peint avec des oppositions violentes de lumières et d'ombres tragiques et conservant cependant une noble grâce, comme les portraits de l'Ecole espagnole, celui-ci résume tout ce qu'on a pu dire sur ce que fut la Chrétienne des premiers siècles. Il n'y a rien à y ajouter; nous sommes instruits.

Cependant, il nous reste à tourner une page plus pathétique et nous n'aurons le secret de cette tendrese impérieuse qu'a toujours montrée l'Eglise envers les femmes que lorsque nous aurons connu la Martyre.

3° La martyre.

Cette sanglante aurore du Christianisme nous apparaît dans l'éloignement baignée d'une ineffable lumière de foi. Ces êtres surhumains se meu-

vent sur le théâtre d'une antiquité grandiose, allégés comme des Anges de notre égoïsme, de notre sybaritisme, de notre horreur de la douleur et de la mort.

Cependant, cette humanité semblable à la nôtre ne volait à de si horribles trépas que grâce au secours d'un don suprêmement accordé. Beaucoup succombèrent à la terreur des tourments. Ils étaient de chair et d'os comme nous, et ne nous dépassaient que par leur Foi : « Le glaive, le feu, l'eau, la dislocation des membres, tout, pourvu que j'obtienne Jésus-Christ! » s'écriait Ignace d'Antioche, à Rome, en l'an 106. Mais un tel bouillonnement de vie surnaturelle n'était pas donné à tous et nous avons bien des textes nous laissant deviner l'angoisse de l'Eglise martyre dans l'appréhension que les frères ne sacrifiassent aux idoles. Le petit Origène, à Alexandrie, tremblait que son père, dans sa prison, n'apostasiât et lui écrivait : « Surtout ne cède pas à cause de ma mère et de moi. » Ainsi y avait-il à Carthage, où les gouverneurs romains furent si spécialement féroces, des exodes en masse des chrétiens qui, dès le bruit que la persécution se rallumait, fuyaient les épreuves auxquelles ils avaient peur de succomber. Nous le savons par l'intransigeance des écrits de Tertullien qui flétrissait une telle prudence, bien que l'Eglise, dans sa sagesse, l'approuvât. Parlant d'évêques qui avaient peur de fléchir et sui-

vaient leurs ouailles, l'intraitable Tertullien s'écriait : « Lions dans la paix. Lièvres au combat[1] ! »



Ces quelques évocations laissent deviner l'état d'appréhension où vivaient nos pères à l'approche de ces « combats ». Quel opprobre pour une famille chrétienne si quelque membre allait renier Jésus-Christ devant l'idole! Quelle honte pour une communauté chrétienne si plusieurs frères sacrifiaient!

Mais que ne durent pas être leurs craintes à l'égard des sœurs!

Car l'on pouvait demander à des hommes faits du métal qui constituait les légions romaines d'aller au combat pour le Christ. Mais les femmes! Les petites esclaves qui ne savaient que tendre les épaules sous les coups d'étrivières; ces brocanteuses de la Porte Capène habituées à geindre sur le

---

1. Dans son *Histoire des Persécutions*, Paul Allard nous dit que sous les persécutions de Dèce en Afrique, tous les citoyens furent tenus de venir s'inscrire sur des registres pour y déclarer leur foi, et que le nombre des apostolats fut immense. A prix d'argent beaucoup de chrétiens restés fidèles obtenaient des Duumvirs d'être inscrits parmi ceux qui avaient sacrifié. On les appelait des « libellatiques ».

pas de leur boutique; plus tard ces Romaines aux membres parfumés dont la jeunesse s'était passée à la piscine, dans la mollesse et les plaisirs des bains; ces épouses-enfants si puériles des gynécées grecs; ces vases fragiles, ces créatures soumises, ces âmes craintives qu'allaient-elles faire en face des bêtes, de la croix, du feu, du glaive!

Ce qu'elles ont fait, nous le savons aujourd'hui où, à une telle question, une pléiade de noms surgissent : Agnès, Cécile, Blandine, Vivia-Perpetua, Félicité. On connaît l'existence d'une liste des martyrs de Lyon et « l'on était confondu, paraît-il, devant le grand nombre des noms de femmes », soit qu'elles fussent plus nombreuses dans l'Eglise, soit que la fureur politique du gouverneur les eût trouvées moins habiles à lui échapper.

Elles furent innombrables, celles qui partout, aussi bien qu'à Lyon, héroïques et tranquilles, devinrent les témoins du Christ, justifiant aux yeux du paganisme la grande considération que l'Eglise avait attachée à l'âme religieuse de la Femme.



Voici Vivia-Perpetua à Carthage. Elle appartient à l'une des plus illustres familles latines de la ville. Seule dans ce milieu païen élégant, elle a passé à la secte nouvelle pour l'immense déso-

lation des siens. Que de craintes d'une dénonciation! Hélas! on a vu la belle jeune femme se rendre à l'aube au cimetière du Nord de la ville où les Chrétiens célèbrent les saints mystères trois fois par semaine[1]. C'en est fait de sa vie, elle est mise en prison avec une jeune esclave, Félicité, qui va être mère.

Ces prisons étaient affreuses, repoussantes. Et qu'on imagine les promiscuités qui y attendaient cette patricienne! On nous la montre y recevant chaque jour la visite du petit enfant qu'elle allaitait; et aussi la visite d'un père suppliant qui ne cessait de l'implorer pour l'abjuration. Mais elle restait inflexible et sereine, n'ayant de souci que pour sa petite compagne Félicité, dont elle redoutait la faiblesse. La captivité fut longue, car on attendait beaucoup de l'abjuration de cette Chrétienne illustre, et on entendait bien la lasser par des temporisations. Enfin Félicité mit au monde son enfant. Perpetua avait sevré le sien. Un jour, on décida de les soumettre à la torture.

Je transcris textuellement ici le beau récit de M. Paul Allard :

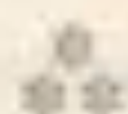
« Perpetua et Félicité avaient été exposées à

1. Si l'on ne pouvait arrêter en masses les Chrétiens dans cet endroit, c'est que Tertullien, fort instruit en Droit romain, avait fondé là une association funéraire inviolable d'après les lois de Rome.

une vache furieuse, animal qui ne paraissait pas ordinairement dans ces jeux. Selon l'usage, elles avaient été dépouillées de leurs vêtements et enveloppées d'un filet. En cet état, la délicatesse aristocratique de Perpetua, la langueur de Félicité à peine accouchée et dont les seins ne pouvaient retenir leur lait, firent pitié à cette foule étrange, mobile, qui tout à l'heure exigeait le martyre. On rendit leurs vêtements aux deux chrétiennes. Perpetua fut assaillie la première. La vache furieuse la souleva de terre et la fit retomber sur le dos. Dans la chute, sa tunique s'était rompue. Comme la Polyxène antique, soucieuse de mourir avec décence, elle rassemble les plis de son vêtement, puis ne voulant pas, dans sa fierté de martyre, avoir les cheveux épars comme une femme en deuil, elle rattacha sur son front l'agrafe qui les retenait. Ainsi parée, elle se releva et apercevant Félicité qui gisait comme brisée, elle lui tend la main, la soulève de terre. Voyant ces deux femmes debout, le peuple est une seconde fois touché et ordonne « qu'on les fasse sortir par la porte des Vivants. « — Quand donc nous expose-t-on à cette vache? » demande Perpetua qui, dans l'extase, avait perdu le souvenir de ce qui s'était passé. Rappelée par la vue de ses blessures au sentiment de la réalité, l'héroïque jeune femme a encore la force d'exhorter un catéchumène, Rusticus, et son frère qu'elle avait fait appeler. « — Restez fermes dans

la Foi. Aimez-vous les uns les autres. Ne vous scandalisez pas de nos souffrances! »

« Le peuple, de nouveau, les rappela. Tous alors, d'un pas ferme, se rendirent dans l'amphithéâtre et avant de livrer leur gorge au couteau, se donnèrent solennellement le baiser de paix. Puis, immobiles, silencieusement, attendirent le glaive. Devant Perpetua se présenta un gladiateur novice qui tremblait; un premier coup mal dirigé la blessa entre les côtés; elle poussa un cri, puis, saisissant la main du bourreau elle appuya elle-même la pointe du poignard sur sa gorge. Cette vaillante femme ne pouvant mourir que de sa propre main, dit le narrateur original. »



Potamène, illustre Vierge d'Alexandrie, fille de Marcella, était merveilleusement belle. L'historien de l'Eglise, Eusèbe, atteste que la beauté était en elle comme une fleur dans son éclat. Elle vivait lors des persécutions de Sévère à la fin du IIe siècle. Cent ans plus tard, au temps de notre auteur, des hymnes et des chants enthousiastes témoignaient encore de sa célébrité dans le monde chrétien.

« Basilide, écrit Eusèbe, conduisit Potamène au martyre. Après avoir soutenu mille combats contre ceux qui en voulaient à la pureté de son

corps et à la virginité qui était sa gloire, et supporté mille tourments, elle endura des tortures terribles dont le récit donne le frisson, puis subit avec sa mère Marcella le supplice du feu. »



Décius, impitoyable aux chrétiens, mit une sorte de rage à remplir Alexandrie de l'horreur des massacres. Nous tenons de Denys, évêque de cette ville, que, pendant la persécution, on vit une sainte vieille femme du nom d'Apollonia, qui avait consacré sa vie et sa virginité à Dieu, montrer une force qui confondit et électrisa en même temps la masse des Frères.

On n'exigeait d'elle cependant, que de prononcer la formule du sacrifice qui rendait à l'Empereur le culte de l'adoration. Sur son premier refus, l'on fit tomber toutes ses dents à force de lui frapper la mâchoire.

— Prononceras-tu maintenant la formule sacrée? lui demanda le bourreau.

Elle persiste dans son refus.

Alors on l'emmène un peu en dehors de la ville et, devant les splendeurs de la cité « en forme de chlamyde », on dresse un bûcher qu'on allume. Sous menace de la jeter dans la flamme on lui présente de nouveau l'image de l'empereur en lui enjoignant de donner enfin la preuve de son loya-

lisme. « Alors avec douceur, dit Denys, elle s'excusa de ne pouvoir accomplir cet acte d'impiété, et sans attendre même la violence du bourreau, elle leva les yeux vers le ciel pour offrir à Dieu son sacrifice et s'élancer elle-même dans les flammes pour être consumée. »



Au temps même d'Eusèbe, c'est-à-dire au début du IVe siècle, il y eut à Antioche une persécution sur laquelle on peut accepter comme précis son témoignage puisque lui-même était évêque de Césarée dans la même province de Syrie. Or, il rapporte le martyre de deux jeunes filles, deux sœurs, appartenant à l'aristocratie de la ville d'Antioche et qu'il ne nomme pas, sans doute par égard pour ceux des parents de ces merveilleuses chrétiennes qui vivent encore à l'époque où il écrit. Ses termes, l'émotion qui imprègne son récit, le secret enthousiasme du vieil évêque pour les vierges sublimes qu'il a peut-être connues personnellement, car Antioche n'est pas si loin de Césarée, nous permettent une notation exacte des sentiments de l'Eglise, en extase parfois devant toutes ces saintes femmes.

« Distinguées sous tous les rapports et vraiment sœurs, célèbres par leur race, illustres par leur vie, jeunes par l'âge, belles dans leurs corps,

saintes dans leurs âmes, pieuses dans leur conduite, admirables dans leur zèle et comme la terre n'en porte point de pareilles, elles furent jetées à la mer par ordre des serviteurs du démon. »



Revenons à cent cinquante ans en arrière et à Lyon sous la persécution d'Antonin, en l'an 177, grâce à la fameuse lettre publiée par Eusèbe : « *...Des serviteurs du Christ qui habitent Vienne et Lyon en Gaule, aux Frères de l'Asie et de la Phrygie qui ont la même foi et la même espérance de Rédemption que nous.* » Cette lettre contenait, paraît-il, une annexe qui était la liste des martyrs dont j'ai parlé plus haut et où l'on remarquait le grand nombre des femmes par rapport aux hommes. Ruffin, qui vécut jusqu'au début du Ve siècle, Père de l'Eglise latine, contemporain de Jérôme et d'Augustin, l'a inscrite dans sa traduction en latin du grec d'Eusèbe, et Grégoire de Tours en parle. Nous ne connaissons plus la lettre que par le très précieux recueil, le reliquaire qu'est pour nous l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe. Ce document formidable va nous donner, pour couronner cette revue des saintes martyres, l'histoire dramatique de Blandine.

Mais, du milieu de cette lettre vénérable, qu'on me laisse cueillir d'abord l'un des passages les plus

émouvants, l'épisode de Biblis, parce qu'il est le plus humain, parce qu'il décèle parmi des héroïsmes et des sublimités qui nous confondent, une faiblesse naturelle, quelque chose enfin de la fragilité féminine qui ne met que plus en valeur la force céleste des victorieuses.

Biblis devait être une esclave grecque convertie au christianisme. Elle renia la foi par peur des supplices. Elle ne fut pas la seule, hélas! La lettre dit : « Biblis, une de celles qui avaient renié. » Les saintes martyres seraient moins extraordinaires, à nos yeux, et nous verrions peut-être une facilité dans leur courage si nous ignorions que d'autres femmes ont succombé à la terreur de la souffrance. Il y en eut donc et Biblis fut du nombre. « Satan, dit la lettre, semblait l'avoir engloutie. » Et comme elle avait été jusque-là « fragile et sans courage », les persécuteurs en profitèrent pour lui faire avouer les pratiques épouvantables qu'ils prêtaient aux chrétiens, et ils recommencèrent à la torturer pour lui arracher des calomnies. Et voici que tout à coup, au milieu de ses atroces souffrances, une grâce plus forte fondit sur son âme. « Elle sortit de son enivrement et s'éveilla pour ainsi dire d'un profond sommeil. » Bien loin de confirmer les accusations que ses bourreaux proféraient sur les frères, elle s'écria :

« Comment ces gens-là mangeraient-ils des enfants, eux à qui il n'est pas permis de manger

même le sang des animaux sans raison! » Dès lors elle fut déclarée chrétienne et mise à mort. La faible Biblis est entrée à son tour dans la glorieuse et innombrable phalange des femmes martyres.

Ce passage de la lettre des frères de Vienne et de Lyon nous a valu, au siècle dernier, une intéressante observation de Salomon Reinach. Il note la particularité de la déclaration de Biblis. Effectivement, c'était aux Juifs et non aux Chrétiens qu'était défendu le sang des animaux. Il suppose donc que les Chrétiens, trop peu nombreux à Lyon pour achalander une boucherie particulière, s'adressaient à une boucherie juive, d'où la confusion de Biblis.



Par un anachronisme motivé, c'est sur le récit du martyre de l'admirable sainte Blandine que je veux fermer ce musée si bref de nos martyres chrétiennes. Le morceau projette trop de lumière sur l'Eglise et les femmes de cette époque pour que je ne le laisse pas comme un phare aux dernières pages de ce chapitre : ainsi lorsqu'on a quitté le temple et qu'on se retourne, voit-on encore l'autel illuminé par le brasillement des cierges.

« ...On nous défendait les maisons, les bains,

le Forum[1]. Mais en général on défendait à chacun de nous de paraître en quelque lieu que ce fût...

« ...Toute la colère de la foule comme du gouverneur et des soldats s'acharna sans mesure sur Sanctus, diacre à Vienne, Maturus, néophyte, Attale, colonne de ceux qui sont ici, et enfin sur Blandine. En celle-ci, le Christ a montré que ce qui est simple, sans beauté, méprisable aux yeux des hommes est jugé digne d'une grande gloire aux yeux de Dieu.

« Nous craignions tous en effet, et sa maîtresse selon la chair, qui était elle aussi au combat avec les martyrs, redoutait que Blandine ne pût confesser librement sa foi à cause de la faiblesse de son corps. Mais celle-ci fut remplie d'une force à épuiser et briser ses bourreaux qui s'étaient relayés pour l'accabler de toutes sortes de tortures depuis le matin jusqu'au soir.

« Ils avouèrent qu'ils étaient vaincus, n'ayant plus rien à lui faire subir. Ils s'étonnaient qu'il restât encore un souffle en elle tant son corps était déchiré et percé. Ils témoignèrent qu'un seul de ces supplices suffisait pour donner la mort, à plus forte raison un si grand nombre et de telles tortures.

« Mais la Bienheureuse, comme un généreux

1. Le forum sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la Basilique de Fourvière (*Forum Vétus*).

athlète, se rajeunissait dans la confession. C'était pour elle un renouvellement de forces, un repos et une cessation des souffrances endurées que de dire : « Je suis chrétienne. Chez nous, il ne se fait pas de mal. »

« ...Après cela, Blandine fut liée et suspendue à un poteau pour être dévorée par les bêtes lancées sur elle. La regarder, ainsi attachée en forme de croix, l'entendre prier à haute voix donnait aux athlètes un grand courage : il leur semblait dans le combat voir avec les yeux du corps dans leur sœur, Celui qui a été crucifié pour eux, afin de persuader ceux qui croient en lui que quiconque souffre ici-bas pour la gloire du Christ, aura éternellement part au Dieu vivant.

« Or, pas une des bêtes ne la toucha.

« Détachée du poteau elle fut ramenée dans sa prison pour un autre combat. C'était afin qu'elle attirât sur le serpent tortueux une condamnation inexorable et qu'elle fût pour ses frères une exhortation, elle, petite et faible, méprisée, revêtue du Christ, le grand et invincible athlète. »

Et, en effet, les prières des héros pendant ce temps changeaient le cœur des vaincus, de ceux qui avaient renié pour échapper aux supplices.

« Ce fut une grande joie pour notre Mère virginale; ceux qu'elle avait rejetés de son sein comme des morts, elle les recevait de nouveau vivants.

« Le dernier jour des combats singuliers on amena de nouveau Blandine avec Ponticus, jeune adolescent d'environ quinze ans. La foule devint furieuse contre eux. Elle n'eut ni la pitié due à l'âge de l'enfant, ni le respect dû au sexe de la femme. On les fit passer par toutes les tortures, et ils parcoururent le cycle entier des supplices. Tour à tour, on voulait les contraindre à jurer, mais on ne put y arriver. Ponticus était en effet exhorté par sa sœur. Si bien que les païens voyaient bien eux-mêmes que c'était elle qui l'encourageait et l'affermissait. Après tous ces tourments, il rendit l'âme.

« Restait la bienheureuse Blandine, la dernière de tous, comme une noble mère qui vient d'exhorter ses enfants et de les envoyer victorieux vers le Roi. Elle semblait appelée à un banquet de noces et non pas à être jetée aux bêtes. Après le fouet, après les fauves, après le gril, on la mit en dernier lieu dans un filet et on la présenta à un taureau.

« Elle fut longtemps projetée par l'animal. Mais elle n'éprouvait aucun sentiment de ce qui lui arrivait, grâce à l'espérance, à l'attachement des liens de la foi et à sa conversation avec le Christ. Elle fut immolée elle aussi, et les païens eux-mêmes avouèrent que jamais parmi eux une femme n'avait enduré d'aussi nombreux et durs tourments. »

Tel est le célèbre témoignage laissé par les chrétiens de la Province lyonnaise. C'est un de nos documents les plus certains bien que des plus extraordinaires. Déjà, l'Eglise y est appelée : la Mère Virginale, l'Union des Eglises en une seule y est affirmée, et la Doctrine catholique s'en échappe comme dans sa pure essence concentrée.



Blandine, petite esclave gauloise, laide, débile, méprisée, tu t'en élèves aussi comme le type de ces femmes surhumaines qui abondèrent jusqu'au IVe siècle et devant qui l'Eglise enthousiaste s'agenouille, frémissante d'étonnement et de respect. Athlètes généreux, lutteurs indomptables, comme on les appelle, elles rachetèrent en trois cents ans toutes les faiblesses et les lâchetés de la femme instinctive à travers la suite des siècles.

Comment voudrait-on que la « Mère Virginale » qui, en face de l'orgie féminine des Romaines, avait enfanté des créatures aussi surnaturelles, et qui, par le spectacle des martyres, pouvait mesurer les possibilités de ses filles, ne les entourât pas toutes d'un pieux respect, comme aussi d'exigences redoutables?

4° Le mariage aux premiers siècles.

Si nous voulons connaître juridiquement et socialement la condition de la femme pendant ces trois siècles de l'Eglise martyre, c'est à l'état du mariage qu'il faut nous en référer.

Paul Gide fait remarquer que, entre la plus corrompue des sociétés païennes et la société chrétienne, la plus pure qui fût jamais, rien ne pouvait être commun. Et que, par conséquent, s'il s'élevait quelque différend entre néophytes, c'était à leurs anciens, aux plus expérimentés et aux plus sages d'entre leurs frères qu'ils en appelaient.

Ils suivaient en cela le conseil de saint Paul.

« Quelqu'un de vous, s'il a un différend avec un autre, ose-t-il plaider devant les injustes? Et non devant les saints? Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde? Et si c'est par vous que le monde est jugé, êtes-vous indigne de rendre le moindre jugement?

« ...Quand donc vous avez un différend pour les choses de cette vie, vous établissez pour les juger des gens dont l'Eglise fait le moins de cas. Je le dis à votre honte. Ainsi, il n'y a point parmi vous un seul homme sage qui puisse prononcer entre ses frères? » (1, Corinth., 1-6.)

Donc, avant les canons de l'Eglise, avant que

les conciles ne se réunissent pour légiférer à l'ombre du Droit romain, selon l'expression de Paul Gide, il se créa dans les premières communautés chrétiennes une sorte de droit à part qu'on n'a pas retrouvé codifié mais dont les inscriptions funéraires dans les catacombes ont gardé des vestiges.

A Rome les lois papiennes qui faisaient partie de la politique d'Auguste venaient de réformer la législation du mariage et de remplacer les tribunaux domestiques, ou conseils de famille, par des tribunaux civils qui frappèrent l'adultère des femmes de lourdes pénalités. (L'année où Dion Cassius fut nommé consul, il y avait devant le tribunal trois mille accusations d'adultères.) La femme condamnée ne pouvait plus se remarier, ni témoigner en justice, ni être instituée héritière.

Mais, à côté de ces mesures désespérées contre la folie des mœurs, saint Ignace d'Antioche écrivait suavement à Polycarpe :

« Il convient que l'évêque intervienne directement dans les mariages afin qu'ils s'accomplissent selon la volonté du Seigneur et non pas au gré des passions charnelles. »

Plus tard, Tertullien écrira du mariage :

« L'Eglise en serre les nœuds, l'oblation des prières le consacre, les anges en sont témoins. »



Le mariage chez les premiers chrétiens fut d'emblée le même dans toutes les classes de la société, qu'il s'agît de patriciens ou d'esclaves. Paul Gide fait remarquer que les mots *Concubina*, *contubernalis* ne se rencontrent jamais sur la tombe d'une chrétienne, même si elle était esclave ou étrangère.

La règle du mariage chrétien était qu'il fût contracté par la libre volonté des époux et béni par l'Eglise. Le consentement des parents n'était pas toujours exigé. Mais le consentement personnel et libre de la jeune fille l'était toujours. Avant tout, ni répudiation ni divorce. Et si des chrétiens tièdes ou sollicités par des passions nouvelles invoquaient la loi romaine qui régissait officiellement les mœurs dans l'Empire, saint Jean Chrysostome leur répondait : Dieu vous jugera non sur les lois des hommes, mais sur les siennes.

A plus forte raison comprend-on que le concubinat avec les esclaves — unions sous-officielles chez les Romains — n'existât pas dans l'Eglise.

« Autres les préceptes de Papinus, autres ceux de l'apôtre saint Paul, disait saint Augustin. Les païens lâchent le frein à l'impudicité des hommes; ils se contentent de leur interdire l'adultère avec les femmes mariées et le viol des filles libres. Ils

leur livrent les esclaves. Chez nous, ce qu'on défend aux femmes, on ne le permet pas aux hommes et le même devoir asservit les deux époux. »



Quelle dignité l'Eglise confère ainsi à la femme dans le mariage chrétien! Quelle supériorité sur la païenne! Quel devoir rigoureux elle prescrit à l'époux vis-à-vis d'elle! L'obligation si stricte de soumission qu'elle fait à l'épouse n'est rien en regard de cette fidélité absolue que son époux lui doit. Le conflit avec ses sens ne comptera pas chez l'homme. Sa compagne est sacrée : il se doit tout entier à elle. Il devra lui sacrifier tous les emportements de sa naturelle inconstance. Elle est une souveraine dans le foyer chrétien.

Tertullien dépeint ainsi le mariage :

« Deux époux portent le même joug. Ils ne sont qu'une même chair, qu'un même esprit. Ils prient ensemble, jeûnent ensemble. Ils vont ensemble à l'église, à la table de Dieu, dans les travaux (persécutions) et dans la paix. »

La mère chrétienne, au foyer, avait les mêmes droits sur les enfants que le père. Saint Augustin dit qu'ils se partagent également jusqu'à ces droits.

Ainsi vit-on sous l'Eglise martyre de ces unions idéales où, ne se contentant plus d'être une même chair, les époux étaient totalement confondus l'un

et l'autre dans l'amour du Christ. Les histoires des martyrs nous ont laissé des exemples ravissants de ces Bienheureux qui, après avoir communié toute leur vie dans la foi, s'encourageaient et se fortifiaient mutuellement dans les derniers supplices. Et c'est ici que l'épouse chrétienne s'empare d'une valeur et d'un honneur qu'avant l'Eglise la femme n'a jamais connus.

et l'autre dans l'amour du Christ. Les histoires des martyrs nous ont laissé des exemples touchants de ces Bienheureux qui, après avoir commencé leur vie dans le lit, s'encourageaient et se fortifiaient mutuellement dans les derniers supplices. Et c'est ici que l'épouse chrétienne s'empare d'une valeur et d'un honneur qu'avant l'Église la femme n'a jamais connus.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE VICTORIEUSE ET LA FEMME

1° *Saint Jérôme.*

« Quelque lecteur sans pitié se rira peut-être de ce que je m'arrête si longtemps à louer les femmes; mais, s'il se souvenait de celles qui ont accompagné notre Sauveur et l'ont assisté de leurs biens, s'il se souvenait des trois Marie qui demeuraient debout au pied de la croix, et particulièrement de cette Marie-Magdeleine qui, à cause de sa vigilance et de l'ardeur de sa foi, a été nommée une tour inébranlable, et s'est rendue digne de voir autant même qu'aucun apôtre Jésus-Christ ressuscité, il s'accuserait plutôt de présomption qu'il ne m'accuserait d'extravagance lorsque je juge des vertus non par le sexe, mais par les qualités de l'âme. »

C'est ainsi qu'un Père de l'Eglise, au IVᵉ siècle, justifie l'attention particulière qu'il a donnée à l'âme féminine, le soin qu'il a pris d'y cultiver d'héroïques vertus, l'estime qu'il n'a pas cachée pour l'élévation où elle est capable d'atteindre[1].



Nous sommes maintenant entrés dans une période religieuse apaisée et tranquille où, pendant que les invasions barbares, torrent intarissable, ne cesse de s'écouler et de submerger l'Empire, — qui ne va pas tarder à crouler, — le christianisme, officiellement reconnu par Constantin, organise sa victoire. Et le Docteur, qui parle des femmes en ces termes, reflétant vraiment le sentiment de l'Eglise, — qui elle, non plus, ne juge pas des vertus sur le sexe, — c'est l'un des plus brillants et des plus sensibles, comme des plus animés parmi les écrivains ecclésiastiques, le grand saint Jérôme.

Lui-même va nous dire l'état où est tombé le paganisme :

« Le Capitole est désert, écrit-il dans une

1. C'était aussi le temps où saint Jean Chrysostome, faisant les louanges des veuves constituées en congrégation déclarait que, sans ces saintes femmes, l'Eglise n'aurait pas atteint la plénitude de sa perfection.

lettre. Les temples de Rome sont pleins de toiles d'araignées. A voir le peuple de cette ville courir en foule au tombeau des martyrs, on croit qu'elle est entièrement changée.

« Rome est aujourd'hui un lieu de solitude pour l'idolâtrie et les dieux sont désormais cachés dans les greniers avec les rats et les hiboux. La croix est peinte sur les étendards des armées. Les Egyptiens ne connaissent plus que le Dieu qui a été crucifié... Les Huns s'instruisent dans la vraie religion, et la chaleur de la foi éclaire les glaces de la Scythie. »

Ces détails typiques, photographiés pour ainsi dire par un esprit du temps qui les note tout simplement au cours d'une missive à une jeune dame, Léla, belle-fille de sainte Paula, ces petits traits, ces reflets presque mouvants en disent plus qu'un traité grandiose sur l'époque et sur le crépuscule des dieux.

C'est parmi ce monde nouveau-né dans la nuit et qui sort enfin de terre, c'est dans cet épanouissement de l'Eglise, divine résultante de la souffrance des martyrs, que nous allons voir maintenant la figure de la femme chrétienne!



Le christianisme a gagné les couches sociales supérieures. Ce sont des femmes de qualité, plu-

tôt que des esclaves ou des plébéiennes qui se trouvent en vue pour nous en ce moment.

Tous les raffinements de la décadence latine. Une mollesse de vie qui ne ressuscitera plus désormais, sauf peut-être avec la Renaissance italienne. Une séduction incomparable : puis, tout à coup, le joug de Jésus-Christ s'abat sur ces belles épaules, et voilà ces patriciennes à genoux, nivelées par l'humilité avec les esclaves, par la pauvreté avec les mendiantes, « habillées comme des pauvresses, ayant aux genoux des calus semblables à ceux des chameaux que leur assiduité à prier a formés sur leur corps saint ».

L'Eglise bénit ces splendides renoncements. Mais, si elle châtie le corps, elle développe l'esprit et ne va plus donner de repos aux curiosités théologiques ou exégétiques qu'elle va développer sans trève chez ces intellectuelles.

⁂

Ne pas dire comme beaucoup que le christianisme a abêti ces femmes que le paganisme avait merveilleusement affinées et cultivées.

Voici les conseils que donnait notre Docteur, saint Jérôme, sur l'éducation des filles :

Il commence par quelques pratiques ingénieuses pour apprendre à lire à une petite fille : lui mettre en main des lettres de bois ou d'ivoire pour

qu'elle les assemble. Lorsqu'elle commencera à écrire, que quelqu'un dirige sa petite main tremblante ou trace des caractères sur des tablettes.

« Surtout, prenez garde qu'elle ne conçoive pour l'étude une aversion qu'elle peut conserver dans un âge plus avancé. Empêchez-la de prononcer les mots à demi et de jouer avec de l'or ou de la pourpre, car l'un nuirait à son langage et l'autre à ses mœurs. Que sa nourrice ne soit point une babillarde, ni une femme adonnée au vin et aux plaisirs. Qu'elle saute au cou de son aïeul quand elle le rencontrera. Qu'elle sourie en voyant sa grand-mère. Qu'elle comble son père de caresses. »

Je n'ai pu résister au plaisir de citer ces préceptes charmants du vieillard dont la vie austère se passait dans une solitude de Palestine à mettre en langue latine les manuscrits grecs ou hébreux de l'Ancien et du Nouveau Testament, — la Vulgate —, et dont l'esprit, après tant de mortifications et d'isolement, demeurait si aimable qu'il ne parlait qu'avec une grâce déférente de tout ce qui touche à la sensibilité de la femme.

Plus loin :

« Qu'on ne la trouve que dans la retraite, consultant les Apôtres et les Prophètes. Qu'elle imite la Vierge que l'ange trouva seule dans sa chambre.

« Qu'elle vous rende chaque jour un compte exact de ce qu'elle aura remarqué dans l'Ecriture

sainte. Qu'elle comprenne la poésie grecque. Qu'elle s'accoutume dès son enfance à bien prononcer le latin, de peur que, prenant des habitudes vicieuses, elle ne s'exprime dans sa langue maternelle avec le mauvais accent des étrangers. »

(Ici réapparaît l'excellent linguiste que fut saint Jérôme.)

« Qu'elle sache filer et travailler la laine, mais qu'elle ne s'applique jamais aux ouvrages d'or et de soie. »

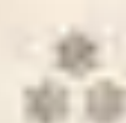
En effet, on nous apprend que les dames romaines trouvaient indigne de travailler d'autres matières que l'or et la soie et laissaient aux inférieurs le soin de coudre et de filer.

Il est vrai que certains autres conseils sont d'une effrayante austérité. Une fille, par exemple, ne devait pas assister aux festins, même familiaux, de peur de s'habituer au vin. Les jeunes gens du monde ne devaient pas l'approcher. Et ceci :

« Qu'elle n'entende jamais d'instruments de musique. Qu'elle ignore même à quel usage peuvent servir la flûte et la harpe. »

Mais il faut se souvenir de quelle voluptueuse civilisation ces Romaines sortaient et quelle réaction il fallait opposer aux mœurs et aux hérédités de la précédente génération. Admirons plutôt comment l'un des principaux porte-parole de l'Eglise, un des plus magnifiques docteurs substitue la douceur chrétienne à la mollesse du paganisme.

D'ailleurs, dans l'espèce, il s'agit d'une vierge consacrée à Dieu dès sa naissance par sa mère.



Pour les femmes, fussent-elles inconnues et bien lointaines, il n'hésite pas à entreprendre de Palestine avec elles une correspondance destinée à satisfaire et même à exciter toutes les curiosités de leur esprit.

« On m'a généralement blâmé, écrivait-il à ce propos, d'adresser parfois mes épîtres aux femmes et de préférer l'instruction du sexe le plus faible à celle des hommes. Mais, si les hommes s'enquerraient des saintes Ecritures, je ne parlerais point aux femmes. Si Baruch avait voulu marcher au combat, Déborah n'aurait pas vaincu et triomphé. Israël près de périr n'a pas voulu recevoir le Prophète, et une femme, Olde, lui est envoyée. Dieu prescrit à Abraham la déférence pour sa femme : « Quelque chose que te dise Sara, écoute sa voix. » ...Les femmes accompagnaient le Sauveur et lui servaient sa nourriture. Apollonius, homme apostolique, apprend d'Aquila et de Priscille à connaître la vie de Jésus-Christ. Si un apôtre n'a pas rougi de recevoir l'instruction d'une femme, comment pourrais-je rougir d'instruire les femmes autant que les hommes? »

Il y avait alors en Guyenne où l'Eglise était puissamment établie, et, exactement dans les parages de Cahors, dont Florent, puis son frère Aétius furent successivement évêques, des Romaines intellectuelles et pieuses, avides de la science religieuse et de l'intelligence exacte des Ecritures qu'elles travaillaient. Deux d'entre elles sont connues, qui écrivirent à saint Jérôme dont la renommée était immense, pour obtenir de plus grandes lumières. (On sait que ce Docteur possédait l'hébreu comme un Juif de l'ancien temps.) Ces deux dames sont Hédibia et Algasia.

Il répondit à Hédibia :

« Quoique je n'aie jamais eu l'honneur de vous voir et que je ne vous connaisse que par la réputation que vous avez acquise dans le monde par l'ardeur de votre foi, cependant vous m'écrivez de l'extrémité des Gaules et vous venez me chercher jusqu'au fond du désert de Bethléem pour m'engager à répondre aux questions que vous me proposez sur l'Ecriture sainte. Mais peut-être ne cherchez-vous pas tant à vous instruire vous-même, qu'à éprouver mes capacités ?...

« ...Vous me demandez comment on peut être parfait et comment doit vivre une veuve qui n'a pas d'enfants ? »

Et là-dessus il l'incite à employer ses richesses injustes à se faire plusieurs amis qui la recevront dans les tabernacles éternels. « Une veuve qui a

des enfants, surtout si elle est de qualité, doit partager ses biens entre Jésus-Christ (les pauvres) et eux. Pourvu que nous ayons de quoi nous nourrir et nous vêtir, nous devons être contents. »

Cette lettre à Hédibia est fort longue. C'est par un véritable petit traité sur l'Evangile et sur saint Paul que saint Jérôme se donne la peine de répondre à toutes les questions de cette grande dame.

A Algasia il dit :

« ...Au reste je m'étonne que vous abandonniez une source très pure dont vous êtes si proche pour venir puiser à l'eau de mon petit ruisseau. Vous avez dans votre province (Cahors) le saint prêtre Aétius qui peut vous expliquer de vive voix, avec cette sagesse et cette éloquence qui lui sont si naturelles, les difficultés que vous lui proposerez — si ce n'est que vous n'aimiez mieux les marchandises qui viennent de loin!.. »

Sur ce ton mi-noble, mi-plaisant, l'aimable Docteur poursuit toute une exégèse sur les textes de saint Matthieu. Et sa science des textes de l'Ancien Testament est telle que dans cette lettre il relève chez saint Matthieu certaines citations des prophéties qui ne se trouvent pas dans la traduction grecque des Septante.

On voit en quel honneur était tenu alors par l'Eglise le développement intellectuel des femmes. Ce développement portait sur la science religieuse

surtout. Mais, comprise d'une façon si large, est-ce que la science religieuse ne comportait pas alors la grammaire, la linguistique, la littérature, la poésie, l'histoire, tous les aliments de l'intelligence enfin ?



Saint Jérôme ne s'est pas contenté d'instruire personnellement et individuellement les femmes de son temps. Il a laissé de toute une phalange de saintes des portraits bien célèbres qui du même coup nous dépeignent l'existence des chrétiennes d'alors.

Voici Fabiola qui dut quitter son premier mari parce qu'il était vicieux et criminel. Elle était fort jeune et ne put demeurer dans le veuvage ; « éprouvant un combat entre les lois du corps et celles de l'esprit, elle se sentit traînée comme captive et malgré qu'elle en eût à un second mariage ». — « Elle ne connaissait pas la pureté de l'Evangile qui interdit aux femmes, durant la vie de leur mari, de se remarier. »

Mais son second mari meurt, et le remords de son péché est tel qu'elle veut confesser publiquement sa faute. Et toute la ville de Rome, le jour de Pâques qui suivit, put voir la jeune et belle

Fabiola « couverte d'un sac se mettre au rang des pénitents devant la basilique du Latran, les cheveux épars, le visage plombé et les mains sales, prostrée dans la honte et l'humiliation sous le joug de l'Eglise pendant que le pape, les prêtres, toute la foule présente fondait en larmes.

« Elle-même confessa sa faute, puis elle se releva si pâle, si triste, si exténuée par les jeûnes, les habits si déchirés, la tête nue, la bouche si serrée que les larmes de l'assistance ne pouvaient s'arrêter. »

Immensément riche, Fabiola vendit son patrimoine et la première établit à Rome un hôpital pour y recueillir les malades abandonnés. Elle-même les soignait, pansait les plaies fourmillant de vers, dit l'auteur. Et elle était si douce, si sainte, si tendre envers ces malheureux que beaucoup de bien portants les enviaient d'être soignés par Fabiola.

Puis elle parcourut toutes les îles de la mer de Toscagne pour visiter les monastères.

Elle passe en Palestine, vient demeurer quelque temps près de saint Jérôme. « Et quand, dit celui-ci, je me souviens des entretiens que nous eûmes, je crois l'y revoir encore. Dieu! quelle était la ferveur de son attention pour l'Ecriture sainte!

« On lui chercha une maison près de Bethléem, dans une solitude qui lui permît de méditer sans

cesse devant le lieu qui avait été la retraite de la Sainte Vierge », ajoute le Docteur.

Mais des nouvelles arrivaient de partout, terrorisant l'Orient. Les Huns descendaient des Palus Méotides, montés sur des chevaux d'une rapidité inouïe, ravageant et massacrant tout sur leur passage. Or l'armée était occupée par la guerre civile en Italie. Déjà ils avaient mis le siège devant Antioche. On frêta tous les vaisseaux qu'on put pour rapatrier les religieuses à Rome où elles devaient être, pensait-on, à l'abri des barbares pour toujours. Fabiola partit avec elles et, une fois à Rome, bâtit un hôpital dans le port de la ville pour y recevoir les étrangers.

« Elle s'envola dans le Ciel, écrit saint Jérôme, avec d'autant plus de légèreté qu'elle s'était déchargée de ses richesses terrestres qui ne lui servaient que d'empêchements. »

Ses funérailles à Rome furent une manifestation splendide de l'admiration du peuple pour elle. Les places publiques, les galeries, les toits des maisons ne pouvaient suffire aux spectateurs.

« Recevez, bienheureuse Fabiola, ce présent que mon esprit vous offre en sa vieillesse, dit saint Jérôme en terminant l'histoire de cette sainte veuve repentie, et il rappelle à son sujet la parole de Jésus : « Celui-là aime davantage à qui il a été plus remis. »



Hélas! ces Huns ne se sont pas contentés de l'Orient : les voici à Rome après un second siège terrible, et ils se présentent devant la maison d'une autre sainte veuve nommée Marcella.

Et saint Jérôme raconte encore l'anecdote dont Marcella fut l'héroïne :

« Elle reçut d'un visage ferme ces furieux qui lui demandaient de l'argent. Elle leur répondit qu'une personne qui portait une aussi méchante robe que la sienne n'était pas pour avoir caché des trésors dans la terre. Cette pauvreté qu'elle professait ne fut pas capable de leur faire ajouter foi à ses paroles, mais ils la fouettèrent cruellement. Et elle se jetant à leurs pieds ne leur demanda point d'autres grâces, sinon qu'ils ne vous séparassent pas d'avec elle, ô Principia! tant elle avait peur de leurs outrages pour votre jeunesse! Jésus-Christ amollit la dureté de cœur de ces barbares et ils vous conduisirent toutes deux à l'église Saint-Paul. »

Saint Jérôme ne cache pas son admiration pour ces chrétiennes à qui leur baptême ne faisait pas oublier qu'elles restaient Romaines.



Ainsi défile sous nos yeux, au cours de ces écrits épistolaires ou anecdotiques, une magnifique

galerie de femmes exemplaires qu'il a immortalisées. Azella, la petite vierge de douze ans qui retire de son cou son collier de murène (or tissé et tordu en forme de ce poisson) et le vend pour s'acheter une robe brune de religieuse. Eustochia, fille de Paula, Principia, Léta, Léa, Marcella, Salvinia, Furia, Ageruchise et la plus illustre de toutes, cette Paula dont le nom est inséparable de celui du grand Docteur, Paula, figure la plus lumineuse dans ce passage massif de l'aristocratie païenne au christianisme. Et avec une pompe littéraire dont la nécessité semble s'imposer ici, saint Jérôme ne manque pas de s'écrier quand vient son tour :

« Elle descendait, par sa mère, des Scipion et des Gracques, et son père, par les statues de ses ancêtres, par l'illustre suite de sa race et par ses grandes richesses, est encore considéré aujourd'hui presque par toute la Grèce comme descendu du roi Agamemnon.

« Elle fut mariée à Toxotius qui tire sa haute origine d'Enée et des Julius, ce qui est cause que sa fille Eustochia, cette vierge consacrée à Jésus-Christ, porte le nom de Julie, et ce nom de Julie vient du grand Julius, fils d'Enée. »

Quel préambule pour présenter cette chrétienne! Quelle résonnance de tels noms ne font-ils pas sourdre dans l'âme le moins du monde humaniste! Toute la poésie de l'Histoire antique, la proces-

sion de ces grands flambeaux humains de Rome et d'Athènes aboutissent à cette famille et avec l'illustre Paula s'inclinent et se soumettent devant le Crucifix. Ces grands êtres, patrimoine d'honneur de l'Humanité, ces races nobles enfin qui ont cherché à tâtons et dans les ténèbres le Dieu unique à travers Apollon ou Jupiter, se résolvent aujourd'hui dans cette chrétienne, image de pénitence, de renoncement, de pureté et d'amour.

L'Histoire de l'Eglise, à cette brillante époque succédant au traité de Milan, où enseignaient en même temps saint Jérôme, saint Augustin, saint Epiphane, saint Ambroise, est ici, comme dans un miroir, en cette Paula prosternée devant le Christ crucifié. Car il ne faut pas l'oublier, et l'Eglise le sait, et saint Jérôme le proclame, — sainte Monique et sainte Paula, l'Afrique et l'Italie, en sont un témoignage, — parmi les rangs des fidèles, ce sont les femmes qui viennent en avant.



Celle qui portait sur ses épaules ce lourd symbolisme de l'antiquité venant se rénover dans le Christ, Paula, joua superbement son rôle en passant du luxe sans mesure de la décadence à la pauvreté totale du christianisme intégral, moins systématiquement que par une obéissance enthousiaste et joyeuse au précepte de l'aumône.

Ce n'étaient pas les pauvres qui la cherchaient, mais elle-même était en quête des pauvres. Après la mort de son cher mari Toxotius, en proie à une douleur dont on crut qu'elle mourrait, elle n'eut de consolation qu'à soulager la misère de ses humbles frères. Si on la blâmait, elle disait :

« Je ne fais rien que par amour de Dieu. Je souhaiterais de mourir en demandant l'aumône, de ne pas laisser un écu à ma fille, d'être ensevelie dans un drap donné par charité. »

Et sa dernière raison était : « Si j'étais réduite à demander, je trouverais plusieurs personnes qui me donneraient. Mais si ce pauvre meurt de faim faute de recevoir de moi ce que je puis aisément lui donner en l'empruntant (car elle prenait souvent de l'argent à intérêt), est-ce que Dieu ne me demandera pas compte de sa vie? »

Parole saisissante qu'on voudrait voir prêchée davantage.

« Bref, dit saint Jérôme, elle devait laisser Eustochia chargée de dettes. »



A Rome, le monde, dont elle est toujours, l'excède. Toutes ces femmes arrivant chez elle en litière, couvertes de soie, la figure peinte, les membres alourdis de bijoux, ces visites continuelles lui font perdre un temps précieux. Elle veut quitter

la ville et s'enfuir, elle aussi, vers la Palestine qui attirait si fortement alors les chrétiens d'Occident. Le moment de quitter ses enfants est horrible. Mais elle emmène Eustochia.

« Nulle mère, dit saint Jérôme, n'a tant aimé ses enfants. Et elle leur laissait tout son bien, ne se réservant rien. »

Elle passe entre Charybde et Scylla « comme dans un étang », s'arrête à Chypre, y demeure dix jours près de saint Epiphane, arrive enfin à Antioche. « Et, malgré l'hiver, on vit ensuite cette femme, qui avait toujours été portée par des eunuques, continuer son voyage sur un âne. »

Enfin la voici à Bethléem où elle habita trois ans pour y faire construire un monastère.

Ceux qui ne la connaissaient pas l'y prenaient pour une servante.

Depuis la mort de son mari, elle ne se servit jamais d'un matelas, mais dormait sur la terre garnie de cilices un sommeil coupé d'oraisons. A peine mangeait-elle de l'huile, se privant la plupart du temps de lait et de miel, d'œufs et de poisson, bien que d'une santé délicate.

On la disait folle. A quelqu'un qui vint le lui rapporter :

« Nous sommes devenus fous, répondit-elle pour l'amour de Jésus-Christ. Mais la folie de ceux qui sont à Dieu dépasse toute la sagesse humaine.

Elle tomba enfin dans sa dernière et longue maladie. Quand elle sentit venir la mort et que son corps étant déjà saisi par le froid, son âme n'était plus retenue que par un peu de chaleur qui se retirait dans sa poitrine, elle disait ces versets entre ses dents : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire ! » Son grand et vieil ami, saint Jérôme l'assistait et lui demandait si elle souffrait. Elle dit que rien ne lui donnait plus de peine et qu'elle ne voyait rien que de calme et de tranquille.

Et ayant fermé les yeux elle changea en louange de Dieu les combats de l'agonie.

Son corps fut enterré dans l'église de Bethléem, tout près de la crèche de Notre-Seigneur. Bientôt le corps du vieux Docteur de son âme vint l'y rejoindre, en 419. Il avait écrit :

« Il n'y eut pas au monde d'esprit plus doux que celui de Paula. »

2° Les Vierges.

Ce ne sont pas seulement les conseils de l'Apôtre Paul et l'importance qu'il attachait à la virginité chez ceux qui veulent s'adonner en toute liberté au service et à l'amour de Dieu qui, à partir du IVe siècle, dès la liberté de l'Eglise, couvrirent de

monastères la jeune chrétienté. Il nous faut chercher une autre raison à ce soin qu'a eu l'Eglise de toujours favoriser le don entier des filles chrétiennes à Dieu, la réserve sainte de leur corps et la pratique totale de la pureté.

Ce que saint Paul a en vue en prescrivant la chasteté c'est de dégager l'âme des soins temporels qu'entraîne l'état du mariage. En dépit des sens qui réclament une vie naturelle, le service de Dieu, l'apostolat, la propagation de la Bonne Nouvelle requièrent des âmes dégagées de tout lien. « Celui qui se marie fait bien, celui qui ne se marie pas fait mieux. » Et, dès la primitive Eglise, nous avons vu des jeunes filles en grand nombre renoncer au mariage, même parfois se réunir plusieurs dans une même maison sous la direction de diaconesses.

Mais en même temps commence à se lever sur la communauté chrétienne une figure ineffable de Femme, celle qui se tenait au cénacle parmi les apôtres, celle dont l'Ange avait dit qu'elle était bénie entre toutes les autres, celle qui avait enfanté Jésus.

Une nuée épaisse d'humilité a entouré toute la vie de Marie et surtout la fin de cette vie douloureuse. Nous devinons seulement la piété des jeunes apôtres pour la Mère du Maître disparu.

Quand éclata le message évangélique au second degré, c'est-à-dire porté par ceux qui n'avaient

pas vu le Sauveur mais connaissaient les yeux mêmes qui l'avaient contemplé, et alors qu'une curiosité passionnée s'alluma envers sa Personne mystérieuse, envers sa naissance virginale qu'il fallait dès le règne de Trajan (98-117) défendre contre les gnostiques et les ébionites, cette curiosité sainte s'étendit à sa Mère, et le visage de Marie sortit de l'ombre.

Les premiers apologistes, avec une véhémence indignée, protestent contre les négateurs de la naissance virginale du Christ. Hégésippe, écrivain judéo-chrétien du IIe siècle, déclare : « Après que le chœur sacré des apôtres eut succombé, l'erreur impie reçut un commencement d'organisation. » Et Eusèbe, qui nous a conservé son texte, reprend : « On pense qu'il parlait de l'hérésie des Ebionites qui attribuaient au Christ une naissance naturelle. » Dès l'an 106, Ignace d'Antioche s'écrie : « Bouchez-vous les oreilles si l'on vous parle d'autre chose que de Jésus né d'une Vierge. » Justin, à Rome, dans l'apologie dont j'ai parlé, proclame la virginité de la Mère du Christ, et, quelques années plus tard, Irénée, sur cette colline de Lyon où nous venons de voir le glorieux martyre de l'esclave Blandine, écrit un long traité sur le rôle de Marie, nouvelle Eve, dans la Rédemption et sur la nécessité de sa virginité dans l'enfantement de l'Homme-Dieu.

A ce moment fourmillent les Evangiles apo-

cryphes qui romancent dans un débordement d'imagination la vie de la Vierge, et les copistes s'en arrachent les textes pour les répandre.

A ce moment aussi apparaissent dans les catacombes les figurations de la Mère de Jésus, soit en orante, soit tenant l'Enfant-Dieu. Bientôt, à Carthage, les potiers qui fabriquaient d'Isis de petites statuettes populaires vont les remplacer par des figurines représentant la Vierge, et les fouilles récentes en ont mis à jour un grand nombre.

Dès lors tous les regards des jeunes chrétiennes se tournent vers cette Femme admirable qui sera leur modèle. J'ai parlé plus haut d'une fresque du cimetière Domitilla où l'on voit un évêque remettant d'une main le voile à une vierge et lui montrant de l'autre une image de Marie portant l'Enfant-Jésus, pour lui préciser quel exemple elle doit suivre.

C'est qu'en effet la virginité de Marie va devenir l'idéal radieux de milliers de femmes qui embrasseront cet état non pas seulement pour la raison que saint Paul donnait, et afin d'échapper aux embarras du siècle et aux assujettissements sensuels, mais aussi par amour pour cette gloire spirituelle de la pureté qu'elles ont appris à goûter dans la Vierge des vierges. Dès lors c'est comme un enivrement de chasteté, de blancheur, de spiritualité angélique. Toutes ces jeunes filles aspirent à devenir comme de purs esprits sur la terre, à y

mener la vie des anges. Le corps est réduit à rien par le manque de sommeil, les jeûnes, les privations de toute gourmandise, les cilices qui ne cessent de l'offenser. Ainsi avons-nous vu de ces femmes exténuées arriver à demeurer plusieurs jours sans nourriture.



L'Eglise a toujours encouragé ce grand mouvement de la pureté et de l'ascétisme féminin qui était la réplique chrétienne à la situation morale de la femme dans le paganisme. Elle a rassemblé d'abord ces vierges dans les demeures privées, et, dès qu'elle l'a pu, après les persécutions, dans des constructions spéciales qui sont devenues les monastères. Le premier couvent connu pour les nonnes aurait été fondé vers 340, en Egypte, sur le bord du Nil, par saint Pacôme, qui en aurait confié le gouvernement à sa sœur.

L'Eglise savait que la femme, dans le grand nombre, est instinctive, mobile, souvent inconsistante. Aux temps apostoliques et à celui des martyrs, enfin dans l'Eglise victorieuse, nous avons vu la fleur de la femme chrétienne qui nous a donné la mesure de l'élévation où peuvent atteindre les meilleures. Mais la masse reste inquiétante. Elle doit être gouvernée d'une main ferme. Comment mieux les tenir lorsqu'elles sont faibles et incertaines, surtout lors des époques troublées, qu'en

les agrégeant à un pieux troupeau féminin dans ces asiles où règne le surnaturel, serres surchauffées de foi et de charité?

Nous sommes loin des quatre ou six vestales qui devaient être dans Rome un modèle de dignité pour les femmes de la ville. Ici, c'est par milliers que les jeunes filles se précipitent vers le monastère. A leur tête règne une femme d'une sainteté reconnue qui souvent a fondé la communauté. Ici, la sœur de saint Pacôme, là, sainte Paula, plus loin, sainte Radegonde. Souvent c'est spontanément que la jeune fille, comme la petite Romaine Azella, choisit de se consacrer à Dieu corps et âme. Mais plus fréquemment encore ce sont de pieux parents qui vouent l'enfant dès sa naissance à Jésus-Christ et l'élèvent en vue de la virginité perpétuelle. Nous sommes encore ici sous l'esprit de la loi romaine et de l'absolue puissance paternelle. Il ne faut pas se frapper si l'on voit l'Eglise accepter ces oblations faites par les parents, d'un enfant encore sans conscience. Cette coutume semblait toute naturelle à des Latins ou à des Orientaux. L'éducation de telles jeunes filles, et dans une époque de foi si ardente, était telle, que leur âme en venait tout naturellement à aimer et à désirer ardemment la vie, monastique ou séculière, qu'elles devaient mener dans la virginité la plus sévère.

L'Eglise a toujours trop défendu la personnalité de l'individu pour avoir accepté les vœux défi-

nitifs d'une Vierge contre son gré. Et si nous nous reportons à ces temps chrétiens qui coïncident avec la fin de la décadence latine, ne doit-on pas mesurer l'œuvre d'assainissement qu'a accomplie l'Eglise, non seulement en gardant derrière les murs de ces monastères pendant ces siècles troublés ce grand nombre de filles qui, livrées à elles-mêmes, n'auraient pas résisté au torrent de sensualité qui roulait à travers le monde, mais encore en maintenant, grâce à leur sainteté protégée, le plus pur idéal féminin.



Le premier Concile qui nous renseigne sur les lois ecclésiastiques relatives aux congrégations de vierges et celui d'Elvire, en l'an 324, où le Canon 13 leur est destiné.

Canon 13. Quand les Vierges consacrées à Dieu commettent une faute charnelle ou en viennent à se marier contrairement à leur vœu sans reconnaître leur péché, elles restent pour toujours excommuniées. Mais, si elles reconnaissent leur péché et font une pénitence perpétuelle elles peuvent recevoir la communion à la fin de leur vie.

Dans le concile d'Orléans — le 28 octobre 549 — le Canon 19 décrète :

« Les jeunes filles qui entrent volontairement

dans un monastère ou qui y sont offertes par leurs parents doivent garder pendant un an l'habit qu'elles avaient à leur entrée. S'il s'agit d'un monastère où elles ne sont pas perpétuellement recluses, elles porteront trois ans l'habit qu'elles ont apporté et ce n'est qu'après ce temps qu'elles porteront l'habit de l'Ordre. Si, plus tard, elles sortent et se marient elles seront excommuniées, elles et leurs maris. S'ils se séparent, ils pourront être de nouveau admis à la communion. »

On voit ici la prudence que mettait l'Eglise à fixer le temps de probation des vierges. Temps triplé s'il s'agissait de religieuses non cloîtrées, donc plus exposées aux tentations du monde.



Nous possédons dans la vie de sainte Paula un tableau des règles que suivaient ces religieuses.

« Toutes les vierges du monastère (fondé par elle) étaient vêtues de la même façon, ne se servaient de linge que pour s'essuyer les mains. Il ne leur était même pas permis de voir des eunuques dans la crainte des médisances.

« Paula affaiblissait par des jeûnes fréquents le corps de ces filles qui étaient dans l'âge où les mortifications sont le plus nécessaires. S'il y en avait certaine trop curieuse de sa personne ou de ses habits, elle la réprimandait avec un visage

triste et rêveur, en lui disant que l'excessive propreté du corps et de l'habit était la saleté de l'âme. Si elle en voyait une qui prît plaisir à faire des querelles entre sœurs, elle la reprenait et lui faisait faire les prières hors le chœur. »

Rappelons-nous que les générations de femmes qui avaient précédé ces chrétiennes passaient une partie de leurs journées aux bains, puis ensuite entre les mains des coiffeuses qui travaillaient leurs cheveux mêlés de torsades d'or avec un art suprême; venaient ensuite la céruse et le fard dont elles se refaisaient un visage; qu'il n'est pas de courtisane moderne qui soit plus en état de culte devant son corps que ne l'étaient ces femmes du monde. Et nous comprendrons la farouche réaction de ces chrétiennes abîmant dans le mépris cette chair trop adulée, la vouant à l'indigence et érigeant en vertu la saleté même. Alors l'esprit débordait la chair, le corps disparaissait, le surnaturel devenait la nature, et ces filles atteignaient leur idéal qui était la vie des anges.



« Léa s'est de telle sorte donnée à Dieu, dit encore saint Jérôme, parlant d'une sainte femme dont on venait de rapporter le corpr à Ostie, que sa vertu l'ayant élevée à la charge de supérieure de monastère, elle est devenue la mère de plu-

sieurs Vierges. Après avoir été richement vêtue, elle a maté son corps par la rudesse d'un cilice. Elle a passé des nuits entières sans fermer l'œil et a beaucoup plus instruit ses saintes compagnes par son exemple que par ses paroles. »



Ce n'était pas seulement l'Egypte, terre des moines, qui recélait des monastères de femmes. Soit qu'à la suite de celui qu'institua Pacôme ils se fussent multipliés, soit que dès l'édit de Milan, en 313, qui établissait les libertés chrétiennes concédées par Constantin, — et contrairement à l'opinion courante —, l'Italie eût commencé, il semble y en avoir de nombreux dans la seconde moitié du IVe siècle, sur la côte de la mer Tyrrhénienne.

Parlant de Fabiola, saint Jérôme dit :

« Elle courait par toutes les îles et par toutes les mers de Toscagne, visitait toute la province des Volsques et comblait de dons les monastères bâtis sur les rivages les plus reculés. »

Et ailleurs :

« Quels monastères n'a-t-elle pas secourus par ses bienfaits! »



C'est sur cette aurore de civilisation chrétienne illuminée d'héroïque vertu que s'achève le paga-

nisme. Les abondants écrits de saint Jérôme nous ont permis d'y voir en pleine évidence la part magnifique taillée à la femme par l'Eglise victorieuse. Ce n'est pas seulement à travers la sécheresse et la sévérité des Canons, à travers la rigueur qu'ils mettent à châtier des défaillances féminines, — lois dures mais nécessaires pour maintenir la qualité de la vertu dans ces cloîtres — qu'il faut apprécier le sentiment de l'Eglise pour la femme. Plus véridique, plus vif, plus direct nous apparaît ce sentiment à travers l'âme enthousiaste du vieux Docteur qui représente exactement l'action visible de l'Eglise sur les femmes de son temps et qui modela en perfection la chrétienne d'alors, à l'exemple de la Femme bénie entre toutes les femmes.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE ET LA BARBARE

1° *Situation juridique.*

Laissons couler cent ans encore. L'attitude et l'action de l'Église vont rester les mêmes. Mais c'est la femme qui a changé.

Nous sommes à l'époque la plus étrange, la plus extraordinaire de l'Histoire. Dans une cuve ardente où se mélangent les races, le divin Sorcier qui gouverne les destinées du monde et, selon le mot de saint Paul aux Athéniens, a déterminé « les bornes des nations et le temps de leur durée », est en travail de constituer par une alchimie prodigieuse, l'Europe.

Les Burgondes, les Goths, les Visigoths et les Francs se sont partagé le grand territoire gallo-romain et l'Empire ; et il ne s'agit plus de conquérir à l'Esprit du Christ et à ses lois des Romaines voluptueuses mais raffinées par une civilisation inimitable.

Voici les sauvages et féroces Germaines sorties des huttes de feuillage et de la communauté campagnarde des khans, mais l'âme pleine d'un mystère que la positive Romaine n'a jamais connu. On pourrait croire que l'Eglise aura facilement raison de ces âmes primitives et qu'absorbées par la race supérieure qui vient de l'Italie et de la Grèce, ces rudes créatures mal policées vont fondre comme plomb dans l'or latin de la cuve incandescente. Eh bien! ce sont elles, ces Germaines et ces Scandinaves, qui vont apporter à l'Eglise le moule secret de leur mystique innée où va se former le moyen âge. Et leur appoint de sensibilité religieuse dans le christianisme représentera à peu près ce que les cathédrales du Nord de la Loire ont apporté à l'art chrétien venu de Rome et d'Orient.

⁂

Il y a les Gauloises, les Franques, les Germaines.

D'après César nous connaissons certaines mœurs gauloises assez sauvages. La communauté des femmes entre les hommes d'une famille; la polygamie des chefs de tribus; l'usage de brûler l'épouse favorite sur le bûcher qui consume le corps de son mari mort. Comme chez les Germains, il y avait un droit de juridiction attribué au mari

et à un conseil de famille pour réprimer les crimes des femmes.

Le mari met dans le ménage une somme égale à la dot de sa femme. Les deux apports sont versés dans la communauté et le tout appartiendra plus tard à l'époux survivant.

La Franque, elle, est en tutelle, comme nous avons vu dans le deuxième chapitre que l'était la Germaine. Mais elle a le droit d'hériter.

Jamais, dit Paul Gide, la fameuse Loi Salique n'a dénié à la fille, à la sœur, à la mère ses droits d'héritière. La femme, il est vrai, ne pouvait prétendre à la *Terre Salique*, au domaine des aïeux, qu'à défaut d'héritier mâle; mais elle avait un droit privilégié sur le reste de la succession.

Lorsqu'elle était victime d'un tort et que le coupable était frappé d'une amende, elle pouvait encaisser le montant de l'amende ou composition payée par l'offenseur.

On a dit que la femme franque était vendue à son époux. Ce n'est pas vrai en fait. Il y avait, il est vrai, dans les mariages francs, un symbole pareil à celui de la *coemptio* romaine. Le sou et le denier de la Loi Salique rappelaient le lingot d'airain duquel l'époux frappait le plateau de la balance. Mais en réalité la femme franque, comme la Germaine du Nord, était dotée d'abord par sa famille, ensuite par son mari.

Au temps de Clovis, le futur apportait à la

fiancée des chevaux, des troupeaux et des armes.

Mais les lois que nous voyons du temps de Clovis et de Mérovée sont déjà différentes de celles des Germains. Leur contact avec le Code romain les a modifiées et surtout l'influence de l'Eglise, en ce qui concerne principalement la femme.

Par exemple, la coutume germanique voulait que dans les successions la part des femmes héritières fût toujours inférieure à celle des héritiers mâles : les conciles établirent l'égalité entre les sexes.

La tutelle de la femme passa de la famille et du tribunal domestique au Clergé et à l'Etat dans leurs judicatures concertées.

Le divorce qui était admis chez les barbares est bien entendu supprimé par les canons ecclésiastiques, ensuite par les Capitulaires.

La femme, une fois devenue veuve, n'obtient pas sur ses enfants un simple droit d'éducation comme dans les coutumes scandinaves. La loi des Burgondes, comme celle des Visigoths, lui octroie une véritable tutelle.

« Dans ce temps de violence et de désordre, fait remarquer Paul Gide, où les femmes ne trouvaient de sécurité que dans le cloître, il ne pouvait être question de les émanciper. Aussi les lois n'eurent-elles pas sous ce rapport le caractère des lois romaines. »

Si l'on observe l'œuvre des conciles à cette

époque où les évêques se réunissaient si souvent, et leur tendance à l'égard de la femme, on distingue en effet le double souci de la diriger tout en lui assurant la sauvegarde de ses droits, et de la protéger tout en la maintenant sévèrement.

Voici quelques canons puisés dans les conciles du temps qui nous renseigneront exactement :

CONCILE D'ELVIRE, 324.

Canon 8. — Une femme chrétienne qui abandonne un mari chrétien mais adultère et épouse un autre homme, ne peut être admise à la communion tant que son mari abandonné vit encore. Excepté en cas de maladie grave.

Canon 81. — Les femmes ne doivent pas écrire en leur nom à des laïques chrétiens, elles le peuvent seulement au nom de leurs maris. Elles ne doivent recevoir de personne des lettres d'amitié à elles adressées.

CONCILE D'ANCYRE, 314.

Canon 11. — Des filles fiancées enlevées par d'autres doivent être rendues à leurs fiancés, même quand le ravisseur en a abusé par la violence.

Canon 20. — La femme qui a commis l'adultère ou celui qui a violé la loi du mariage devra suivre pendant sept ans les degrés de la péni-

tence au bout desquels il sera rendu à la communion.

Canon 21. — Les femmes qui se prostituent, qui tuent leurs enfants ou cherchent à les détruire dans leur sein étaient par l'ancienne ordonnance condamnées à l'excommunication jusqu'à la fin de leur vie. Nous avons adouci cette mesure et les avons condamnées aux divers degrés de la pénitence pendant dix ans.

(L'ancienne mesure en question est sans doute celle du canon 63 du Concile d'Elvire, qui avait défendu de leur donner la communion à leur lit de mort.)

CONCILE DE NÉO-CÉSARÉE, 324 ou 325.

Canon 2. — Si une femme a épousé deux frères, elle sera excommuniée jusqu'à sa mort. Si elle est en danger de mort, si elle promet, en cas de guérison, de quitter son conjoint, on pourra, par miséricorde, l'admettre à la pénitence. Si le mari ou la femme meurt dans cette union, la pénitence sera de rigueur pour le survivant.

Canon 6. — Si la femme d'un laïque a violé la foi conjugale et si sa culpabilité a été publiquement démontrée, son mari innocent ne peut plus être admis au service de l'Eglise. Si elle a violé la loi du mariage après l'ordination, celui-ci doit l'abandonner. S'il continue de vivre avec elle, il ne peut conserver sa fonction sacrée.

CONCILE DE GANGUES, 450.

Canon 17. — Si, sous prétexte d'ascétisme, une femme se coupe les cheveux que Dieu lui a donnés pour lui rappeler sa dépendance, comme pour se soustraire par là au précepte de cette dépendance, qu'elle soit anathème.

(Ceci regardait les Eustachiennes, premières féministes, qui ne voulaient pas reconnaître cette dépendance et abandonnaient leurs maris.)

CONCILE DE PARIS, 560.

Canon 5. — Nul ne doit épouser une vierge consacrée à Dieu, ni par rapt, ni par demande en mariage. Excommunication perpétuelle contre qui épouserait celle qui, ayant quitté les habits du monde, aurait fait vœu de virginité ou de viduité.

Canon 6. — Il est défendu à tous, sous peine d'excommunication, d'obtenir du Roi ou d'enlever une fille que ses parents ne veulent pas donner.

CONCILE DE BRAGA, 570.

Canon 12. — L'évêque doit traiter sa femme comme sa sœur. Son habitation doit être séparée de celle de sa femme de telle sorte que les clercs qui servent l'évêque ne se rencontrent pas avec les servantes de la femme de l'évêque.

A ce propos, Grégoire de Tours nous conte

une poignante histoire arrivée en Auvergne, sans doute vers l'époque du Concile de Braga, à l'évêque Urbicus.

C'était un sénateur qui avait tardivement reçu le baptême. Il avait une femme dont, selon la coutume, il se sépara lorsqu'il embrassa la vie ecclésiastique. Elle était chrétienne, et tous deux vivaient saintement dans les oraisons, les aumônes et les bonnes œuvres, « lorsque l'envie du démon, qui s'attache toujours à la sainteté, s'exerça sur la femme ».

Cette malheureuse conçut un beau jour un tel désespoir de la perte de son mari que, d'après l'expression de Grégoire de Tours, « elle devint une nouvelle Eve ». Une nuit, emportée par son amour, elle se rend dans l'obscurité à la maison épiscopale et, frappant à la porte, se mit à dire : « Jusques à quand dormiras-tu, évêque? Pourquoi méprises-tu ta femme? Pourquoi tes oreilles sont-elles insensibles et pourquoi méprises-tu le précepte de Paul : « Revenez l'un à l'autre si Satan vous tente »? (I, *Corinth.*, VII, 5.) Voilà que je reviens à toi; ce n'est pas vers un étranger, c'est vers mon mari que je reviens! »

De telles paroles et bien d'autres aussi déchirantes finirent par ébranler le saint homme; il se lève, il va jusqu'à la porte, ouvre à sa malheureuse épouse et la fait entrer.

A l'aube, il la renvoya. Et concevant la gra-

vité de sa désobéissance, tout gémissant de son remords, il se retira dans un monastère de son diocèse pour y faire pénitence. « Après avoir effacé sa faute par ses lamentations et ses larmes, il revint dans sa ville. De son péché naquit une fille qui se voua à la vie religieuse. Le pontife fut enterré avec sa femme et sa fille dans la crypte de Chantoine, monastère sous les murs de Clermont, près de la voie publique. »

Cette grande et belle tragédie est le film même de l'Eglise luttant contre la chair dans ces siècles de sensualité. Souvenons-nous qu'elle avait envisagé la femme en dehors de tout attrait sexuel, comme une personnalité religieuse égale de l'homme devant Dieu : *Non est masculus neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.* La mortification de ses chefs religieux pour la maîtrise des sens sera la rançon de cette dignité chrétienne de la femme. La chute de cet évêque suivie de sa victoire en est un épisode que nous ne devons lire qu'avec respect et admiration.

C'est aussi par ces luttes, dont l'histoire de Grégoire de Tours illustre, comme d'une gravure, la réalité saisissante — plus sensible ici que dans tous les canons ecclésiastiques réunis, — que l'Eglise achète entre ces deux mondes, l'un corrompu et l'autre sauvage, la pureté des mœurs.

***

Même Concile de Braga, 570.

Canon 20. — Les vierges qui ont pris le voile et les veuves qui ont fait des vœux ne doivent plus, sous peine d'excommunication, se marier. On ne doit point prétexter qu'une vierge n'a pris l'habit que pour n'être pas forcée de conclure un mariage désavantageux, car les rois Childebert, Clotaire et Caribert ont décrété que nul ne doit s'emparer d'une jeune fille malgré la volonté de ses parents. Si une vierge craint qu'on lui fasse violence, qu'elle se réfugie dans un couvent jusqu'à ce que ses parents viennent la délivrer. Elle pourra ensuite se marier. Mais, si elle a changé d'habit, elle devra persister dans sa résolution. Au sujet des veuves, on ne doit pas dire qu'elles peuvent se remarier parce qu'elles n'ont pas été bénies. Il est vrai qu'il est défendu de les bénir, mais leurs vœux n'en sont pas moins valides.

(Rappelons-nous que les veuves n'étaient pas, comme les diaconesses et les vierges, consacrées par l'évêque.)

Concile d'Auxerre, 578.

Canon 9. — On ne doit pas souffrir dans les églises de chœurs mondains ou des chants de jeunes filles.

Canon 36. — Les femmes ne doivent point recevoir la Sainte Eucharistie sur la main nue.

CONCILE DE MÂCON, 585.

Canon 4. — Tous les dimanches, les fidèles, hommes et femmes, doivent offrir à l'autel le pain et le vin.

Canon 12. — Les évêques doivent protéger les veuves et les orphelins contre les jugements civils. Ces derniers ne peuvent, sous peine d'excommunication, décider des affaires des veuves sans en avoir auparavant donné connaissance à l'évêque, pour que l'archidiacre ou un prêtre assiste au procès.

(On voit ici l'Eglise s'inspirer des lois du Nord pour servir de protecteur à la femme devant la justice.)

SYNODE DE BRAGA, 680.

Canon 4. — Aucun clerc ne peut sans témoin converser avec une femme, si ce n'est avec sa propre mère.



En ce qui concerne le régime nuptial, le Droit canon comme le Droit romain exige le système dotal qui rend la femme incapable. Le Droit canon l'exclut également de tous les offices civils

et qui sortent du cercle des affaires privées, il lui défend de s'obliger pour autrui, d'exercer un arbitrage, d'intenter une accusation.

Il lui défend même de déposer en justice, tenant son témoignage pour indigne de foi.

On oppose à cette dernière disposition la loi romaine qui était moins sévère et admettait le témoignage féminin. C'est que toutes les femmes n'étaient plus de la race noble. On ne pouvait traiter la grande masse des Barbares comme le législateur la Romaine pour qui, dans l'Histoire, l'honneur était une volupté. Sans parler d'une Frédégonde, d'une Brunehaut chez les Franques, quel crédit fallait-il faire à la duplicité féminine chez ces sauvages créatures pour qui la ruse était sacrée! Louons plutôt l'Eglise de sa discrétion dans la réserve qu'elle fit sur la parole de la femme. Le contraire lui eût amené à juste titre le reproche d'imprudence.

⁂

Voici comment un grand jurisconsulte du siècle dernier, Troplong, définit la part de l'Eglise dans la juridiction civile :

« Les évêques, investis par Constantin de nombreux avantages temporels, furent placés pour ainsi dire à côté des citoyens pour être les juges arbitres de leurs différends. Cette intervention se

développera plus tard et elle devint le principe de la juridiction ecclésiastique qui a joué un si grand rôle dans les ténèbres du moyen âge.

« On voyait des évêques passer des journées entières à concilier des plaideurs; ce genre de médiation conseillé par saint Paul avait maintenu la paix dans la primitive Eglise. Les sentences de ces évêques, dégagées des formes judiciaires, ramenèrent le Droit à la raison et à l'équité. »

2° *Clotilde et les autres reines.*

Clotilde, ou Chrotohildis, ou Rodieldis, ou Chrotildis, ou Roholdis, ou Rodhilda, selon les manuscrits, est la première grande figure de la chrétienne barbare qui synthétise dans ses traits le travail accompli par l'Eglise sur ces cruelles créatures. Il semble que peindre son portrait soit raconter toute l'histoire, qui mit plusieurs siècles à se dérouler, de la lutte entre la douceur évangélique et la force magnifique mais féroce de ces créatures toujours enivrées de quelque haine.

Clotilde a brûlé les étapes. Elle a réalisé en une vie humaine ce qui s'est opéré chez les autres femmes de sa race en plusieurs générations; les autres Barbares baptisées, orantes passionnées, ressembleront encore longtemps à l'insecte impitoyable que j'ai dessiné plus haut comme un signe

de leur race, la Mante Religieuse, le Priga-Diou de la Provence.



Depuis l'an 406 les Burgondes, Germains du Nord, s'étaient définitivement établis dans la vallée du Rhône. Ils passaient pour moins farouches que les autres Barbares. Surtout au contact des Romains, ils devinrent aisément artisans.

A la fin du Ve siècle leur roi Gonderich mourut, laissant quatre fils qui se partagèrent son territoire à la mode germaine. Mais l'aîné, Gondebaud, envia la terre de son frère Chilpéric et, pour la posséder, égorgea celui-ci. Puis, s'emparant de sa femme, il lui attacha au cou une pierre et la jeta dans un puits.

Cette jeune femme était chrétienne et avait fait baptiser ses deux filles Chroma et Chrodiheldis — devenue Clotilde — peut-être par la mélodieuse habitude de changer les *r* en *l*, qu'avaient déjà les Bourguignons. On ne sait au juste par qui les malheureuses jeunes filles furent recueillies, soit chez leur oncle Gondomard, soit par Gondebaud l'assassin lui-même, car ces êtres, incompréhensibles pour nous, alliaient souvent une sensibilité frémissante aux haines qui les changeaient en bourreaux. Grégoire de Tours nous apprend seulement que l'aînée prit le voile dans un monastère

après le meurtre de ses parents. Et ce qui fait croire que Clotilde resta chez Gondebaud, c'est que Clovis, le roi des Francs, ayant un jour envoyé une députation chez les Burgondes comme il en avait coutume, ses émissaires connurent au palais une jeune fille ravissante et d'une intelligence qui les surprit. Au point qu'à leur retour ils en parlèrent à leur roi. Cette jeune fille était Clotilde. Et l'enthousiasme que sa beauté et sa sagesse avaient allumé chez les messagers était tel que Clovis ne se tint pas qu'ils ne retournassent en Bourgogne et ne la demandassent en mariage à son oncle Gondebaud.

Par peur de Clovis qui avait la réputation d'un rude guerrier, l'infâme Gondebaud lui donna sa nièce, pensant probablement que ce serait entre eux comme un pacte de non-agression. Et Clotilde était si charmante que, lorsqu'elle arriva, ramenée par la députation, il devint fou de joie.

Clovis n'était pas marié. Mais ces princes barbares, qui vivaient sous une loi semi-romaine et semi-barbare, pratiquaient la coutume du concubinat, et il avait d'une esclave un fils nommé Thierry.

A peine mariée, forte de l'ascendant que lui donnait sur Clovis l'amour qu'elle inspirait, intrépide d'ailleurs comme ses pareilles et craignant peu de chose, elle entama avec lui des discussions religieuses. Les idoles qu'il adorait, elle les mé-

prisait, et elle brûlait de l'amener au christianisme.

Mettons-nous bien dans l'esprit qu'il ne s'agissait plus de l'épouse latine fragile, soumise, mineure. En tutelle, oui, par la loi elle l'était. Mais la tutelle ici n'avait plus le même sens que chez les Romains : cette tutelle ne venait que de son incapacité à prendre les armes pour défendre ses droits et non pas de son incapacité morale. De telles femmes avaient le droit de parler; et elles en usaient.

« Les dieux que tu adores, disait Clotilde à Clovis, ne sont rien, car on les a formés de pierre, de bois, de métal. Le Dieu qu'on doit adorer est celui qui par sa parole a tiré du néant le ciel et la terre. »

Mais Clovis qui la trouvait belle la contemplait sans prendre au sérieux ses discours.

— C'est par l'ordre de nos dieux, répondait-il, que toutes choses ont été créées. Il est clair que votre Dieu ne peut rien, et il est même prouvé qu'il n'appartient pas à la race des dieux.

Pour comble, Clotilde eut un petit garçon. Elle exigea qu'il fût baptisé. Elle était impérieuse et Clovis céda sur ce point.

L'Eglise, sortie depuis bientôt deux siècles, de l'ombre et du secret des hypogées, développait de plus en plus les pompes joyeuses, l'allégresse de son culte. Clotilde imagina de frapper l'esprit de Clovis en célébrant le baptême du petit Ingomar

dans une solennité éblouissante — à Paris ou à Reims, nous ne savons. Mais le bébé mourut « dans les aubes de son baptême », c'est-à-dire dans la semaine où les néophytes sont encore vêtus de blanc. Et Clovis, bien entendu, ne manqua pas de s'écrier que c'était une vengeance de ses dieux et que s'il leur avait été consacré, cet enfant ne serait pas mort. Mais Clotilde, la farouche mère chrétienne, chantait un cantique d'allégresse : « Je rends grâce au puissant Créateur qui ne m'a pas jugée indigne de voir admis dans son Royaume l'enfant né de mon sein! Cette perte ne m'est pas douloureuse car je sais que les enfants que Dieu retire de ce monde quand ils sont encore dans les aubes, sont nourris de sa vie! »

A quel point la mystique chrétienne avait imprégné cette âme religieuse, cette âme qui ne donnait à la vie présente qu'un sens relatif, le front déjà dans la lumière de l'au-delà! Quelle foi vivante qui vient à bout du déchaînement de ses mouvements instinctifs encore si violents et que nous connaîtrons bientôt!



Clotilde eut un second fils qui fut également baptisé et ensuite tomba malade. — « Je l'avais bien dit! » s'écria — ou à peu près, — le roi des

Francs. Mais la mère pria tant, que Dieu, cette fois, lui rendit son enfant qui devint Clodomir.

Puis ce fut la grande bataille de Clovis avec les Allemands, dans la région de Tolbiac — aujourd'hui Zulpich, près de Cologne, — et la prière fameuse : « Jésus-Christ, Dieu de Clotilde, toi qu'elle assure être le Fils du Dieu vivant, j'invoque ton glorieux secours ! »

Clotilde vit ce farouche époux revenir victorieux, ivre de son triomphe, si plein de joie qu'il lui avoua comment, à un moment désespéré de la bataille, il avait prié Jésus-Christ. Quel appoint la nature violente de cette jeune femme ne fournit-elle pas à sa jubilation surnaturelle. On devine de quel élan elle pressa dans ses bras cette chair de sa chair, enfin pénétrée de la grâce du Christ !

Remy était alors évêque de Reims. « En grand secret », dit Grégoire de Tours, Clotilde lui envoya un message, le priant de venir au plus vite pour instruire Clovis. Quand il vit le prélat, le roi des Francs s'écria en toute bonne volonté : « Très saint Père, je t'écouterais volontiers, mais le peuple qui m'obéit ne voudra jamais abandonner ses dieux. Néanmoins, j'irai vers eux et je leur parlerai. »

Clovis fit loyalement comme il avait dit et harangua la foule de ses guerriers. Il leur rappela sans doute la victoire si imprévue, si merveilleuse de Tolbiac qui les avait troublés et leur en dit le

secret. Il leur apparaissait dans cette magie que les grands chefs victorieux exercèrent toujours sur le mystérieux Germain, c'est-à-dire plus grand que nature. Et l'on vit se produire ce coup de théâtre wagnérien : Enthousiasmés de Clovis, ils se déclarèrent prêts à le suivre jusque dans sa foi nouvelle.

« Nous rejetons les dieux mortels et nous sommes décidés à adorer l'Immortel que prêche l'évêque Remy ! »

C'était le premier accomplissement des desseins de Dieu sur la France chrétienne.



Ici je laise parler l'historien des Francs, si coloré, si évocateur :

« On prépare les fonts sacrés. Les places publiques sont ombragées de toiles peintes. L'encens exhale son parfum. Les cierges répandent leur lumière. Plus de trois mille hommes de l'armée sont baptisés après Clovis et sa sœur Aboflède... Aboflède meurt quelques jours après, et saint Remy écrivit à Clovis :

« Ce qui doit vous consoler, c'est qu'elle est sortie de ce monde plus digne d'envie que de plaintes. »



Le fier Sicambre à qui saint Remy fit courber la tête dans la cuve baptismale, chargé par l'empereur d'Occident du titre de Patrice, devenu le Dictateur des Gaules, ayant ainsi fondé sans le savoir notre patrie, mourut en 511.

Et c'est ici dans son douloureux veuvage qu'il nous faut contempler notre Sainte barbare encore si violente, si impétueuse, soumise à la grâce en toute générosité, mais pareille à cette Gaule conquise en apparence à l'Evangile et où, de place en place, des territoires isolés se soulevaient encore en îlots de furieux paganisme. La Reine, à la foi ardente, prête à tout souffrir pour le Christ, résignée aux épreuves, n'est pas toujours venue à bout du sang terrible des ancêtres germains qui roulait encore dans son corps. Et ce qui est intéressant, ce n'est pas de jeter un voile sur ces violences, pour ne voir en Clotilde qu'une pieuse chrétienne, une « Philothée » de saint Remy toute imprégnée de suavité évangélique et de douce résignation, mais de mettre en lumière le travail que l'Eglise exerça sur son âme au fond si redoutable, qui est l'âme même de la femme barbare. C'est d'étudier sur le champ de bataille que fut la rude et magnifique Clotilde l'histoire de la conquête d'une race par l'Eglise.



Voyons à quoi le Christanisme se heurtait dans la personnalité d'une Clotilde.

Après la mort de son époux Clovis, Clotilde se retira à Paris. Le déchirement de ce veuvage fit remonter à son cœur les vieilles douleurs assoupies de sa jeunesse, son père égorgé, sa mère noyée dans un puits, toutes les horreurs commises par ce Gondebaud dont elle avait subi ensuite la tutelle. Le levain de la vengeance couvait en elle depuis trente ans. Dans sa solitude il travailla, et lorsque l'oncle Gondebaud mourut et que son fils Sigismond hérita de ses terres, c'est-à-dire de celles qu'il avait volées au père de Clotilde, celle-ci toute gonflée de haine sentit s'éveiller ses instincts de Germaine. Elle jeta les yeux autour d'elle et vit quatre beaux jeunes gens capables de se battre : Thierry, le fils de l'esclave, et ses trois propres enfants, Clodimir, Childebert et Clotaire. Quels fiers vengeurs ils seraient pour elle! D'ailleurs, la loi des Germains ne prescrivait-elle pas que l'offense faite à une femme devait être lavée par des hommes forts, la suppléant?

Elle les rassembla et leur dit :

— « Que je n'aie pas à me repentir, mes chers enfants, de vous avoir nourris avec tendresse. Partagez le ressentiment de mon injure et mettez

vos soins à venger la mort de mon père et de ma mère, tués par Gondebaud, mon oncle. »

Il n'en fallait pas davantage pour allumer ces jeunes guerriers. Ils partirent et envahirent les Etats des fils de Gondebaud, Sigismond et Gondomar.

Ce fut une guerre atroce. Sigismond voyant qu'il avait perdu la partie, se réfugia avec sa femme et ses fils dans un monastère qu'il avait fondé. Mais le frère, Gondomar, reforma son armée dispersée et se disposa à attaquer Clodomir, le fils aîné de Clotilde. Intervint alors l'évêque de Vienne, saint Avitus, le poète, qui supplia Clodomir d'arrêter ces luttes familiales. Mais autant parler à un loup enragé. Clodomir, ne sachant que faire de son cousin Sigismond et de sa famille, s'en débarrassa en les faisant jeter tous, père, mère, enfants, dans un puits. Et là-dessus, l'âme légère, sa mère vengée, sa haine à demi assouvie, appelant à la rescousse son demi-frère Thierry, il marcha sur Gondomar qu'il comptait bien abattre à son tour.

Mais ce ne sont plus là des Romains qui luttent dans un style bien défini et selon des règles d'honneur. Les Burgondes s'approchèrent, encerclèrent Clodomir et, dans l'ombre imitèrent son cri de ralliement. Le fils de Clotilde tomba dans ce guet-apens en s'avançant plein de confiance. Ses ennemis lui tranchèrent aussitôt la tête et la prome-

nèrent au bout d'une pique. Gondomar recouvra son royaume.



La malheureuse Clotilde apprit à Paris la mort de son enfant, prix bien lourd de sa vengeance. Sa douleur fut aussi violente que ses regrets. Sans doute, pesa-t-elle ses desseins à la lumière évangélique. Elle passa de longs jours dans le deuil, puis fit venir près d'elle ses petits-fils orphelins : Théodoald, Gonthaire et Clodoald — leur mère, la veuve de Clodomir s'étant déjà remariée avec le plus jeune fils de Clotilde, son beau-frère Clotaire.

Les trois petits garçons devinrent un objet de tendresse immense pour la grand-mère désolée et repentante. Le charme de leur enfance opérait sur sa douleur, elle les comblait de présents, obéissante au plus doux des instincts comme aux plus féroces.

Ce grand amour de l'aïeule pour les fils du mort ne tarda pas à porter ombrage au second frère de celui-ci, Childebert. Il s'entendit avec Clotaire et trouvant que leur mère poussait trop loin ses préférences pour les petits orphelins, ils se mirent à craindre qu'elle ne les avantageât à leur préjudice. D'ailleurs, le patrimoine de Clodomir les tentait...

Le stratagème qu'ils imaginèrent fut odieux. Ils

connaisasient leur mère. La reine Clotilde avait toutes les ardeurs de l'ambition pour ce qu'elle aimait. Ils lui écrivirent donc le dessein où ils étaient de faire dès maintenant sacrer rois ces enfants pour bien leur assurer l'héritage de leur père. C'en était plus qu'il n'en fallait pour décider la glorieuse Clotilde. Elle n'hésita pas à envoyer à ses fils les trois petits princes accompagnés de leur gouverneur et d'un seul domestique. Théodoald avait dix ans, Gonthaire en avait sept. Clodoald était plus jeune encore.

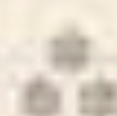
A peine Childebert et Clotaire les eurent-ils à merci que sans tarder ils envoyèrent à leur mère un nouvel émissaire, Arcadius, qui apportait des ciseaux et une épée nue avec cet ultimatum : « Tes fils, ô noble Reine, attendent que tu leur fasses savoir ta volonté sur la manière dont il faut traiter ces enfants. Ordonne qu'ils aient les cheveux coupés ou qu'ils périssent. »

Du choc que reçut cette femme violente, nous avons un écho dans le vieux chroniqueur, l'évêque de Tours. Il raconte, après la première consternation, de quelle grande colère son sang fut envahi. Elle regarda l'épée mais surtout les ciseaux, emblème de la honte qui marque l'homme rasé, privé par là de toutes les dignités de ce monde. Et cette grande chrétienne qui savait le prix des honneurs terrestres, qui avait vaincu par la foi la douleur de perdre son premier petit enfant, ne fut

pas maîtresse ici de son indignation à penser que ses petits-fils seraient dépossédés et ne régneraient pas. Ne sachant ce qu'elle disait, elle répondit à l'émissaire :

— « S'ils ne sont pas élevés au trône, j'aime mieux les voir morts que tondus! »

Un tel emportement qui va jusqu'à ôter la raison dit bien à quels mouvements de passion ces femmes étaient en proie.



Quant aux pauvres enfants de Clodomir, on sait le reste. Arcadius, trop heureux pour ses maîtres, prit à la lettre la réponse arrachée aux fureurs de Clotilde, « sans même, dit Grégoire de Tours, chercher à pénétrer ce qu'elle déciderait avec un peu plus de réflexion ». Il revient en toute hâte près des oncles, disant : « La Reine donne son asentiment à vos projets et permet que vous acheviez ce que vous avez commencé. »

Clotaire n'en attend pas davantage. Il se saisit de Théodoald, le jette à terre, lui enfonce son couteau sous l'aisselle. L'entendant crier, le petit Gonthaire, à peine dans l'âge de raison, se jette aux pieds de Childebert, son autre oncle : « Au secours! mon père! crie ce pauvre enfant, que je ne meure pas comme mon frère! »

Le spectacle était si poignant, que Childebert

fond en larmes (ce qui nous montre quelle étrange sensibilité pouvait cohabiter avec des passions féroces dans ces âmes complexes), et il supplie Clotaire d'épargner le petit garçon. Il lui donnera tout ce qu'il voudra pour racheter cette innocente vie! — Mais il fut accablé d'injures par son frère : « Rejette-le loin de toi ou tu mourras à sa place! Quoi! c'est toi qui m'as excité à cette affaire et tu es si prompt à manquer de foi? C'est toi qui vas mourir à sa place! » Alors Childebert repoussa Gonthaire et Clotaire le tua comme Théodoald.

Le dernier, Clodoald fut sauvé par un domestique et devint saint Cloud, qui fonda un monastère près de Paris.



Clotilde ne put que réclamer les petits corps qu'elle fit inhumer en grande pompe à la basilique Saint-Pierre. Sa douleur fut immense. Elle passa le reste de sa vie dans la tristesse et les bonnes œuvres, se partageant entre Paris et Poitiers, où elle mourut pieusement en 545.

Son corps fut rapporté à Paris et inhumé avec ses fils dans cette basilique de Saint-Pierre qu'elle avait fait construire et où reposaient déjà les restes de sainte Geneviève.



Telle fut la sainte.

Que dire des autres?

Car le Christianisme, à la longue, avait vaincu Clotilde. Les douleurs inconsolables des vingt dernières années de sa vie, subies dans le sens même de l'enseignement évangélique, achevèrent les formes parfaites de cette âme de foi et son élévation suprême.

Mais dans ses sœurs barbares, quelle sauvagerie règne encore!

C'est Ingonde, femme de Clotaire, qui adresse à son mari cette prière, sous forme de lettre : « Mon Seigneur a fait de sa servante ce qui lui a plu et il l'a appelée à son lit. Maintenant, je lui demande de procurer un mari puissant à la sœur de sa servante, de sorte qu'élevée à une nouvelle faveur, je serve mon Seigneur avec encore plus d'attachement! »

Là-dessus, Clotaire voit sa belle-sœur Aregonde à la villa où elle vivait à la campagne. Il s'enflamme et la prend en mariage. Puis il retourne vers Ingonde : « J'ai voulu t'accorder la grâce que ta douceur me demandait et j'ai cherché pour elle un homme puissant et sage. Mais je n'ai rien trouvé de mieux que moi-même. Aussi l'ai-je prise pour femme. »

Ingonde, alors, lui dit :

« Que ce qui paraît bon à mon Seigneur soit fait. Mais que sa servante conserve toujours la faveur du Roi. »



C'est Brunehaut, la Wisigothe, aryenne comme sa sœur Galswinthe, mais qui fut ensuite baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. « Jeune fille de manières élégantes, honnête et décente en ses mœurs et d'agréable conversation », qui épousa le roi Sighebert. Devenue veuve avec plusieurs fils — Sighebert ayant été tué dans une guerre contre son frère — Brunehaut se voit persécutée par ce dit frère, Chilpéric, qui la chasse de Paris et s'empare de ses trésors. Elle se réfugie à Rouen. Et voilà que là, contre tous les canons de l'Eglise, elle épouse son jeune neveu, Mérovée, le fils de son ennemi.

C'est un roman tragique et interminable entre cette veuve ardente et son jeune époux. Grégoire de Tours en a vu se dérouler les scènes sous ses yeux, puisqu'elles se passent en partie au monastère de Saint-Martin, à Tours même. Les époux coupables poursuivis par Chilpéric et obligés de fuir Rouen, s'y étant réfugiés.

Ce monastère était construit dans les bois sous les murs de la ville. Chilpéric vient les y menacer.

Pour les décider à en sortir, il jure qu'il ne les séparera pas. Ils sortent; ils mangent avec leur père plein de duplicité. Et à la fin du repas, celui-ci enlève Mérovée, le jeune époux, le force à se faire clerc dans le pays manceau.

Brunehaut ayant esayé en vain de reprendre celui qu'elle aimait, revient ensuite à Rouen, et là, éclate le drame de la jalousie entre cette reine et la plébéienne Frédégonde, plus astucieuse et plus puissante qu'elle. Frédégonde, dit l'historien, était outrée de se voir inférieure comme condition à Brunehaut. Elle envoie chez celle-ci, dans son palais somptueux, un clerc pour l'espionner — sous prétexte de demander asile et protection. Mais la fine Brunehaut déjoua le piège du traître et le renvoya. Frédégonde, pour punir le maladroit, lui fit couper les pieds et les mains.

Brunehaut, seconde Jézabel, dit Grégoire de Tours, ne vaut guère mieux que l'ancienne concubine de Chilpéric. Elle persécuta saint Colomban qui prêchait à son fils Thierry de se marier, tandis que la mère préférait les maîtresses qui ne lui ôteraient pas le pouvoir. Clotaire, le fils de Chilpéric, l'accuse d'avoir fait mourir dix rois francs, Sighebert, Mérovée, Chilpéric, Théodebert et son fils Clotaire, Thierry et ses trois fils.

Ces meurtres ne sont pas prouvés, mais l'accusateur ne les fit pas moins payer à l'étrange femme dont tout le monde connaît la fin atroce.

« L'ayant tourmentée de plusieurs supplices, dit Grégoire de Tours, il la fit mener à travers l'armée, assise sur un chameau, puis attacher par les cheveux, par un pied et par un bras à un cheval fougueux, et ses membres furent brisés par la rapidité de la course du cheval. »



C'est Frédégonde, fille du peuple devenue reine — car nous sommes au temps où les rois francs épousaient des bergères, — Frédégonde en qui semblent s'incarner tous les péchés : l'envie, la vindicte, la tyrannie, la luxure, l'orgueil. Maîtresse de Chilpéric avant qu'il n'eût épousé la sœur de Brunehaut, Galswinthe, la douce chrétienne, sa jalousie parvint à persuader le roi de la faire étrangler dans son lit par les domestiques. Elle est l'instigatrice du dernier supplice de Brunehaut. Enfin, la voilà à Rouen, devant le lit de mort de Prétextatus, l'évêque qu'elle vient de faire assassiner pendant l'office religieux.

Grégoire de Tours nous a conservé les paroles mielleuses dont nous croyons encore parfois, dans l'histoire moderne, entendre des échos :

« Nous n'aurions pas voulu, ô saint évêque, — non plus que le reste de notre peuple, que pendant l'exercice de tes fonctions il t'arrive pareille chose ! Mais plût à Dieu qu'on pût nous indiquer

celui qui a osé commettre ce forfait, afin qu'il subisse le supplice que mérite un crime si odieux. »

— « Et, qui l'a commis, murmure Prétextatus, expirant, si ce n'est celle qui a fait périr des rois, qui a répandu si souvent le sang innocent, toi que chacun connaît pour être la source de tous les crimes. Tu seras maudite dans tous les siècles, et Dieu vengera mon sang sur ta tête! »

Quel colloque entre l'évêque et Frédégonde, entre l'Eglise et la pire des femmes qui se redresse ici devant elle comme un serpent. Quel épisode pour l'histoire de la christianisation de la barbare!

3° Radegonde.

Dieu merci, dans cette époque mérovingienne où la moindre page historique fait frissonner, il y a les monastères.

Si nous avons vu au IVe siècle l'Eglise accomplir des miracles de perfection féminine dans ces asiles où se formait le gabarrit de la sainteté à Rome, en Italie, en Afrique, en Syrie-Palestine, c'est encore aux soins de l'Eglise pour garder, multiplier, sanctifier les religieuses dans les couvents que l'Europe naissante a dû la métamorphose de la sanguinaire barbare et ce sont les monastères qui ont préparé, grâce aux filles consacrées à Dieu les femmes raffinées du Moyen Age. Il ne se pou-

vait que des religieuses vénérables du moutier aux femmes de la ville et de toute la province, ne s'établit une sorte de circulation de la grâce, et que le contraste persistât longtemps entre tant de pureté et de spiritualité d'un côté, tant de sensualité et de vices de l'autre.



Radegonde était une princesse germaine, fille de Bercham, roi de Thuringe. Elle fut demandée en mariage par le roi franc, Clotaire Ier, l'un des fils de Clovis. Celui-là même qui fut si monstrueux envers ses jeunes et malheureux neveux, les pauvres enfants poignardés.

Ne pas croire que les Thuringiens fussent de mœurs plus douces que les Francs. Ayant envahi le royaume de ceux-ci, ils firent périr plus de deux cents jeunes filles, les liant par les bras au col de deux chevaux qu'on forçait à coups d'aiguille de s'écarter chacun de son côté, de sorte qu'elles fussent mises en pièces. D'autres, étendues sur les ornières des chemins, furent clouées en terre par des pieux.

Le peuple qui pouvait se réjouir de tels amusements, donna pourtant naissance à cette princesse sur qui l'influence de l'Eglise s'exerça d'une façon souveraine et sans conditions.

A peine reine de Soissons par son mariage avec

Clotaire, elle fut horrifiée des mœurs du palais et quitta son mari, qui ne retint pas cette personne trop délicate.

Or, il y avait à Arles, depuis quelque temps, un monastère de vierges dont on parlait beaucoup pour la sainteté et la sagesse de la règle que saint Césaire lui avait donnée.

Radegonde, en quittant le palais de Soissons, se réfugia à Poitiers, qui semble avoir été le centre religieux de la France d'alors, depuis le Bienheureux Martin; et nantie de sa dot somptueuse, elle y bâtit un monastère où elle allait rassembler des jeunes filles sous la règle de saint Césaire d'Arles.

Saint Fortunat, le poète latin, étant évêque de Tours, en ces jours-là, devint le directeur de la Communauté et donna à Radegonde l'ordination des diaconesses.

« La règle d'Arles prescrivait que toutes les sœurs étudiassent les Lettres. En tout temps de l'année, elles vaqueraient deux heures à la lecture, ceci depuis le matin jusqu'à la deuxième heure. Pendant que les autres sœurs travailleront, une des sœurs fera la lecture à haute voix jusqu'à la troisième heure. » (Cité par Paul Gide.)



Il existe une lettre que les évêques du temps adressèrent à l'abbesse Radegonde et qui est, en

même temps que le meilleur panégyrique de la sainte, un nouvel exemple parmi tant d'autres recueillis jusqu'ici, de la révérence avec laquelle les chefs de l'Eglise traitaient la sainteté des femmes. Elle a sa place ici à côté du colloque affreux entre Prétextatus et sa meurtrière Frédégonde :

« ...Quoique saint Martin ne fût pas venu du temps des apôtres, la grâce apostolique ne lui fit point défaut et ce qui lui manquait en primauté lui fut suppléé par la grâce du Seigneur.

« Nous nous réjouissons, très Révérende Fille, de voir revivre en toi par la faveur divine cet exemple de dilection d'en haut. Car dans le déclin du temps et la vieillesse du siècle, la foi, par les efforts de ta charité renaît florissante, et ce qu'avait atteint le froid de l'hiver et de la vieillesse se réchauffe par l'ardeur de ton âme fervente.

(Le Christianisme avait cinq cents ans!)

« Brillante de la lumière des doctrines de saint Martin, tu remplis tellement les cœurs qui t'écoutent d'une clarté céleste que partout les âmes des jeunes filles attirées à toi et embrasées des étincelles du feu divin, se hâtent avidement de venir dans ton sein s'abreuver de la source de l'amour du Christ.

« Et comme nous avons appris que quelques filles de nos diocèses sont venues d'elles-mêmes se soumettre à la règle que tu as instituée, ayant aussi pris lecture de la requête que tu nous a présentée

dans ton épître reçue de nous avec joie, nous arrêtons que toutes celles qui se sont rassemblées autour de toi doivent rester inviolablement attachées dans l'amour de Dieu à cette demeure qu'elles ont paru choisir de leur plein gré, parce que rien ne doit souiller la foi promise au Christ, en présence du Ciel...

« Aucune de celles qui aura paru y entrer selon la règle, de sa propre volonté, ne pourra prendre par la suite licence d'en sortir. ...Si après avoir laissé le Christ, soumise à la puissance du Diable elle veut épouser un homme, que non seulement la fugitive, mais celui qui se sera joint à elle en mariage soit regardé comme un infâme adultère.

« Car les préceptes du salut sont, que ce qui a été promis au Christ, doit être inviolablement observé[1]. »

Aux yeux des ennemis de l'Eglise, cette lettre paraîtra entachée d'une cruelle sévérité à l'égard de ces jeunes recluses. Mais, sait-on qu'il y allait de la noblesse même et de la dignité de l'état monastique; que des règles lâches et molles auraient privé les couvents de l'immense gravité qui devait s'y attacher. Imaginez un couvent où les nonnes eussent pu entrer et sortir à volonté!

D'ailleurs, la faute est toute religieuse et n'en-

1. Cette lettre a été conservée dans l'ouvrage de Grégoire de Tours.

traîne que la peine religieuse de l'excommunication. La nature, mise en dehors, n'a pas à se plaindre. Ceux qui ne jugent que d'après la nature, n'ont pas droit de blâme ici.

C'est, au contraire, grâce à l'austérité de ces monastères, à la souveraineté du surnaturel qui se développait dans ces asiles de vierges témoins d'un christianisme intégral, cénacles de la pureté, reliquaires de la vie évangélique, si dans l'épouvantable civilisation barbare, de l'Angleterre à l'Espagne, de la Thuringe à Rome, les chrétiennes de ce monde sauvage par une divine contagion se sont graduellement mortifiées et adoucies, jusqu'aux mœurs plus policées de la féodalité. Pas même! Jusqu'à celui qui disait : « La répression des délits n'a point pour objet la vengeance, mais le maintien de la justice et de la paix », Charlemagne!

4° Le Concile de Nantes.

Nous avons vu combien la tutelle de la barbare différait de la tutelle romaine et plus encore de l'esclavage oriental. Les siècles où nous en sommes apparaissent tout gorgés de l'influence féminine, nourris de la prépondérance féminine.

A l'exemple du monastère de sainte Radegonde, les lieux d'asile se multipliaient pour les

femmes où, sous la poussée de l'Eglise, les religieuses se livraient à l'étude non seulement des livres saints, mais encore des Lettres profanes. Elles apprenaient le latin et le grec.

Des écrivains louent, par ailleurs, les femmes de qualité de la culture de leur esprit. Ils n'en auraient pas dit autant des princes et des guerriers. L'étude, à ces êtres rudes, paraissait amollissante et indigne de leur vaillance. Quand la reine Amalaswinthe qui régna sur les Ostrogoths au temps de Clotilde et devait être étranglée par son mari, s'imagina de faire venir des grammairiens et des lettrés pour former ses fils, les seigneurs de son entourage protestèrent, disant que ce n'était pas la plume, mais une lourde épée que devait manier un jeune prince, sans quoi les habitudes studieuses l'amollissant, il deviendrait faible et timide comme une femme.

Dans les successions, les biens étaient divisés entre les héritiers masculins et féminins, selon leur appropriation. Aux hommes les chevaux et les armes, aux femmes les robes, les bijoux et... *les livres.*

Tous les efforts de l'Eglise ont concouru à développer cette tendance intellectuelle de la Barbare. Elle savait, dans sa sagesse inspirée, que c'est par les femmes qu'une race se police et s'affine. D'ailleurs, instruire les filles a toujours été la politique de l'Eglise. Mais jamais, peut-être, cette

action n'a été si apparente que des Invasions au Moyen Age inclus.



Est-ce à dire que l'Eglise ait varié depuis saint Paul et que, grâce à ce surcroît de culture qui s'avérait chez les femmes, elle ait inverti les valeurs et retiré à l'homme, pour le porter au compte féminin, tout ce qui constitue les prérogatives viriles : l'indépendance, l'autorité, le commandement, enfin les actes de la vie publique? Cela jamais.

Nous avons vu que le Droit canon comme le Droit romain, exclut la femme de tous les offices civils, ceux que les Anciens appelaient « virils ». En outre, il lui défend de plaider pour autrui, d'exercer un arbitrage, d'intenter une accusation, etc.

Mais par un vieux pli d'habitudes venues du khlan ancestral, ces femmes barbares avaient le goût de la turbulence politique. Elles aimaient se mêler aux manifestations, aux actions publiques. L'attitude de l'Eglise, pendant ces siècles, consista à balancer d'une main subtile l'émancipation intellectuelle, le développement par la vie mystique, l'influence morale enfin qu'elle leur accordait dans la cité et dans les monastères et, d'autre part, l'assujettissement, le joug, le frein nécessaire à ces créatures de violence et de fougue. L'Eglise sait

que l'horlogerie de la femme est aussi délicate que compliquée. Le dérèglement en est aisé. Jamais elle n'a cessé de maintenir une ferme discipline sur ces mêmes femmes dont elle élargissait la pensée. Jamais elle n'a cessé de les parquer, pour ainsi dire, dans les prérogatives de leur sexe et de les appliquer à la vie domestique.

Parfois, l'Eglise dans cette tâche fut débordée par les mœurs, par des mouvements accordés à la pente même de la race. C'est ce qui arriva lors de ces vastes fluctuations des foules que furent les Grandes Assemblées ou les Plaids.

Ces assemblées avaient des buts judiciaires, politiques, militaires, puis religieux. Elles avaient lieu deux fois par an, aux calendes de mars et aux calendes d'octobre. Sortes de plébiscites en plein air, énormes foires politiques, on y voyait autour du roi les chefs d'armées, les Autrustions, les leudes, les évêques (car on a peine à distinguer dans l'Histoire les synodes biannuels des évêques des plaids politiques et judiciaires).

On suppose que toutes ces réunions avaient lieu en même temps.

Il est raconté que ceux qui allaient au Plaid s'y rendaient en famille avec les femmes et les enfants. Bientôt, ce furent les veuves et les religieuses qui s'y portèrent en foule, passionnées pour la politique, avides d'action publique.

Groupées entre elles, excitées plus que les

hommes par les ivresses collectives des foules, prenant un intérêt excessif aux questions débattues, elles finirent par faire scandale.

Alors l'Eglise réagit.

Je veux citer tout au long le Canon XIX du Concile de Nantes, en 895, qui renvoya ces femmes à leurs quenouilles, car il est peu connu et assez curieux :

Article 19.

Puisque l'apôtre a dit : « Que les femmes se taisent dans l'Eglise, car il ne leur est pas permis de parler », il est indécent, en effet, pour une femme de se faire entendre dans une assemblée. Et il semble étonnant que des femmes, contrevenant la mine éhontée et avec impudence, aux lois divines et humaines, se rendent sans cesse aux plaids généraux et aux assemblées publiques et qu'elles troublent, plutôt qu'elles ne les règlent, les affaires du Gouvernement et les intérêts de l'Etat.

« Il est indécent, et même chez les peuples barbares, répréhensible, que les femmes discutent des affaires des hommes, que celles-là qui auraient dû, restant au gynécée, s'entretenir du travail de la laine, de la tapisserie et des travaux féminins, s'arrogent dans les assemblées publiques une autorité sénatoriale comme si elles résidaient dans la Curie. Cette présomption ignomigneuse on doit, semble-t-il, la reprocher plutôt qu'aux femmes, à ceux qui la favorisent. D'où, parce que les lois divines,

ainsi qu'on l'a montré précédemment, interdisent ce que les lois humaines ne défendent pas moins aux femmes, c'est-à-dire de plaider en public rien d'autre que leur propre cause (la loi Théodose dit, en effet, « que les femmes n'aient sous aucun prétexte le pouvoir de plaider plus que leur propre cause et sachent bien qu'elles ne peuvent se charger de la cause d'un tiers »), pour cette raison, en vertu de nos pouvoirs économiques nous interdisons à toute religieuse ou veuve d'assister aux Assemblées Générales, à moins d'y avoir été appelée par le Prince ou par son Evêque, sauf le cas où une raison de nécessité personnelle l'y pousserait et, dans ce cas même, avec l'autorisation de son évêque[1]. »



Cette sévérité des légistes ecclésiastiques, exprimée en termes justes mais durs, ne doit pas être imputée à l'Eglise comme une dépréciation contemptueuse de la femme, mais bien plutôt comme une protection de son exact caractère et de sa res-

1. *Sacrosancta Consilia*. Phil. Labbé et Gabriel Cossard, p. 474.

pectabilité. Les femmes ne se seraient pas grandies dans le déchaînement des passions d'opinion. On aurait vu beaucoup d'énergumènes échevelées, peu d'apports en sagesse. La femme ne semble pas créée pour l'agitation du forum. Les affaires privées lui tiennent plus à cœur que les autres. Elle a bien le droit d'y concevoir un avis. Mais c'est dans l'intimité et le sang-froid du foyer qu'elle donnera le meilleur.



Il ne faudrait pourtant pas croire qu'après le Concile de Nantes la femme se retira complètement de la chose publique. On la verra voter localement dans certaines provinces lors des élections municipales, au XIVe siècle. Mais auparavant, il y aura eu le fameux texte des Décrétales d'Innocent IV (milieu du XIIIe siècle) :

« Quand l'Eglise, ou les Cités, ou tout autre lieu soit sacré, soit profane, a été détruit par les guerres, nul clerc de cette Eglise ne doit être élu de nouveau, et le municipe ou le lieu perd son privilège. (Ici, renvoi aux Pandectes). Si la ville a été détruite par la faute de l'ennemi, elle perd son privilège.

« Et s'il s'agit d'une assemblée (élective) sécu-

lière, doivent être convoqués tous les majeurs de quatorze ans, qu'ils soient hommes, femmes, filles, mariées, veuves, et des tuteurs des mineurs. »

D'où l'on a conclu que l'Eglise, par tradition, n'était pas opposée au vote des femmes. On pourrait, d'ailleurs, presque dire ici qu'elle ne le fut pas non plus à celui des enfants... Mais, n'anticipons pas.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE VIII

L'ÉGLISE ET LA CHEVALERIE

1° Origine de la Chevalerie.

Tacite, décrivant la Germanie, nous dépeint le cérémonial dont s'accompagnait dans la profondeur des forêts la remise solennelle des armes à un jeune guerrier en présence de sa tribu sous les regards des femmes émerveillées : c'était un acte mystique sinon positivement religieux. Une idée sacrée de grandeur, de courage, de noblesse, était attachée à sa lance, à sa framée, tous sentiments qui se résumaient sans doute en un puissant orgueil viril.

Ce seul souvenir nous apprendra que ce n'est pas à l'âme latine qu'il faut rattacher le plus poétique des grands mouvements humains qui aient soulevé les êtres au-dessus d'eux-mêmes et fait d'un idéal une réalité vécue, la Chevalerie.

Ce mouvement n'est pas sorti d'une race de

légistes et d'avocats où l'administration jouait le premier rôle, mais de celle qui, la furie dans le sang, allait au combat, animée d'une exaltation et d'une ivresse surhumaines. De celle chez qui l'ardeur belliqueuse et le défi à la mort étaient les seules valeurs morales conçues ou devinées.

Mais livrée à elle-même, jamais la race germaine si galvanisée de farouche courage, si cruelle dans l'exercice de sa force, n'aurait mué en vertu et en suave délicatesse la valeur qui l'animait. Jamais elle n'aurait subordonné l'ivresse de se battre à la grandeur spirituelle des buts de la bataille. Jamais son courage ne se serait haussé à la sublimité de l'honneur. Jamais, enfin, elle n'aurait fait de la faiblesse de la femme, noble Damoiselle veuve ou pauvresse, une sorte d'idéal religieux devant lequel on s'agenouille.

Il y a fallu le mariage d'une certaine sentimentalité que nous avons constatée dans cette race, avec les souvenirs des civilisations antiques qui fumaient encore sur le sol conquis par elle.

Mais surtout, il y a fallu l'Eglise.



Voici comment Lacordaire, dans une de ses conférences, définissait la Chevalerie :

« C'était l'homme de guerre attendri par l'amour de Dieu et par un autre amour délicat, né

de l'élévation que la femme avait reçue du Christianisme. »

La griserie sanguinaire des armes soulevait ces guerriers. Léon Gautier, dans son beau livre sur la *Chevalerie*, nous la décrit d'après une chanson de Geste du IXe siècle, avec le typique caractère de l'un d'eux, Raoul de Cambrai :

« Raoul de Cambrai entre dans le Vermandois, il arrive à Origny et voici ses paroles : « Vous planterez ma tente dans le milieu de l'église. Vous ferez mon lit devant l'autel. Vous jucherez mes fanions sur les crucifix. » Or, c'est un moutier de religieuses. Il brûle l'église. Parmi les nonnes se trouve la mère de Beurnier, son fidèle compagnon, presque son frère. Il la brûle aussi. Alors que les flammes crépitent encore, il fait ripaille dans l'église. »

Autre monstre de cruauté : Bègue, dans la chanson des Lohérains :

« Bègue frappe Isoré sur le heaume noir, tranche le cercle d'or, lui fait entrer son épée dans la cervelle et le fend en deux jusqu'aux dents. Puis il lui met dans le corps son épée Flamberge, au pommeau d'or fin, lui prend entre ses deux mains le cœur du ventre et le jette tout chaud à la tête de Guillaume : « Tenez, dit-il, voilà le cœur de votre cousin : vous pouvez le saler et le rôtir. »

Tel est, ajoute Léon Gautier, le sauvage du Xe siècle.

Voilà où les hommes en sont encore.

Mais depuis trois ou quatre cents ans, l'emprise de l'Eglise sur la femme a été ininterrompue, pressante, profonde dans cette jeune Europe ensanglantée. Si des soldats monstrueux comme ceux de ces chansons de Geste ont résisté à la persuasion évangélique dont la spiritualité s'est brisée à leur cuirasse de gloutonnerie et de sensualité, les Germaines se sont laissé prendre. Les évêques, les prêtres, les religieuses se font écouter de ces créatures aisément mystiques. La Vierge Marie plane au-dessus de cette société en effervescence et en fusion, image de suavité, de pureté, de bonté, modèle toujours offert à la chrétienne. Une rosée est tombée sur les fureurs de ces femmes. Elles se sont raffinées moralement par l'étude religieuse en même temps que leur imagination s'organisait par celle des lettres grecques et latines. Un contraste éclatant s'est produit dès lors entre ces guerriers grossiers et le type de la Dame qui, peu à peu, se dégageait de la tigresse d'autrefois.

Du respect, de l'admiration, de la timidité, un culte allait naître devant les supériorités morales que l'homme reconnaissait à ces créatures parachevées en délicatesse. Il n'était pas en dehors de la race germaine d'attribuer à la femme des forces mystérieuses. Tacite nous l'a dit. Auréolées des vertus chrétiennes elles eurent un bien autre prestige. Facilement elle pouvaient devenir l'idéal de

la valeur guerrière. Non plus une proie pour l'homme, mais une entité presque inaccessible qu'il fallait moins conquérir que mériter.

On peut dire que l'Eglise a, sinon établi, du moins fondé en raison la Chevalerie en discernant la destinée religieuse de la femme, en faisant d'elle une personnalité autonome avant de la destiner aux caprices de l'homme ou aux fins de l'espèce. Car cette personnalité de la Femme, c'est justement ce que la Chevalerie a, non point découvert, mais reconnu et accepté.

De ce moment, l'Eglise eut barre sur ces guerriers par la femme même.

2° *La Dame.*

La première Dame des Chevaliers fut la Vierge Marie.

L'idéal féminin que représentait la Mère de Dieu finira par dominer la conception qu'ils se feront des femmes. Cette dévotion remplit tous les romans de Chevalerie. La gloire des seules modestes vertus de la femme apparaissait aux Chevaliers à travers Marie. Ils lui donnèrent ce nom de souveraine : « Notre-Dame. » Cette dévotion devait fatalement modifier la sauvagerie et la férocité de leurs habitudes. Le commerce spirituel du Chevalier avec la Mère de Jésus, tout en amol-

lissant son cœur, lui apprendra à mieux comprendre les droits de l'âme féminine. Aussi à reconnaître dans la faiblesse un appel à la protection du plus fort qui crée à celui-ci un devoir d'honneur.

On retrouve dans les engagements du Chevalier, dans les siècles qui vont suivre, la promesse de défendre ce que l'Eglise, dans la personne des évêques, avait toujours particulièrement protégé, la veuve et l'orphelin.



Mais il s'en faut que le culte de la femme se soit établi communément dès le début de la Chevalerie.

On cite des barons féodaux qui semblaient ignorer totalement la plus élémentaire courtoisie.

Dans Renaud de Montauban, il est dit aux femmes :

« Retournez dans vos chambres peintes et dorées, buvez, mangez, faites de la tapisserie, teignez de la soie. Mais rappelez-vous bien que vous ne devez pas vous occuper de nos affaires. Notre métier à nous c'est de frapper de l'épée d'acier. Silence! »

Il n'était pas rare que les pauvres femmes ne reçussent des coups de poing en plein visage à faire jaillir le sang du nez. Les chansons et les

chroniques sont pleins de ces coups administrés aux femmes. Beaumanoir, dans ses *Coutumes du Beauvoisis*, est forcé de dire encore au XIII[e] siècle *que* « le mari ne doit battre sa femme que *resnablement.* »



La métamorphose du guerrier barbare en Chevalier accompli ne se fit pas du jour au lendemain. Il faut arriver à Godefroy de Bouillon, estime Léon Gautier, pour en trouver les traits définitifs de vaillance disciplinée, de vertu religieuse et d'honneur scrupuleux. C'est-à-dire au XI[e] siècle. Et le type ne s'en généralise pas sur-le-champ.

Au début, la consécration du Chevalier demeurait purement civile. C'est en participant à cet adoubement du Chevalier que l'Eglise a commencé à exercer directement son action sur cet Ordre. C'est l'Eglise qui a institué la cérémonie si gravement, si profondément religieuse de la Veillée des Armes.

L'évêque, désormais, bénira la lance et l'épée, le heaume et le haubert.

Voici le Bain :

« Vous devez sortir du bain, dit le Chevalier consécrateur, sans tache et sans vilenie. »

En remettant au nouveau Chevalier qui s'était plongé dans la piscine le vêtement blanc, on lui

rappelait qu'il devait être pur dans son âme et dans sa chair. Et en lui donnant le bliau rouge, qu'il devait être prêt à répandre son sang pour Jésus-Christ.



Léon Gautier cite de ce temps un vieux poème de chevalerie qui démontre le souci qu'avait aussi l'Eglise d'assurer dans le mariage la liberté du consentement des époux.

L'abbé Huidemer demande :

«— Voulez-vous épouser cette Dame au clair visage?

« — Oui, certes, et je lui donne toute la Bourgogne en douaire.

« — Et vous, pucelle, que je vois ici pleurer, voulez-vous prendre le baron pour mari?

« — Non, répond-elle, je ne veux pas de ce traître! »

Et le mariage n'a pas lieu.

Voici, d'ailleurs, le texte concernant le libre consentement des époux pour le mariage :

« Vous n'entrerez dans l'église le jour de votre mariage qu'après avoir exprimé votre consentement librement en présence de témoins, à haute et intelligible voix, publiquement, clairement. » C'était sous le porche que le consentement était déclaré, avant la cérémonie.

Ici encore, nous retrouvons visiblement l'action de l'Eglise qui retient et dirige la législation du mariage, essayant de moraliser ces durs barons, et d'assurer à la femme une condition plus juste, plus douce.

Grâce à l'Eglise qui légifère dans ce sens, la femme commence à être considérée comme la « per » de l'homme.

C'est de ce XII[e], de ce XIII[e] siècle que nous vient un écho bien significatif de la façon dont les Chevaliers commencent à traiter leurs femmes : ce sont les noms que leur donnent les héros des chansons et les poèmes : « Douce amie! », « Ma sœur belle », « Douce Dame », etc.

Voici le poème d'un Moine :

Si devons nous jour et nuit fame
Et incliner ec aürer
De fames sommes tuit issu
Et tout ourdi et tuit tissu
Nous ne povons vivre sans elles
Tuit sont nourri de leurs mamelles.

Gauthier de COINCY.



Comment ces barons, à qui l'Eglise serrait de près le mors, n'auraient-ils pas été frappés de toute

la considération dont elle entourait les femmes dans le mariage?

Lors de la messe dite après la consécration du mariage, à l'*Agnus Dei*, le mari s'avançait vers le célébrant et celui-ci lui donnait le baiser de paix, qu'il allait immédiatement transmettre à la nouvelle épousée.

Et le soir, dans la chambre où l'on avait fait la jonchée de roses, le prêtre venait bénir le lit nuptial en disant : « Que la main de Dieu soit sur vous. Qu'il fasse descendre du Ciel un de ses anges pour être ici votre gardien en tous les jours de votre vie. »

On raconte de la grand-mère de Godefroy de Bouillon qu'un ange lui était apparu la nuit de ses noces; il tenait à la main un encensoir et il en avait encensé le lit conjugal. Légende charmante qui en dit long sur la sainteté que l'Eglise était parvenue à conférer au mariage — et par le fait même à la femme.

« L'Eglise, dit Léon Gautier, persuadait au baron de regarder sa femme comme une créature auguste, baignée comme lui dans le sang de Jésus-Christ, alors que la Féodalité ne lui soufflait que le mépris. »



Certaines femmes se demandent aujourd'hui —

et leur question n'est pas irrationnelle dans ce siècle où il a été imposé à leur sexe un tel effort d'énergie, si la Chevalerie qui a érigé leur délicatesse en objet de culte et leur protection en dogme de l'honneur masculin, fut véritablement un bienfait pour elles, et s'il n'eût pas été plus utile de laisser prévaloir dans le monde à venir cette rudesse mérovingienne, cette hardiesse innée, cet esprit de détermination qui faisaient jusque-là de la Barbare une force de la nature au lieu de « la Châtelaine en sa Tour » qu'elle est devenue.

On verrait aujourd'hui, non pas un être entouré de ces mille bandelettes dont avec une feinte sollicitude les mœurs ont immobilisé tous les élans des femmes, mais une créature intrépide, dégagée de la loi de l'homme et se passant de son secours.

On s'est demandé enfin si l'Eglise, comme on l'avait reproché à saint Paul, n'a pas fait le jeu de l'homme en diminuant, par une sorte de compassion, par des hommages tout fictifs, sa rude compagne de jadis.



Nous nous sommes tous adressé cette question en présence du rôle féminin des temps nouveaux.

Mais la question est mal posée.

Les guerriers barbares et les premiers Cheva-

liers qui, par la Chevalerie même, se confirmèrent dans leur orgueil viril et leur domination masquée (gant de velours sur la *manus*) n'avaient pas attendu l'influence de l'Eglise pour s'apercevoir des faiblesses de la femme. La Franque était en tutelle. La Germaine, incapable de porter les armes malgré tout avait toujours à ses côtés un champion pour la défendre. Dans les plus anciennes chansons de Geste, on la voit horriblement maltraitée, saisie par les cheveux, souffletée, menacée du bâton ou de l'épée. Après le coup de poing au visage coutumier aux barons, il en est qui répondent : « Quand il vous plaira, Monseigneur, vous pourrez m'en donner un autre coup. » Dans le *Livre d'Amis et d'Anulis*, le premier des compagnons conseille à l'autre :

Si elle voz dist orgoil ou faussetez
Hauciez le paume et il chief l'en frappez.

Cette Barbare était ravagée des passions les plus violentes. C'était sa force apparente. Il n'empêche qu'elle restait une faible femme. Et l'homme en abusait.

L'Eglise n'a pas nié cette faiblesse. Mais elle a dégagé dans la femme sa force spirituelle qui est grande. Et c'est devant cette spiritualité féminine qu'elle a forcé les grossiers barons de s'incliner, continuant ainsi, près de la femme barbare,

le rôle qu'elle avait joué près de la Juive, de la Romaine, de l'Orientale.

C'est alors que, selon le mot du Père Lacordaire, « le Chevalier peu à peu s'attendrit par un autre amour délicat, né de l'élévation que la femme avait reçue du Christianisme. »



Je crois que vous n'avons pas à regretter l'esprit chevaleresque. Il contresignera peut-être les infériorités des femmes en les couvrant de fleurs, mais remplacera dans notre aïeule barbare les forces instinctives, sensuelles ou féroces, de la femelle par le développement intellectuel, la culture de la sensibilité, la ferveur de la vie surnaturelle et la cruelle « Frigga » par « la benoîte Vierge Marie ».

3° *L'Influence du Spirituel.*

Le temps des Croisades et celui des tournois fut celui qui paracheva l'éducation masculine à l'égard de la femme, à l'égard de l'honneur.

C'est la créature la plus religieuse, la plus moralisée par l'Eglise qu'on vît, bien que la moins puissante, s'emparer de l'influence et imposer à l'homme son idéal. Jusqu'à la Renaissance, nous

allons trouver partout le grand pouvoir de la Femme animée par l'Eglise en spiritualité.

Il faut lire les chansons de Geste où Aëlis, Pernette, Berengaria, Ada, Flandrine, se sont immortalisées en dictant à l'homme les lois saintes de l'honneur. Ici, souvent, l'homme faiblit. Et ce sont les forces spirituelles de l'âme féminine qui le raniment. Tout le monde connaît l'apostrophe fameuse de Guibouc, la femme de Guillaume, comte d'Orange, à la bataille des Aliscamps contre les Turcs, lorsque son mari fuyant l'ennemi arrive au château, exténué. Elle feint de ne pas le reconnaître : « — Non, tu n'es pas Guillaume, car si tu étais Guillaume, tu serais vainqueur. Où sont les Français? — Morts! — Où est Vivien que tu aimais tant? — Mort! Mort! Ils sont tous morts aux Aliscamps. — Alors, pas de repos! Il s'agit de venger Dieu et la gent chrétienne. Pars, et va réclamer à Paris l'aide de l'empereur! — J'ai quinze blessures et soixante heures de bataille! — Pars! — Si j'envoyais un mesager à ma place? — Pars toi-même! — Mais je vais te laisser seule? — Je tiendrai contre les Turcs. Je monterai sur les remparts et je les tuerai de là-haut! »

Et c'est seulement lorsqu'elle voit Guillaume partir vers Paris, après cette rude leçon d'honneur qu'elle lui a donnée, que Guibourc s'écrie, enfin terrassée par la douleur :

« Ah! souviens-toi de cette malheureuse! »



Erembourg, la femme de confiance qui a juré de garder et de cacher le fils de son Seigneur qu'un méchant oncle veut faire périr, déclare à son mari Regnier, tout prêt, lui, à faire la paix avec le ravisseur :

« Tu renies Dieu. Les gens diraient en te voyant passer : Voici celui qui, par peur de la mort, a renié son seigneur. Le jour du Jugement viendra. Les traîtres alors seront meurtris. Heureux celui qui entrera dans le Paradis! »

Et Erembourg, héroïque, émet l'idée qu'on pourrait substituer son propre enfant à celui du Seigneur, pour ne point faillir à la foi jurée.

Voilà le ton des femmes pour fortifier, encourager, guider les hommes sur les routes de l'idéal.



Les troubadours vont partout chantant de château en château les devises, les sentences des Dames exhortant les Chevaliers. Les hommes courent à la mort, mais ce sont les femmes qui leur montrent les beautés de l'héroïsme et la noblesse du but. Marguerite de Provence s'embarque avec ses femmes pour accompagner saint Louis aux Croisades. La douleur des amantes dont le Chevalier a

péri pour la sauvegarde des lieux saints est mise en lais pieux. D'Antioche ou de Tunis monte vers les châtelaines demeurées au logis les soupirs d'un pur amour tout idéalisé. La Féminité rayonne comme jamais auparavant. Lettrées averties, poétesses, ces femmes se consument en prières dans l'oratoire, ou filent pour les pauvres en attendant l'Absent.



Cela pour le château.

Mais il y a la chaumière. Il y a le peuple, la grande masse essentielle.

Voici les siècles de Foi où les cathédrales sortent de terre, où l'on commence d'entendre les *Angelus* sonner dans les campagnes.

L'homme est grossier, ignorant, mais une vie spirituelle l'habite. Il mange son brouet dans une écuelle de terre, mais l'horizon de sa pensée se prolonge jusqu'à la vie éternelle. Il connaît Dieu et habite en familiarité avec lui. Il va-t-en guerre, comme il dit, et y commet de gros péchés, mais il *sait* qu'il pèche et en a des remords héroïques qui l'élèvent ensuite au-dessus de lui-même par la pénitence.

Au logis, la mère de famille représente la lumière surnaturelle. C'est elle, la femme du peuple, que le curé de la paroisse a nourrie du lait spirituel le plus abondant, qu'il confesse sans cesse parce

qu'elle songe toujours à se purifier. Si humble, mais si dévote! Sentant toujours autour d'elle la compagnie invisible des anges qui la surveillent. N'osant même pas dénuder la nuit ses cheveux. Pudique à cause de ces anges. Forte à cause du Crucifix d'où son Dieu semble la regarder. Mourant sans peine parce qu'elle a, à soixante-dix ans ou plus, rêvé de ce Paradis où elle entre :

« *Femme je suis, povrette et ancienne*
« *Au Moustier voir, dont je suis paroissienne*
« *Paradis peinct avec anges et lutz*
« *Et un enfer où damnés sont boillus.* »



La voilà l'Eglise, dont tous les membres, de cette pauvre femme au Pape, sont enchaînés les uns aux autres et enchevêtrés comme les rameaux d'une vigne. Et la vigne, c'est Jésus-Christ, et les gros rameaux ce sont les évêques et les prêtres, et le Pape c'est l'image de Jésus-Christ, et ces pauvres petits rameaux tout grêles et aigus qui poussent toujours de l'avant et s'étendent chaque jour plus loin, ce sont les femmes, humbles propagatrices de la foi et de la vie religieuse, ces orantes qui s'agenouillent sous tous les chênes où s'incruste une statue de Notre-Dame, ces incultes dont le cerveau frais n'a enregistré que la science reli-

gieuse, qui ne savent que le *Pater*, mais quel *Pater!* le vrai, celui qui résume toute la théologie, la substance de Dieu! Ces fidèles qui, ayant goûté Dieu, le répandent autour d'elles, prêchent leurs enfants, leurs maris, leurs mercenaires.

La voilà, la femme dans l'Eglise, à ces siècles dits obscurs.

Et l'on pense à cette Isabelle Romée, noble paysanne du Barrois, qui mit au monde deux fils et deux filles, dont la dernière fut Jeanne d'Arc...

CHAPITRE IX

L'ÉGLISE ET JEANNE D'ARC

1° *Le scandale de Jeanne d'Arc.*

Fuirai-je la troublante question du scandale de Jeanne d'Arc? Feindrai-je de ne pas entendre la secrète pensée des ennemis de l'Eglise qui ne peuvent envisager le rapport de l'Eglise à la Femme sans évoquer l'horrible tragédie jouée entre des gens d'Eglise abjects et la plus grande des femmes de l'Histoire? Passerai-je outre — comme disait la Pucelle — crainte de la Vérité?

Ce serait offenser l'Eglise même, pour nous Catholiques, que d'enfermer dans notre foi en elle un abcès de mensonge auquel nous n'oserions toucher. Ceux qui aiment l'Eglise parce qu'ils savent qu'elle détient la lumière et qui s'attachent passionnément à elle parce qu'elle est l'unique sécurité et qu'au-delà ne sont que ténèbres, n'ignorent

pas l'imperfection humaine des éléments qui la composent, que dans le Collège Apostolique il y eut un traître et que, par la suite des siècles, nombreux furent les mauvais fidèles et les mauvais pasteurs.

Que l'Eglise possède la Vérité, c'est-à-dire qu'elle soit inspirée par Dieu, nous le croyons fermement et davantage à mesure que la vie nous renseigne. Mais qu'individuellement chacun de ses représentants, même s'il est indigne, même s'il est pourri d'orgueil, aveuglé de passion partisane, possède et puisse distribuer la lumière, pense-t-on que les Catholiques soient obligés de le croire?



L'époque où fut suscitée Jeanne d'Arc est une des plus affligeantes à ce point de vue. L'orgueil et le luxe de beaucoup de gens d'Eglise scandalisaient. L'argent régnait sur eux. Ils vivaient dans la magnificence, pleins de curiosités pour toutes les élégances du siècle.

Un autre scandale était l'espèce d'arrogance qui sévissait dans tout un clan de l'Université de Paris. Ne comprenant que des Ecclésiastiques, l'Université de Paris était la Fédération des Maîtres des Facultés de Théologie, de Décrets, de Médecine et des Arts ou Lettres. L'Université devait défendre la Vérité Catholique et dépister et con-

damner les Hérésies. Elle en était venue à ce que ni Pape ni évêque ne comptassent pour elle. C'était à l'Université de Paris de déclarer si une doctrine était vraie ou fausse. Le Pape même, dit Turot[1], ne pouvait statuer en matière de dogme. Ces Ecclésiastiques représentaient à eux seuls la partie intellectuelle de la Nation, l'orgueil en aveugla beaucoup. Au surplus, ils faisaient une politique effrénée[2]. Ils avaient entrevu un plan grandiose, une nouvelle constitution artificielle de l'Europe qui réunirait le royaume de France au royaume d'Angleterre. Et toute une fraction de l'Université s'était lancée à fond de train dans cette idéologie constructive qui lui semblait la seule solution possible aux conflits mutuels des deux pays, après cent ans de guerre. La fusion des deux royaumes, elle en avait fait sa chose. Et puisqu'il s'agissait d'une conception à elle, Université de Paris, on ne pouvait y soupçonner d'erreur.

D'ailleurs, ces bâtisseurs de royaumes n'avaient-ils pas accompli leur plan? Le roi d'Angleterre Henri V, ne dominait-il pas sur la France? Il ne s'en fallait que de quelques territoires qu'il ne l'eût tout entière. N'avait-il pas déjà son palais à Rouen? Le fanatisme de ces gens d'Eglise les

1. De l'organisation de l'Université de Paris.
2. Voir Pierre Champion (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*).

pressait davantage à mesure qu'ils approchaient de la réalisation du grand Etat où s'établiraient la prospérité et la paix. Les uns étaient poussés par l'enthousiasme de l'idée, les autres par l'ambition et la vénalité.

Et là-dessus Jeanne d'Arc était venue reprendre Orléans et faire sacrer Charles VII à Reims, « en nom Dieu ».

Cette Pucelle, quand on touchait au succès, ruinait tout l'édifice. On imagine la colère qui les démonta.

Tout le scandale de Jeanne d'Arc tient en prologue dans ces lignes.



Si le Christ avait jamais dû mourir une seconde fois, au sein de l'Eglise, autrement dit, si l'Eglise avait dû s'éteindre, voir desséchée sa vie véritable et réduite à une faction d'inquisiteurs, de théologiens et de juristes, sa fécondité mystérieuse, c'est dans ce XV[e] siècle qu'elle aurait tranché la divine artère qui la relie à Dieu éternellement.

Mais qu'après cinq cents ans, aujourd'hui même, cette artère batte plus puissamment que jamais, voilà ce qui nous force de croire en l'Eglise qui a bravé les tempêtes les plus périlleuses, celles qui se sont formées en elle-même.



Il est assez difficile de déterminer la part exacte de responsabilités qu'eurent d'un côté les Anglais, de l'autre les gens d'Eglise, dans l'initiative du procès, tant ils avaient partie liée.

C'est bien l'Université de Paris qui signa cette lettre au duc de Bourgogne :

« Très haut et très puissant prince, redoulté et honoré Seigneur, nous nous recommandons à votre noble Altesse. Bien qu'une autre fois nous ayons écrit à votre Altesse et supplié très humblement que cette femme, dite la Pucelle, étant, grâce à Dieu en votre pouvoir, fût mise en mains de la justice d'Eglise pour lui faire son procès dûment sur les idolâtries et autres matières touchant la sainte foi et réparer les esclandres survenues à cause d'elle... Toutefois, nous n'avons eu aucune réponse et n'avons point su que pour faire à cette femme un procès convenable, aucune provision ait été faite.

« Nous doutons beaucoup... que par malice et subtilité de mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires qui mettent tous leurs soins à délivrer cette femme par « voyes exquises » elle soit mise hors de votre pouvoir.

« Pour ces causes, notre très redoulté et honoré Seigneur, nous vous supplions de nouveau très

humblement que... à la conservation de la Sainte Eglise, il plaise à votre Altesse mettre cette femme en mains de l'Inquisiteur de la Foi et envoyer d'une façon sûre, ainsi qu'autrefois nous vous en avons supplié, ou la faire bailler à Révérend Père en Dieu, Monseigneur l'Evêque de Beauvais en la juridiction spirituelle duquel elle a été appréhendée, pour faire à cette femme son procès en la foi, comme il appartiendra par raison à la gloire de Dieu, à l'exaltation de notre dite foi, comme au profit des bons et loyaux catholiques et à la louange de votre Altesse. »



Par ailleurs, la plupart des témoins du procès de réhabilitation qui avaient pris part au premier procès, ont déclaré, en 1456, que tous les frais de ce dernier avaient été payés par les Anglais :

Jean de Mailly, évêque de Noyon : « .... Une chose qui est à ma connaissance, c'est que l'Evêque de Beauvais qui dirigeait le procès ne le faisait pas à ses frais, mais aux frais du Roi d'Angleterre. Les Anglais le payaient. »

Pierre Miguet, prieur de Longueville « ... Aussi est-ce par les Anglais que fut décrété le procès intenté contre elle. C'est mus et inspirés par eux que les hommes d'Eglise procédèrent au jugement. Jeanne demeura toute sa détention aux mains des

Anglais et sous leur garde. Ils ne permettaient pas qu'elle fût mise en prison ecclésiastique... »

Le prêtre Guillaume Manchon, greffier : « ... C'étaient les Anglais qui poursuivaient le procès à leurs frais. »

Thomas Courcelles, chanoine d'Amiens, célèbre théologien : « J'ai ouï dire que quelque argent fut donné à l'Inquisiteur par un nommé Surreau, receveur général. Quant à l'Evêque, je ne sais s'il reçut rien. »

Mais rien de toutes ces déclarations n'est suffisant pour enlever à de mauvais prêtres comme Pierre Cauchon, Jean Lemaître, Nicolas Midy, Nicolas Loiseleur, Jean d'Estivet, Jacques de Touraine, le poids infamant de leurs responsabilités.

D'ailleurs, le greffier Guillaume Manchon qui est une belle figure d'honnêteté dans ce sinistre collège de perfides ou de pleutres, lui qui, de l'argent qu'il toucha pour sa besogne de scribe, ne voulut faire autre emploi que d'acheter un missel afin d'avoir l'occasion de prier pour Jeanne, Guillaume Manchon, après avoir dit que les Anglais faisaient tous les frais du procès, ajoute : « Cauchon et le promoteur n'ont pas cédé à une pression des Anglais. Ils firent le procès *volontairement.* »

Donc, aucune échappatoire possible pour ces gens d'Eglise. On ne peut en dire moins de l'Uni-

versité de Paris qui, par son attitude, dans l'ensemble, laissa faire. Bien que, nous le verrons tout à l'heure, la totalité de ses membres ne fussent pas contraires à la Pucelle.



Dans une récente pièce de théâtre sur Jeanne d'Arc, un Anglais a tenté, avec un prodigieux talent, une réhabilitation des juges de la Pucelle. Ce n'était pas une défense des gens de l'Eglise catholique, loin s'en faut. Mais s'en tenant au mot à mot des interrogatoires de Jeanne, il a essayé de prouver que ces juges s'étaient montrés pleins de bonne foi et de logique, et, qu'étant donnés les préceptes de l'Eglise catholique, il ne se pouvait qu'il ne condamnassent l'héroïque jeune fille, « puisqu'elle refusait de se soumettre à ladite Eglise ».

Et nous avons vu, sur la scène, un tribunal de théologiens butés, mais sensibles et convaincus. La foi seule les faisait agir. S'ils harcelaient Jeanne, c'était pour la convertir, pour la presser de reconnaître ses erreurs. Ils ne désiraient que la sauver. Ils lui en apportaient, lui en suggéraient anxieusement les moyens. Cauchon lui-même, on ne pouvait l'entendre sans attendrissement lorsqu'il admonestait Jeanne comme un père qui supplie son enfant de rétracter son erreur!



Il n'était pas possible d'imputer plus perfidement le fait criminel de ce tribunal satanique à l'essence même de l'Eglise catholique, et de faire au contraire des individualités responsables les instruments respectueux d'une obligation religieuse toute-puissance, mais viciée dans son principe.

Pour percer à jour le mensonge d'une telle interprétation, il n'est que de relire les dépositions du Procès de Réhabilitation qui mettent à nu la haine féroce et la pire passion politique dont les juges étaient animés en 1431.

« Je citerai, dit en 1456 le greffier Manchon, Jean de Châtillon. Un jour, pendant les interrogatoires faits à Jeanne, Jean de Châtillon déclara qu'on lui adressait des questions trop difficiles et que peut-être elle n'était pas tenue d'y répondre. Les assesseurs lui dirent de se tenir tranquille. « *Il faut pourtant que je libère ma conscience,* » dit Jean de Châtillon. Cauchon lui dit : « Taisez-vous et laissez parler les juges. »

« Je me souviens aussi que Frère Isambart, parlant un jour à Jeanne, essayait de l'éclairer sur le fait de la soumission à l'Eglise. « Taisez-vous, au nom du diable ! » s'écria l'Evêque.

« Deux clercs, pendant le procès, se tenaient cachés derrière un rideau ; ils écrivaient pendant

que Jeanne parlait, et ils rapportaient ce qui était à sa charge en omettant ses excuses. Je crois que Loiseleur surveillait ce qu'ils écrivaient. Comme ces deux clercs rapportaient les choses d'une autre manière que moi, il arriva que l'Evêque s'emporta grandement contre moi et l'on cherchait à m'amener à écrire comme eux. Mais je reprenais que j'avais fidèlement écrit et ne changerais rien. Alors j'écrivais *Nota* sur les points contestés, afin qu'il y eut un nouvel interrogatoire. »



Le prêtre Jean Massieu, huissier au premier procès, dépose au Procès de Réhabilitation :

« Un jour, comme je ramenais Jeanne du Tribunal à la prison, un prêtre de la chapelle du Roi d'Angleterre, Eustache Turquetil, me demanda : « — Que te semble-t-il de ses réponses? Sera-t-elle arse? — Jusqu'ici, répondis-je, je n'ai vu que bien et honneur en elle et n'y connais rien de répréhensible. » Cette réponse fut rapportée aux gens du roi d'Angleterre par ledit prêtre. L'après-dînée, je fus mandé par Monseigneur de Beauvais qui me gourmanda très sévèrement en m'avisant de bien prendre garde, qu'on pourrait me faire boire plus que de raison. Il me semble que, n'eût été Manchon qui m'excusa, on m'eût jeté en Seine. »

Mᵉ Nicolas de Houppeville, prêtre, maître ès arts, bachelier en théologie, dit au second Procès :

« Jamais je n'ai pensé que l'Evêque de Beauvais eût engagé ce procès pour le bien de la foi. Il obéit simplement à la haine qu'on avait contre Jeanne d'Arc à cause de son attachement au Roi de France. La majorité des assesseurs aussi procédaient de leur plein gré. Quant aux autres, l'espérance ou la peur les décidait. »



Rappellerai-je aussi le rôle que joua volontiers Nicolas Loiseleur, maître ès arts, bachelier en théologie, chanoine de Rouen qui, déguisé en charbonnier lorrain — sans doute pour être moins reconnu sous sa face noircie — venait voir Jeanne dans sa prison pour l'exhorter à tenir bon, disant que les Anglais ne viendraient pas à bout d'elle — tandis que, cachés dans une échanguette de la tour, Pierre Cauchon et des clercs épiaient les propos que Jeanne tenait à celui qu'elle croyait un compatriote et un ami. Rappellerai-je qu'ensuite il la confessa plusieurs fois?

M. Pierre Champion, dans son ouvrage si sûr demande :

« Pourquoi n'avoir pas gardé Jeanne dans une prison ecclésiastique, alors que l'archevêché de

Rouen avait une chambre pour les femmes, sous la surveillance d'autres femmes?

« Pourquoi avoir estimé qu'on ne pouvait aller chercher si loin l'avis du Saint-Père (comme Jeanne le demandait), alors que si souvent les messagers et les ambassadeurs de l'Université allaient à Rome pour régler les affaires minimes de leurs suppôts? »

Est-il permis de dire ensuite que les juges de Jeanne poursuivaient avec conviction un but religieux et procédaient en conformité avec l'esprit et la doctrine catholiques, seuls fauteurs de cette abomination? Et sera-ce l'Eglise véritable que nous verrons en eux?

2° Où est alors l'Eglise du Christ?

L'Eglise du Christ subissait, elle, alors, une éclipse totale. A-t-elle péri, submergée par l'orgueil de ses clercs pour renaître après la Réforme, après les guerres religieuses? Y a-t-il eu interruption de sa lumière dans le monde?

Si elle y a couru de sévères dangers, l'Eglise, au contraire, n'a jamais été plus vivante qu'en ce XVe siècle. Mais ce n'est ni par les juges de Rouen, ni par les esprits turbulents de l'Université de Paris qu'elle s'exprime. L'erreur de ses critiques a été de la faire tenir tout entière dans la salle du châ-

teau de Philippe-Auguste, accablant une jeune fille miraculeuse.



C'est à l'enfance même de cette jeune fille que nous devons nous reporter pour voir l'Eglise du Christ vivre dans ce bon peuple dont, grâce aux abondantes dépositions des gens de Domrémy et de Vaucouleurs, au second Procès, nous avons des images saisissantes. Ces petites filles, ces garçons, leurs parents, leurs humbles curés, ce monde vivant, profond, sensible, se meut tout entier en Dieu, soulevé au-dessus de lui-même par sa foi, nourri des sacrements divins, ayant incorporé l'Evangile. C'est là que vous trouverez de vrais prêtres en Jésus-Christ, et, dans tous les pauvres Moustiers que les richesses n'ont pas corrompus, les Saints.



Savez-vous que, pendant que ce peuple chrétien vit ainsi sa foi en actes et en oraisons, nous laissant la formule unique pour allier en nos vies la nature avec le surnaturel, vers cette même époque où Jeannette portait des guirlandes à Notre-Dame de Bermont, paraît silencieusement le plus grand livre qu'aient écrit les hommes, *l'Imitation de Jésus-Christ?*

Ainsi, tandis que d'un côté un orgueil effréné, des ambitions politiques exorbitantes, animent un cercle de gens d'Eglise, des profondeurs de l'Eglise même, de sa vraie vie sacerdotale, de sa vraie vie monastique sort cette voix ineffable de la Mystique qui crie le néant du temporel et donne les règles de l'union totale avec Dieu. Voix définitive, voix éternelle à laquelle seront toujours forcés de recourir tous ceux qui voudront réaliser jusqu'au bout l'extrême idéal de l'Eglise : la vie animée par le Christ.



Il y avait, à ce moment, dans l'Eglise de France, un prêtre d'une piété ardente qui avait laissé à la maison paternelle quatre petites sœurs dont, de loin, il dirigeait l'âme. Et il leur envoyait cette lettre charmante :

« ... C'est ce que notre bon père m'écrit à votre sujet, mes sœurs. Hé! Dieu, notre Sauveur! Quelle joie, quelle consolation ai-je prise à entendre ces paroles : « Elles aiment Dieu et redoutent le péché; elles jeûnent un jour ou deux dans la semaine, et disent tous les jours les Heures de Notre-Dame. Et n'aperçois point qu'elles veuillent se marier. » Tu sais, vray Dieu, que c'est une prière continuelle et mon principal désir que tes petites chambrières, très humbles pucelles, mes

sœurs, soient telles que ton serviteur, leur père et le mien, l'affirme, assavoir qu'elles te servent de bon cœur et qu'elles t'aiment, et évitent le péché. »



Ce prêtre ne dirigeait pas seulement ses jeunes sœurs. Il publiait des conseils pour les gens du siècle, ceux qu'on appelait alors les « Simples Dévots ». Et voici ce qu'il écrivait pour les femmes :

« La Femme doit apprendre à penser à Dieu sans rien de corporel, sans image, afin qu'elle n'imagine pas à son sujet une chose grande ou petite, longue ou courte, blanche ou noire, çà et là existant en tel lieu ou ailleurs[1]. »

Celui qui, possédant une si merveilleuse connaissance des facultés mentales des femmes — promptes à concrétiser le métaphysique pour se le rendre concevable, rebelles à l'effort cérébral et à l'abstrait — prenait la peine de leur suggérer une méthode avec la même sollicitude qu'il avait pour ses sœurs selon la chair, c'était le Chancelier de l'Université de Paris, et probablement l'auteur, ou l'un des auteurs, de *l'Imitation de Jésus-Christ.* C'était Jean Gerson.

1. Cité par Pierre Champion dans *le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.*



On pense bien que cette grande âme inspirée n'avait pas été sans mesurer les désordres des clercs et sans en souffrir.

Aussi fier et intrépide qu'un Jean-Baptiste, il les dénonça ouvertement dans son terrible réquisitoire intitulé : *Déclaration des Défauts des Gens d'Eglise.*

« Qu'un bon évêque, s'écrie-t-il, éprouvé par l'œuvre et par la Doctrine, soit élu, et non pas un homme charnel, ignorant des choses spirituelles. Qu'il ne réside pas hors du diocèse. Que l'évêque ne puisse passer par avarice et par ambition d'un état sans naissance à la noblesse. A quoi sert-il, quelle utilité pour l'Eglise de cette magnifique gloire princière, de cette pompe superflue des prélats et des cardinaux qui les rend oublieux qu'ils sont des hommes? Et quelle abomination que l'un traîne deux cents et l'autre trois cents bénéfices? De là vient, n'est-il pas vrai, que le culte divin est diminué, les églises appauvries privées d'hommes et de docteurs.

« Considérez s'il vaut mieux que les chevaux, les chiens, les oiseaux et la suite superflue des ecclésiastiques d'aujourd'hui doivent manger le patrimoine de l'Eglise, plutôt que ces pauvres de Jésus-Christ, ou s'il doit être employé à la conversion des infidèles et aux œuvres pies?

« Pourquoi faut-il que les chanoines des églises cathédrales chaussés d'éperons et portant des vêtements courts rejettent tout habit de clercs et portent celui du soldat et qu'ils s'exercent aux armes et à manier le javelot! »

Cette poignante lamentation du Réformateur appelant à grands cris le retour à l'humilité de l'Evangile, que n'a-t-elle été entendue de l'orgueilleuse Université et des richissimes évêques! Jean Gerson était l'intelligence même de l'Eglise Catholique, cherchant à s'opérer elle-même de son cancer! La Réforme nécessaire se serait accomplie plus tôt, mais sans la révolte et sans le schisme.



Mais où vous semble-t-il que soit la voix de l'Eglise?

Dans la bouche de l'Evêque de Beauvais ou dans celle de Gerson?

Car nous ne pouvons nous tromper quand nous disons avec un tel recul : Ceci est la voix de l'Eglise, Ceci ne l'est pas.

Or, pour en revenir au scandale de Jeanne d'Arc, savez-vous comment ce grand Gerson jugeait la Pucelle?

Voici le mémoire que le Chancelier de l'Uni-

versité publiait sur elle le 14 mai 1429, après la délivrance d'Orléans.

Ici, nous allons entendre l'organe véritable de l'Eglise que rien n'altère. Ici, nous allons retrouver sa sagesse inspirée :

« On ne doit pas se hâter de traiter comme faux, disait-il en substance, les faits qui s'autorisent de sérieuses probabilités.

« Jeanne au milieu de la victoire demeure inaccessible à la vanité, et au milieu de l'enthousiasme populaire, vit dans l'humilité et la prière.

« On voit qu'il n'est ni impie, ni déraisonnable de penser que cette jeune fille, digne émule des Macchabées, est une envoyée de Dieu. *La main du Seigneur est là.*

« Quant à blâmer la Pucelle de porter un habit d'homme, c'est être esclave des textes de l'ancienne et nouvelle loi sans comprendre l'esprit qui les a inspirés. Jeanne s'habille en homme pour sauvegarder sa vertu, ce qui est précisément le but des défenses faites.

« Gardons-nous bien de chicaner l'héroïne à propos d'une misérable question de vêtements.

« Que si les événements se terminent à l'encontre de ses espérances, il ne faudrait pas s'en autoriser pour conclure que Jeanne sert d'intermédiaire à l'esprit malin. Il faudrait plutôt nous demander si nos déceptions n'auraient pas pour cause nos fautes, nos blasphèmes, nos ingratitudes qui

attirant la colère de Dieu, feraient de nous les victimes de sa Justice.

« Le secours de Dieu nous est apparu. Faute de vertu, de foi, de reconnaissance, ne stérilisons pas le miracle[1] ! »



Le plus profond philosophe de l'âme humaine, le maître immortel de la vie mystique, car on semble se persuader de plus en plus que *l'Imitation de Jésus-Christ* n'est d'une autre main que de celle de Gerson — celui qui a très probablement écrit l'ineffable chapitre : « Des merveilleux effets de l'Amour Divin », a reconnu d'emblée la divinité de la mission de Jeanne d'Arc. Il s'est écrié devant la Pucelle : « Le Secours de Dieu est apparu ! »

Mais il n'est pas le veilleur isolé qui, à son poste désert, annonce en vain le miracle.

Jean Gerson ne fut pas le seul.

Il ne faut pas oublier qu'avant tout miracle —

1. Traduction du Mémoire de Jean Gerson par Joseph Favre dans son livre sur *le Procès de réhabilitation*. Gerson devait mourir, hélas ! le 12 juillet suivant. On ne peut s'empêcher de penser à tout ce que sa grande voix intrépide eût pu éviter.

ce qui était bien plus douteux à démêler et présentait d'autres difficultés en mai 1429 qu'en mars 1431, un tribunal ecclésiastique avait déjà conclu à la divine mission de Jeanne.

Elle arrivait de son village en garçon et se disait capitaine de guerre. Charles VII voulant être éclairé à son sujet la fait comparaître à Poitiers devant des juges ecclésiastiques.

De ce premier examen de Jeanne par des clercs, nous avons le pittoresque compte rendu donné par un de ces assesseurs mêmes de Poitiers, déposant plus tard à Paris au Procès de Réhabilitation, Frère Seguin de Seguin, dominicain, professeur de théologie, homme scrupuleux, ne connaissant que la vérité.

Il avait interrogé Jeanne en 1429, dans le logis de Mᵉ Rabuteau, à Poitiers, en compagnie de l'archevêque de Reims, Jean Lombart, professeur de théologie à l'Université de Paris; de Guillaume Maigre, chanoine de Poitiers, bachelier en théologie; de Guillaume Aymery, des Frères Prêcheurs, professeurs de théologie sacrée; de Frère Pierre Turrelure, dominicain; de Mᵉ Jacques Maledon, etc.

« — Moi qui parle, dit Frère Seguin de Seguin, déposant à la Réhabilitation, je demandai à Jeanne quel langage parlaient ses Voix. — Un meilleur que le vôtre, me répondit-elle. (En effet, je parle l'idiome limousin.) Derechef, je l'interro-

geai : « — Croyez-vous en Dieu? — Oui, mieux que vous! » me répondit-elle.

Puis il raconta que la Pucelle a prédit quatre faits qu'il a vus depuis se réaliser : 1° Orléans serait délivré; 2° le Roi serait sacré à Reims; 3° la ville de Paris serait remise en l'obédience du Roi; 4° le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, reviendrait en France.

« Or, moi qui vous parle, j'ai vu les quatre choses s'accomplir. »

« Après force examens, les juges de Poitiers, — rapporte à son tour, en 1456, l'avocat Barlet, — il fut conclu qu'il n'y avait en elle aucun mal ni rien de contraire à la foi catholique et que, vu la nécessité où étaient alors le Roi et le royaume, Charles pouvait s'aider de cette femme.' »

Le rapport officiel se termine par ces mots : « La mettre en suspicion ou la délaisser sans apparence de mal serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil au regard du nôtre. »



Même dans l'affreuse tragédie du château à Rouen, il y eut des clercs amis de la vérité qui ne tremblèrent pas devant les Anglais. Car si la tendance apparente de l'Université de Paris nous

paraît bien regrettable, nous ne devons pas perdre de vue qu'elle contenait beaucoup de vrais et bons prêtres, et que Gerson était son chancelier.

Ceux-là luttèrent contre Cauchon. Tel, maître Nicolas de Houppeville, maître ès arts, bachelier en théologie, qui osa nier les droits de l'évêque de Beauvais et invoquer la sentence du tribunal de Poitiers. Il ne fut jamais le complice du juge infâme qui, par vengeance, le fit enfermer dans la prison royale de Rouen, et ce n'est que grâce à l'abbé de Fécamp qu'il en sortit. (Le médecin Delachambre dit qu'il fut question de le noyer.)

Jean Lohier, notable prêtre normand, vint à Rouen quand le procès était en cours. Il y assista et dit tout net à Cauchon : « Votre procès ne vaut rien : il est « déduict » dans un lieu fermé où juges et assesseurs n'ont pas la liberté de dire ce qu'ils veulent. Le procès touche à plusieurs personnes qui ne sont pas appelées à comparaître. On laisse Jeanne sans aucun conseiller pour répondre à de si grands docteurs. » Ces paroles mirent l'évêque dans une irritation sans bornes. Dès le lendemain, Jean Lohier quitta Rouen...

Il y a Jean de Châtillon qui veut « libérer sa conscience ». Il y a Frère Isambart qui s'efforce de guider Jeanne dans ses réponses. Il y a l'excellent prêtre que fut Mauchon, si droit, si fier.

Ainsi, pour le soulagement des fidèles de

l'Eglise, se rétrécit un peu, lorsqu'on étudie de plus près cette grande affaire du moyen âge (qui n'a jamais été une « erreur judiciaire », ne nous le dissimulons pas) le cercle des prêtres scélérats — ou transis de peur — qui participèrent au crime qui ont étouffé la voix de Jeanne lorsqu'elle criait : « J'en appelle au Pape de Rome! »

Si le crime s'est passé au sein de l'Eglise et du fait de ceux qui eussent dû en représenter la sagesse, gardons-nous d'étendre à la totalité de l'Eglise, possesseur de la Vérité, ce qui ne fut que le complot d'une vingtaine de clercs indignes, aidés de la lâcheté d'autant, mus, comme l'a dit un témoin, « par une passion désordonnée » et qui commirent non pas une erreur judiciaire mais un acte conscient d'abominable vengeance. A nos yeux humains, en effet, l'Eglise a été lente à réagir. Elle a mis un quart de siècle à désavouer l'iniquité de ses prêtres, et nous ne pouvons démêler au juste de quel conseil initial, laïque ou clérical, est née en première source l'action du désaveu. Mais l'Eglise, la mystérieuse société mi-divine, mi-humaine ne procède pas dans sa manière d'agir selon le rythme des hommes. Qu'importe cet écart d'années. Elle s'est indignée. Elle a anéanti la sentence. Elle s'est dégagée du crime. Elle a mis vingt-cinq ans à déclarer Jeanne d'Arc innocente. Elle en a mis cinq cent à la déclarer sainte.

C'est nous qui sommes impatients.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LA FEMME MODERNE

1° *Le sexe maudit.*

Avant de nous éloigner définitivement d'une page aussi sombre que celle du scandale de Jeanne d'Arc, je voudrais y recueillir un sentiment qui, dans l'espèce, porte sur le moyen âge, mais qui vaut encore aujourd'hui — quant au jugement de maintes personnes.

Un historien plein d'honneur et au surplus écrivain magnifique, M. Pierre Champion, dans son grand ouvrage sur le *Premier Procès de Jeanne d'Arc* (auquel je viens de faire plusieurs emprunts), cite le juge Beaupère déclarant, au deuxième procès, que « Jeanne était bien subtille et de subtillité appartenant à femme ». Et il ajoute :

« Il n'est pas difficile de voir que Beaupère...

maintient l'opinion défavorable si commune en son temps chez les religieux et qui est encore répandue aujourd'hui relativement au sexe féminin et à sa malice innée. »

Les propos sur la malice des femmes ne sont pas propres à l'Eglise. On les entend journellement. Et non pas seulement de bouches ecclésiastiques. Et non pas seulement de bouches masculines. Il est courant que la malice chez la femme se montre plus spécieuse, plus raffinée et plus perfide. Déchaînées, on les a vues les plus cruelles ou les plus impudiques. Mais il ne s'agit pas d'une opinion purement d'Eglise.

On a dit que les moines en voulaient à cette tentatrice qui troublait leur quiétude. Je sais bien des hommes mariés qui, pour d'autres raisons, ne la jugent pas plus favorablement. Et ce n'est point parce qu'au confessionnal de la paroisse, aux jours d'affluence, les hommes jouissent sur les dévotes — moins rare gibier — d'une priorité bien partiale, qu'il faut accuser le clergé de contemption pour les chrétiennes.

« Jeanne était bien subtille, et de subtillité appartenant à femme... » Il n'est pas un écrivain féminin qui, au cours de sa carrière, n'ait eu à essuyer, et peut-être maintes fois, de propos parallèles. Et ce n'était plus, tant s'en faut, du fait de gens d'Eglise, mais chaque fois que son petit

génie de femme avait, sur quelque point, forcé quelque abus et obtenu quelque victoire.



Ceci dit, on ne peut nier qu'il n'y ait eu des prêtres et des évêques mysogines. Au début de ces pages nous avons vu le prélat anonyme du concile de Mâcon réclamer que le nom d'*homo* ne soit plus applicable aux femmes; et il semble bien que le sentiment de la pureté grammaticale ne l'ait pas seul inspiré. C'était ce terrible VIe siècle où les Mérovingiennes ne s'appelaient pas toutes sainte Clotilde et où la sauvagerie féminine étalait son dévergondage. Le bon évêque horrifié avait des excuses.

Depuis que le canon 33 du concile d'Elvire, en 324, avait établi la plus ancienne prescription connue du célibat ecclésiastique : « Les évêques, les prêtres, les diacres et en général tous les ecclésiastiques ne doivent plus, s'ils sont mariés en entrant dans les ordres, avoir de commerce conjugal avec leur femme sous peine d'excommunication », les conciles eurent souvent à édicter des prescriptions sévères à ce sujet :

CONCILE DE NÉO-CÉSARÉE, 325. — *Canon I :* Si un prêtre se marie il sera exclu des rangs du clergé. S'il commet un adultère il sera excommunié.

Concile d'Orléans, 549. — *Canon 3 :* Aucun évêque, prêtre ou diacre ne doit avoir de femmes chez lui. Et même les femmes qui lui sont parentes ne doivent pas se trouver dans sa maison à des heures indues.

Concile de Braga, 560. — *Canon 10 :* Aucun évêque, prêtre, diacre ou sous-diacre ne doit avoir chez lui pour conduire sa maison d'autre femme que sa mère, sa sœur ou sa fille. Il ne doit pas avoir de religieuses, de veuves ni de servantes.

Id. Canon 12 : L'évêque doit traiter sa femme comme sa sœur. Son habitation doit être séparée de celle de sa femme, etc.

Id. Canon 13 : Un évêque qui n'a pas d'épouse ne doit pas avoir de femmes dans sa suite. Et les clercs qui servent l'évêque ont le droit de les chasser de sa maison.

Etc., etc.

Ce sont de telles règles qui surtout dans la sécheresse où elles sont édictées montrent encore à nos yeux une Eglise terrible aux femmes. Mais, si l'on accepte l'idéale pureté du sacerdoce dans l'Eglise, — et Dieu sait si les mécréants renchérissent encore sur elle de sévérité là-dessus, — il faut accepter les lois qui la défendent et qui ne sont que simple et sage prudence.

L'Eglise, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre sexe, a toujours dénoncé le péril tendu aux sens.

Si quelque clerc a exagéré, il n'en résulte pas

une loi constante. Ces cas d'espèces, d'ailleurs, se retrouvent de l'autre côté de la barricade — mot bien exact! Et si d'aventure le célibat aigrit l'homme contre la femme, croit-on que celle-ci, dans le cas identique, ne lui ait jamais rendu la pareille?

En tout cas, le clerc qui se trouve dans ces sentiments n'est évidemment pas dans la ligne de l'Eglise, ni dans celle de l'Evangile, ni dans celle de saint Paul qui prescrivent de ne voir la femme que sous le jour surnaturel. « Il n'y a ni homme ni femme, mais tous sont un dans le Christ. »

2° *Loin de maudire...*

Loin de maudire le sexe féminin, l'Eglise depuis l'Evangile a été la souveraine avocate de la femme. Nous venons de la voir de périodes en périodes historiques, jusqu'à la Renaissance, s'appliquant à la protéger, à l'élever, à la perfectionner; s'arrêtant parfois avec complaisance pour contempler son œuvre et la louer. Ne cessant cependant de contenir dans de sévères entraves cet élément fait plutôt, même spirituellement, pour séduire que pour dominer. Acceptant d'aventure, dès qu'il s'agit d'un génie exceptionnel et évident, l'enseignement qui vient d'elle. Ecoutant une sainte Catherine de Sienne, faisant d'une sainte Thérèse

d'Avila un docteur dans la société des fidèles, recueillant aujourd'hui avec respect les admonitions mystiques d'une jeune carmélite de vingt-quatre ans. Plus zélée à instruire les filles dans les couvents, dans les écoles, que ne le furent les institutions civiles. Prenant l'initiative de les développer intellectuellement dans un temps où les pouvoirs publics n'y pensaient guère. Et ce n'est qu'aux dernières années du XIXe siècle que les Etats ont pris les devants.

Depuis deux cents ans, depuis Fénelon jusqu'à Mgr Dupanloup, les évêques les précédaient dans le souci de développer l'intelligence de la femme.

Ayant fait confiance la première aux facultés intellectuelles de celle que les gouvernements masculins auraient volontiers laissée sous le boisseau, l'Eglise n'a jamais interrompu sa sollicitude ni son estime à l'endroit de celles pour qui, dans sa liturgie, elle exhorte les fidèles à implorer Dieu : « Prions pour les femmes, ce sexe pieux ».

3° Les droits politiques.

Sorti du moyen âge jusqu'à nos jours, le rapport de l'Eglise et de la Femme est trop éclairé, trop apparent, trop connu pour qu'il soit intéressant de le déterminer. Depuis le XVe siècle une stabilisation s'est faite dans les mœurs et nous vivons

encore aujourd'hui, malgré les Révolutions, l'époque dont nous voyons poindre la naissance après Jeanne d'Arc.

La révolution la plus criante des mœurs a été sans aucun doute celle que les femmes ont accompli sans le vouloir, entraînées et roulées par le courant des circonstances économiques dans le monde entier et qui leur donne aujourd'hui une place inconnue en dehors de la vie privée.

Quelle a été l'attitude de l'Eglise devant ce changement radical?

La Société d'essence surnaturelle qui n'a pas à diriger le temporel, mais à suivre une voie parallèle, en gardant seulement du mal les âmes, n'est intervenue là que pour rappeler aux femmes, du point de vue spirituel, leurs destinées, leurs devoirs réels parmi les dangers de la vie publique. Avec une plasticité qui est sa nature même, elle a laissé ses ouailles féminines s'accommoder aux nécessités économiques, en maintenant chez la femme mariée la doctrine de la prépondérance du foyer sur la carrière.

Mais, fidèle à son principe du développement de la personnalité dans l'individu, elle n'a jamais refusé à une fille le droit d'atteindre les plus hauts buts intellectuels ou sociaux, et de se dérober même, à cet effet, aux préceptes communs du mariage et de la maternité.

Il est visible aujourd'hui que l'Eglise demeure

plus favorable que jamais à l'accroissement total du féminin.



L'Eglise, qui a laissé si aisément les femmes se mêler aux fonctions publiques, les retient-elle là où la politique les attire?

Comment ne sourirait-elle pas à l'idée de jeter dans l'arène ces masses de femmes chrétiennes qui représentent le gros de son armée?

Actuellement, dans l'Espagne agitée et où le catholicisme est sévèrement brimé, les chrétiennes, avec cette témérité qui s'empare des femmes dans la persécution, ne maintiennent-elles pas la position de l'Eglise en affichant leur foi en nombre infini? Et ne voit-on pas dans les rues ces Espagnoles portant ostensiblement le crucifix sur leur poitrine? Les femmes sont pour l'Eglise de rudes soldats. Elle ne les dédaigne pas dans les pays de suffrage féminin. Elle ne les dédaignerait pas en France.

Cependant, sur cette question, l'Eglise conserve plutôt l'attitude d'un témoin vivement intéressé par le mouvement suffragiste que d'un promoteur déterminé.

C'est qu'il n'est pas au fond de son goût, c'est-à-dire de son esprit, de retirer à la femme son rôle passif. Elle donnait bien à ses martyres le nom

d'athlètes, mais c'étaient des combattantes qui faisaient plutôt figure de brebis égorgées. Autre chose est de proclamer sa foi devant les supplices. Autre chose de la discuter dans les vociférations des réunions publiques. « Que la femme ne parle pas dans l'Eglise », dit saint Paul.



A la fin du siècle dernier, M. Paul Viollet, le membre bien connu de l'Institut, professeur de droit canonique à l'école des Chartes, avait écrit une enquête sur le vote des femmes.

« Le suffrage des femmes, nous dit-il, nous ramènerait tout simplement à des usages très anciens, usages qui ne furent pas, certes, universellement adoptés, mais qui furent en vigueur dans divers pays et qui ont trouvé dès le XIII[e] siècle un théoricien considérable. Ses concitoyens l'avaient appelé le Père du Droit. C'était même le Père des Fidèles. Il s'appelait Innocent VIII. »

J'ai cité, au chapitre VII, dans la division *Le Concile de Nantes*, le texte fameux des Décrétales auquel M. Paul Viollet fait ici allusion.

« Je ne voudrais pas, continue-t-il, laisser entendre que la présence des femmes dans les assemblées électorales du moyen âge ait été un droit général. Je ne le constate qu'exceptionnellement. Mais que d'habitudes, d'usages locaux doivent

nécessairement m'échapper! Je suis porté à croire qu'au XIII[e] siècle, Innocent IV avait vécu dans des milieux où les femmes étaient couramment électrices. Ce n'est pas en novateur qu'il proclame le droit des femmes... Il parlait bien entendu comme docteur privé.

« Si j'étudie, par exemple, les origines des trèves de Dieu, je vois que dans une des grandes assemblées, mi-ecclésiastiques, qui organisaient ces trèves, figuraient des femmes.

« A la même époque, des dames de haut rang présidaient des cours de justice. Des femmes sont mairesses... Au XIII[e] siècle, vers 1200, la Reine de France prononce une sentence après avoir été prise comme arbitre entre deux couvents. »

Mais il n'en demeure pas moins que le concile de Nantes, trois cents ans auparavant, avait été obligé d'interdire aux veuves et aux religieuses, nous l'avons vu, la participation aux grandes assemblées.

Autant dire que l'Eglise n'a pas, à l'égard du suffrage des femmes, de directives inflexibles. Elle se modèle aux convenances du temps. Elle ne croit pas que les femmes soient incapables de voter, mais ne proclame pas non plus que ce droit lui soit nécessaire ou essentiel, loin de là. Elle ne serait pas fâchée, il s'entend, que les femmes votassent pour les libertés et l'extension de la foi,

mais n'est pas sûre que les chrétiennes doivent l'emporter, le cas échéant, sur la masse des femmes irreligieuses. Elle applaudirait, car l'Eglise au fond est féministe quoi qu'on en ait dit, à cette reconnaissance des facultés intellectuelles d'un être qu'elle a toujours cherché à élever, mais elle conserve une préférence marquée pour le maintien, en tout état de cause, de la femme, même supérieure, dans ce qu'on appelait autrefois « la modestie ».

Et quant à notre temps, l'Eglise sur ce point demeure sagement dans l'expectative.

Le Mariage.

Jusqu'à la fin du XIXᵉ siècle, les lois françaises et les lois ecclésiastiques étaient confondues en ce qui concerne le mariage.

Depuis 1880 il y a désaccord, en France, entre l'état juridique civil et l'état juridique religieux du mariage, la loi autorisant le divorce ayant été promulguée sous le nom de loi Naquet.

L'Eglise est demeurée inflexible. Elle tient directement du Christ sa législation du mariage. Saint Paul l'a recueillie et codifiée. Il a défini de cet acte social le caractère proprement religieux en lui conférant le titre de « sacrement ». (« C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère et

s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand, je vous le dis, dans le Christ et dans l'Eglise. » Eph., V, 31-32.) La succession des conciles l'a défendue pendant dix-neuf siècles contre les cris désespérés de la passion humaine. Aujourd'hui, elle ne peut cesser de le répéter : le mariage est indissoluble.

Si l'Eglise consent à examiner des cas d'espèce pour prononcer, non le divorce, mais la non-existence du sacrement dans le mariage célébré, c'est-à-dire ce qu'on appelle la nullité, rien n'a pu entamer sa fermeté sur l'impossibilité de briser une union conjugale régulièrement scellée et de lever au conjoint divorcé et remarié, la peine de l'excommunication.

Ce serait ôter au mariage chrétien le caractère sublime que Jésus lui a donné.

Ce serait diminuer la femme dont voici deux mille ans qu'elle n'a cessé d'élever la dignité et d'honorer la personne.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X



ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DE RAMLOT ET C[ie]
52, AVENUE DU MAINE, 52
PARIS





